

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DES RESSOURCES
NATURELLES



RAPPORT ANNUEL 2020-2021

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE

ET DES RESSOURCES

NATURELLES

Cette publication a été réalisée par la Direction des relations canadiennes et internationales et de la performance organisationnelle en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site de Quebec.ca.
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec la Direction des communications au services.clientele@mern.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, C 402
Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8609
Sans frais : 1 866 248-6936
Courriel : services.clientele@mern.gouv.qc.ca
Site Web : www.quebec.ca/gouv/ministere/energie-ressources-naturelles/publications

Photo de la page couverture : Daphné McKenzie

Dépôt légal – septembre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-90133-4 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-90134-1 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2021

MESSAGE DU MINISTRE



Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2020-2021 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, rédigé conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport fait état, auprès des parlementaires et des citoyennes et citoyens, de la performance du Ministère, de sa gouvernance ainsi que de l'application de politiques gouvernementales, de lois et de règlements.

Au cours de la dernière année, au sein de ses secteurs d'activité, le Ministère s'est employé notamment à favoriser la transition énergétique, la croissance des investissements et la mise en valeur des milieux régionaux.

Je profite de l'occasion pour souligner l'engagement des membres du personnel du Ministère qui exécutent, avec efficacité, les mandats qui leur sont confiés. Leur apport est inestimable et je tiens à les remercier pour le travail accompli.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jonatan Julien

Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
Québec, septembre 2021

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Monsieur Jonatan Julien

Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2020-2021 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard des objectifs de la deuxième année de son plan stratégique 2019-2023, du plan d'action de développement durable 2016-2021 ainsi que des engagements formulés dans sa Déclaration de services à la clientèle.

L'ampleur des défis, que le Ministère a dû affronter dans un contexte de pandémie, a su refléter le dévouement et l'engagement du personnel. L'expertise de pointe de ses membres est, sans conteste, source de fierté.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in dark ink, reading "Marie-Josée Lizotte". The signature is fluid and cursive, with the last name being more prominent.

Marie-Josée Lizotte

Sous-ministre

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Québec, septembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE	III
MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE	V
LISTE DES TABLEAUX	IX
LISTE DES FIGURES	XI
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	XI
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	1
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	3
1. L'ORGANISATION	5
1.1 L'organisation en bref	5
1.2 Faits saillants	9
2. LES RÉSULTATS	13
2.1 Plan stratégique	13
2.2 Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques	24
2.3 Déclaration de services à la clientèle	33
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	42
3.1 Utilisation des ressources humaines	42
3.2 Utilisation des ressources financières	44
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	46
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	48
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	48
4.2 Développement durable	49
4.3 Occupation et vitalité des territoires	63
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	76

4.5 Accès à l'égalité en emploi	76
4.6 Allègement réglementaire et administratif	81
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	84
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	85
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	85
4.10 Politique de financement des services publics	86

ANNEXE I

Organigramme du Ministère au 31 mars 2021	88
---	----

ANNEXE II

Programmes en transition énergétique	90
--------------------------------------	----

ANNEXE III

Éléments de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 auxquels le Plan d'action de développement durable 2016-2021 fait référence	93
--	----

ANNEXE IV

Coût des principales activités ministérielles	98
---	----

ANNEXE V

Revenus de tarification	100
-------------------------	-----

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.	Chiffres clés	8
TABLEAU 2.	Sommaire des résultats 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023	13
TABLEAU 3.	Sommaire des résultats du Plan directeur	28
TABLEAU 4.	Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle 2019-2021	33
TABLEAU 5.	Nombre de contacts selon le mode de communication	35
TABLEAU 6.	Nombre de visites sur les sites ministériels et nombre de transactions effectuées	36
TABLEAU 7.	Nombre de visites sur les sites gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère	37
TABLEAU 8.	Délais de réponse aux demandes d'information	38
TABLEAU 9.	Gestion des titres miniers — Avis de désignation pour l'obtention d'un claim	38
TABLEAU 10.	Gestion des titres miniers — Délivrance d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales	39
TABLEAU 11.	Demandes de révision cadastrale	39
TABLEAU 12.	Demandes relatives aux hydrocarbures	40
TABLEAU 13.	Nombre de plaintes reçues et délai de traitement moyen	40
TABLEAU 14.	Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires	42
TABLEAU 15.	Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité	42
TABLEAU 16.	Évolution des dépenses en formation	43
TABLEAU 17.	Nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi	43
TABLEAU 18.	Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier	43
TABLEAU 19.	Répartition des revenus selon le domaine d'activité	44
TABLEAU 20.	Répartition des dépenses, selon le domaine d'activité	45
TABLEAU 21.	Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisations	46
TABLEAU 22.	Dépenses et investissements réels en matière de ressources informationnelles en 2020-2021	46
TABLEAU 23.	Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020	48
TABLEAU 24.	Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 ^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021	49
TABLEAU 25.	Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2016-2021 ..	50
TABLEAU 26.	Résultats du Plan d'action de développement durable du Secteur de la transition énergétique pour l'exercice 2020-2021	57
TABLEAU 27.	État d'avancement du plan d'action concernant les « Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État » - Juin 2018	61

TABLEAU 28.	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	76
TABLEAU 29.	Effectif régulier au 31 mars 2021.....	77
TABLEAU 30.	Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2020-2021.....	77
TABLEAU 31.	Embauche des membres de groupes cibles en 2020-2021.....	77
TABLEAU 32.	Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi.....	78
TABLEAU 33.	Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année.....	78
TABLEAU 34.	Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année.....	79
TABLEAU 35.	Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2021.....	79
TABLEAU 36.	Taux d'embauche des femmes en 2020-2021 par statut d'emploi.....	80
TABLEAU 37.	Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2021.....	80
TABLEAU 38.	Nombre de dossiers soumis à Infrastructures technologiques Québec en lien avec le PDEIPH.....	80
TABLEAU 39.	Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars.....	80
TABLEAU 40.	Autres mesures ou actions en 2020-2021 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.).....	81
TABLEAU 41.	Évolution du nombre, du coût et du volume des formalités administratives et taux de variation par rapport à 2004-2005.....	83
TABLEAU 42.	Nombre total de demandes reçues.....	84
TABLEAU 43.	Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais.....	84
TABLEAU 44.	Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues.....	84
TABLEAU 45.	Mesures d'accommodement et avis de révision.....	85
TABLEAU 46.	Comité permanent et mandataire.....	85
TABLEAU 47.	Statut de la politique linguistique institutionnelle.....	85
TABLEAU 48.	Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle.....	85
TABLEAU 49.	Coûts et revenus de certains produits et services tarifés au Secteur du territoire (Fonds d'information sur le territoire).....	87
TABLEAU 50.	Coûts et revenus moyens unitaires de certains titres miniers.....	87

FIGURES

FIGURE 1.	Taux de mise en œuvre du Plan directeur par contributeur pour l'année 2020-2021.	26
FIGURE 2.	Répartition par secteur d'économie des mesures réalisées en 2020-2021.	26
FIGURE 3.	Dépenses (en M\$) pour la mise en œuvre des mesures du Plan directeur - 2020-2021.	27
FIGURE 4.	Progression cumulative des objectifs du Plan directeur.	28
FIGURE 5.	Répartition des résultats des indicateurs de performance selon le thème.	29
FIGURE 6.	Répartition des résultats des indicateurs de performance selon l'organisme porteur.	30
FIGURE 7.	Les impacts économiques des programmes.	32

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

Sigle ou acronyme	Nom
ACRIgé	Approche de coopération en réseau pour l'information géographique
BCD	Bureau de coordination des droits
BPD	Bureau de publicité des droits
BRCC	Borne de recharge rapide en courant continu
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
DGDIM	Direction générale du développement de l'industrie minière
DGMS	Direction générale des mandats stratégiques
ETC	Équivalent temps complet
FQRNT	Fonds de recherche — Nature et technologies
GES	Gaz à effet de serre
GESTIM	Gestion des titres miniers
GNL	Gaz naturel liquéfié
GNR	Gaz naturel renouvelable
HQ	Hydro-Québec
LAOVT	Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MCS	Minéraux critiques et stratégiques
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Sigle ou acronyme	Nom
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalités régionales de comté
MVE	Minorité visible et ethnique
MVTP	Mise en valeur du territoire public
PADD	Plan d'action de développement durable
PAÉE	Programme d'accès à l'égalité en emploi
PAGD	Plan annuel de gestion des dépenses
PCPDD	Prise en compte des principes de développement durable
PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
PDRI	Plan directeur en ressources informationnelles
PEV	Plan pour une économie verte
PQVMCS	Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques
PRDTP	Plans régionaux de développement du territoire public
PSPGNR	Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable, à son injection ou à sa connexion au réseau de distribution de gaz naturel
RFQL	Registre foncier du Québec en ligne
SGDD	Stratégie gouvernementale de développement durable
SIGÉOM	Système d'information géominière
SIGPEG	Système d'information géoscientifique pétrolier et gazier
SOFIAC	Société de financement et d'accompagnement en performance énergétique
STE	Secteur de la transition énergétique
TACEDD	Table d'accompagnement-conseil des entreprises de développement durable
TDE	Terres du domaine de l'État
TEQ	Transition énergétique Québec

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de notre responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données qu'il contient et sur celle des contrôles afférents.

Les résultats et l'information contenus dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Ministère;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2021.

La sous-ministre de l'Énergie
et des Ressources naturelles,



Marie-Josée Lizotte

Le sous-ministre associé à l'Infrastructure
et à l'Information géospatiale,



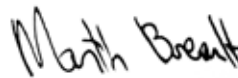
Daniel Gaudreau

La sous-ministre associée aux Mines,



Nathalie Camden

Le sous-ministre associé aux Opérations régionales,



Martin Breault

La sous-ministre associée à l'Innovation
et à la Transition énergétiques,



Dominique Deschênes

Québec, septembre 2021

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2021.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégrité, de la fiabilité et de la divulgation de cette information incombe à la Direction de l'audit interne du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats, des renseignements et des explications fournis ainsi que leur cohérence en nous basant sur les travaux accomplis au cours de notre examen.

Cet examen s'inspire des *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne* de l'Institut des auditeurs internes. Ainsi, les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à appliquer des procédures analytiques, à réviser des calculs et, finalement, à échanger sur certains éléments examinés. Le but de ces travaux n'était pas de vérifier les systèmes de compilation ni d'évaluer le contrôle interne. Par conséquent, cet examen ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le présent rapport.

Au terme de notre examen, nous concluons que les renseignements transmis dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles nous paraissent, dans tous leurs aspects significatifs, plausibles et cohérents.

La directrice de l'audit interne,



Caroline Marois

Québec, septembre 2021

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission

Le Ministère a pour mission d'assumer la gestion et de soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales, ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable.

Pour mener à bien cette mission, le Ministère mise avant tout sur une équipe reconnue pour son expertise de pointe et sa gestion responsable du développement des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire québécois.

Fonctions stratégiques

Les activités du Ministère regroupent cinq fonctions stratégiques axées sur le développement économique du Québec, qui se décrivent comme suit.

- 1 - Promouvoir et encadrer la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales du Québec ainsi que du territoire public :
 - évaluer et promouvoir le potentiel minéral du Québec;
 - accorder et gérer des droits liés aux ressources minérales et énergétiques;
 - assurer l'approvisionnement en énergie du Québec;
 - soutenir, stimuler et promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et en assurer une gouvernance intégrée;
 - accompagner les promoteurs et les acteurs locaux, notamment, dans le but de favoriser l'acceptabilité des projets sur le plan social.
- 2 - Agir à titre de propriétaire des terres du domaine de l'État sous l'autorité du Ministère :
 - assurer la mise en valeur des terres du domaine de l'État;
 - planifier l'affectation du territoire public et veiller à la conciliation des usages;
 - accorder et gérer les droits d'utilisation du territoire public;
 - accompagner les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) dans la gestion des activités qui leur sont déléguées.
- 3 - Soutenir l'efficacité du marché immobilier par l'administration du Registre foncier et du cadastre :
 - contribuer à la protection des droits fonciers des citoyens, des entreprises et de l'État;
 - contribuer à la transparence du marché immobilier.
- 4 - Veiller au maintien et au respect de l'intégrité territoriale du Québec :
 - s'assurer que le Québec exerce ses compétences et applique ses lois sur l'ensemble de son territoire;
 - veiller au respect de la position du Québec quant à ses frontières;
 - effectuer l'arpentage des terres du domaine de l'État et des frontières du Québec;
 - décrire les limites des territoires administratifs et celles des territoires ayant un statut juridique particulier dans les cas qui relèvent de sa compétence;
 - tenir le Registre du domaine de l'État et le Greffe de l'arpenteur général du Québec.

- 5 - Produire et diffuser l'information stratégique au bénéfice des citoyens, des professionnels et des entreprises :
- acquérir, analyser et diffuser la connaissance géoscientifique (géologie, géochimie et géophysique) ainsi que la connaissance sur le territoire (cartographie, imagerie et réseaux géodésiques officiels);
 - produire et diffuser de l'information économique, géospatiale et foncière;
 - valoriser et promouvoir la connaissance géoscientifique, économique, géospatiale et foncière (par exemple, projets de première importance, géomatique, etc.);
 - assurer la gouvernance de la géomatique gouvernementale par l'Approche de coopération en réseau interministériel pour l'information géographique (ACRIgéo).

Parties prenantes

Le Ministère entretient des relations avec l'ensemble des parties prenantes : sa clientèle, ses partenaires, ses délégataires ainsi que les communautés autochtones. Dans certaines circonstances, des partenaires peuvent être des clients, ou encore des délégataires. C'est le cas, notamment, des municipalités et des MRC.

Sa clientèle est composée des groupes suivants :

- les citoyens;
- les villégiateurs;
- les municipalités, les communautés métropolitaines, les MRC et les communautés locales;
- les titulaires de droits fonciers, de droits miniers et de droits liés aux hydrocarbures;
- les professionnels du domaine foncier et des ressources énergétiques et minérales : arpenteurs-géomètres, évaluateurs agréés, avocats, notaires, huissiers de justice, courtiers, architectes, ingénieurs, géologues, bureaux d'experts-comptables, fiscalistes, firmes d'analyse financière, etc.;
- les promoteurs de projets industriels ou commerciaux actifs sur le territoire public;
- les promoteurs ainsi que les sociétés d'exploration et d'exploitation minières ou de produits énergétiques;
- les équipementiers et les entreprises de services des ressources énergétiques et minérales, y compris les énergies renouvelables;
- les entreprises de distribution, de stockage et de transport de produits énergétiques;
- les entreprises et les industries considérées comme grandes consommatrices d'énergie.

Ses partenaires sont :

- les producteurs, les distributeurs et les transporteurs de produits énergétiques (éolien, cogénération, hydroélectricité, bioénergie, gaz naturel et pétrole);
- les associations liées aux ressources énergétiques et minérales;
- les associations professionnelles du domaine minier;
- les organismes représentant différentes catégories d'utilisateurs du territoire public;
- la Fédération québécoise des municipalités;
- l'Union des municipalités du Québec;
- les associations récréatives (villégiateurs, motoneigistes, etc.);
- les gestionnaires de pourvoiries ou de zones d'exploitation contrôlée;
- les ordres professionnels (arpenteurs-géomètres, avocats, évaluateurs agréés, géologues, ingénieurs et notaires);
- les ministères et organismes du Québec;
- les ministères fédéraux et territoriaux;
- les arpenteurs généraux des autres provinces;
- les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche;
- le Conseil canadien de géomatique.

Ses délégataires sont :

- les municipalités;
- les MRC;
- les dépositaires de rapports et de cartes (bibliothèques et cartothèques).

Par ailleurs, lorsqu'il envisage une action pouvant présenter un effet préjudiciable sur des droits établis ou revendiqués de façon crédible, le Ministère consulte, au préalable, les communautés autochtones touchées par la question, conformément aux politiques gouvernementales et ministérielles en vigueur et tout en respectant les dispositions des conventions en milieu nordique ou des autres ententes applicables.

Réponse du Ministère au contexte de la pandémie pour maintenir des services de qualité et une agilité dans l'adaptation de ses programmes et services, en tenant compte de la situation de ses partenaires

Pour assurer la continuité des services essentiels et accroître la performance organisationnelle, le Ministère a mis en place, rapidement et efficacement, les actions utiles pour permettre à ses employés de poursuivre leurs activités en mode télétravail, tout en maintenant des services de qualité et en faisant preuve de l'agilité nécessaire pour adapter les programmes et services ministériels.

Dès le début de la crise, le gouvernement a adopté une approche de précaution exemplaire, notamment en limitant au minimum les activités du secteur minier, le temps que les sociétés minières puissent mettre en place les mesures de santé et de sécurité appropriées pour leur permettre de reprendre un certain degré d'exploitation.

Dans le cadre du Plan national de sécurité civile du Québec en lien avec la COVID-19, le Ministère a privilégié l'approvisionnement en énergie dans son plan de maintien des services essentiels. Le 18 mars 2020, il a demandé la collaboration de différentes parties prenantes (par exemple, Hydro-Québec, l'Association de l'industrie électrique du Québec) en vue de documenter les problèmes d'approvisionnement durant la période de confinement ainsi que les mesures mises en place pour affronter cette pandémie.

Le 16 avril 2020, un bureau de publicité des droits (BPD) unique regroupant les services des 73 BPD en un seul lieu a été mis en place. Cette mesure a permis d'assurer à la fois la protection du personnel et celle de la clientèle, et a permis également de continuer à offrir les services en matière de publicité foncière. Par cette adaptation rapide, le Ministère a su soutenir efficacement le marché immobilier au cours d'une année où l'activité immobilière s'est accélérée.

L'adaptation des processus de la réforme cadastrale a permis au Ministère de conserver la participation et la collaboration attendues de la part de la population, et ce, de manière sécuritaire en raison de l'utilisation des techniques du virtuel, sans diminuer la qualité des échanges.

Également, en raison des ajustements au mode opérationnel ainsi qu'au déploiement de téléphones logiciels, les agents des centres d'appel ont été en mesure d'exercer leurs activités à partir de leur résidence et d'offrir une continuité dans les services offerts par le Ministère. De plus, un processus virtuel d'ouverture publique des soumissions a été mis en place pour se conformer à la réglementation applicable en matière de gestion contractuelle.

Enfin, le Ministère n'a ménagé aucun effort pour s'assurer du maintien de la santé physique et psychologique de son personnel et pour faire en sorte que celui-ci puisse bénéficier de tous les outils nécessaires pour garantir la prestation de services qu'il doit assumer. D'ailleurs, depuis plusieurs mois déjà, un projet pilote sur la question du télétravail était en place au sein de Transition énergétique Québec. En conséquence, les citoyens ont pu bénéficier de la même prestation de service et l'ensemble des employés du secteur, y compris le service à la clientèle, étaient pleinement opérationnels et ont pu également s'investir dans les travaux pour la relance d'une économie verte.

Structure organisationnelle

Au 31 mars 2021, la structure administrative du Ministère est composée de quatre secteurs :

- Secteur de l'énergie;
- Secteur de la transition énergétique;
- Secteur des mines;
- Secteur du territoire.

Elle compte également le Bureau de la sous-ministre et secrétariat général, la Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle, la Direction générale des ressources humaines, la Direction générale des ressources informationnelles, la Direction générale des mandats stratégiques et la Direction de l'audit interne et de l'évaluation de programme.

Le Ministère comprend une Direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice et une Direction des communications qui relève du ministère du Conseil exécutif. L'organigramme du Ministère au 31 mars 2021 est présenté à l'annexe 1.

À cette date, l'effectif du Ministère comptait 1 431 employés (répartis dans les différentes régions administratives du Québec) qui ont cumulé près de 2,5 millions d'heures rémunérées. La majorité occupe un emploi dans la région de la Capitale-Nationale.

TABEAU 1. Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
Chiffre 1 ^A : 1 431	Effectif du Ministère
Chiffre 2 : 457,6 M\$	Dépenses du Ministère
Chiffre 3 : 186 891	Claims actifs au 31 mars 2021
Chiffre 4 : 464	Inspections menées, en 2020-2021, sur des sites et des puits d'hydrocarbures
Chiffre 5 : 332,6 M\$	Revenus au 31 mars 2021
Chiffre 6 : 49 000 ^B	Droits d'utilisation d'une terre publique en vigueur au 31 mars 2021

A Certains effectifs du Ministère accomplissent des activités partagées avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

B Il n'est pas possible de générer la donnée exacte, de façon rétroactive. Toutefois, il est exact d'affirmer que près de 49 000 droits d'utilisation d'une terre publique étaient en vigueur au 31 mars 2021.

1.2 Faits saillants

DU 21 MAI AU 31 DÉCEMBRE 2020

Déploiement de mesures exceptionnelles pour une relance économique verte et résiliente

L'éclosion de la pandémie de COVID-19 qui a touché de plein fouet l'ensemble du Québec a apporté son lot de bouleversements économiques importants et, ce faisant, occasionné des perturbations de toutes sortes pour les divers groupes de clientèle du MERN. Dans cette perspective, les équipes du Ministère se sont mobilisées pour proposer des mesures ayant pour objectif de stimuler l'économie québécoise, tout en étant bénéfiques pour la transition énergétique du Québec. Des bonifications substantielles aux programmes d'aide financière du Ministère ont donc été déployées pour stimuler l'innovation et améliorer l'efficacité énergétique des appareils et des bâtiments. Ces mesures de soutien exceptionnelles ont été rendues publiques le 21 mai 2020 et elles ont pris fin le 31 décembre 2020. Elles ont eu pour effet, notamment, de favoriser l'introduction d'équipement plus performant dans les entreprises et de stimuler la construction et la rénovation domiciliaires écoénergétiques. Devant l'explosion des demandes de participation à ces programmes, force est de constater que ces mesures ont été un franc succès, autant pour les particuliers que pour les entreprises. Par exemple, l'aide financière pour les projets résidentiels de thermopompes a augmenté de 280 %. Le Ministère a confiance que les mesures de relance économique qu'il a retenues auront pu contribuer au maintien et à la création d'emplois liés aux énergies renouvelables, tout en permettant au Québec de respecter ses objectifs qui consistent à concevoir une société plus sobre en carbone et moins énergivore.

DU 14 SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2020

Tournée régionale et consultation sur la mise en valeur du territoire public (MVTP)

Dans un souci de mieux faire connaître les actions du MERN en matière de valorisation des terres du domaine de l'État (TDE), telles que les présente le Plan stratégique 2019-2023, et pour accroître la participation des milieux régional et local ainsi que celle des communautés autochtones, le Ministère a organisé, durant l'automne 2020, une tournée de consultation des partenaires, des associations et des organismes concernés ainsi qu'une consultation auprès des communautés autochtones. Plus de 122 représentants régionaux et des représentants d'une vingtaine de communautés et d'organismes autochtones ont participé à la tournée et ont fourni des commentaires et des recommandations, ce qui a permis de bonifier les actions que le MERN prévoit. Bon nombre de participants ont salué l'initiative du MERN.

DU 14 SEPTEMBRE 2020 AU 31 MARS 2021

Lancement du Programme d'extension du réseau triphasé (premier appel de projets)

En septembre 2020, le premier appel de projets pour le Programme d'extension du réseau triphasé a été lancé. Le but de ce programme est de mieux desservir certaines régions rurales par l'extension du réseau triphasé et, ainsi, de favoriser la réalisation de projets porteurs dans le secteur agricole et agroalimentaire qui pourraient voir le jour rapidement.

Ce programme découle de la mesure du budget 2020-2021 : « Afin d'encourager la modernisation des équipements et le remplacement de sources d'énergie fossile par l'électricité propre dans le secteur agroalimentaire, le gouvernement fera en sorte de mieux desservir certaines régions rurales avec le réseau triphasé. »

Près de 70 demandes ont été approuvées à la suite du premier appel de projets (un peu plus de 8 M\$ pour l'année financière) et un deuxième appel de projets sera lancé en 2021.

Entre autres choses, ce programme permet, aux entreprises agricoles et agroalimentaires situées dans les milieux non desservis, d'accéder au réseau électrique, de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises agricoles et agroalimentaires situées en zone rurale et de réduire la consommation d'énergie fossile des entreprises agricoles et agroalimentaires situées en zone rurale.

7 OCTOBRE 2020

Adoption du projet de loi n° 35 ayant pour objectif de moderniser certaines règles relatives à la publicité foncière et de favoriser la diffusion de l'information géospatiale

Publicité foncière

Cette loi modifie le Code civil du Québec, le Règlement sur la publicité foncière et diverses autres lois dans le but de moderniser les services du Registre foncier, notamment en achevant son informatisation, ce qui permettra d'augmenter son offre de services numériques et d'améliorer la prestation de services aux citoyens et aux entreprises. Après une période transitoire de neuf mois permettant de faciliter l'adhésion des clientèles à ces changements, la transmission électronique de tous les actes au Registre Foncier deviendra obligatoire dès le 8 novembre 2021. Ainsi, le Registre foncier du Québec deviendra un des premiers au monde à exploiter une transmission entièrement électronique. Cette mesure permettra de mettre fin au double emploi administratif lié aux 73 bureaux de la publicité des droits. Cette loi a également pour but de renforcer la protection des renseignements personnels pour, ainsi, diminuer les risques potentiels de vol d'identité ou de fraude immobilière.

Diffusion de l'information géospatiale

Depuis le 1^{er} février 2021, cette loi modifie la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en vue d'accroître les pouvoirs du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à titre de responsable de l'établissement et de la gestion de la cartographie et des réseaux géodésiques officiels du Québec. Elle permet au ministre d'étendre son offre de services auprès des citoyens et des entreprises du Québec et, par la même occasion, elle facilite l'autonomie dans la recherche d'informations géospatiales et foncières pour ses divers groupes de clientèle.

29 OCTOBRE 2020

Lancement du Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques (PQVMCS) 2020-2025

Lancé au cours de l'automne 2020, le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 met de l'avant 4 orientations, 11 objectifs et 22 actions pour soutenir le développement, au Québec, de filières de minéraux critiques et stratégiques (MCS). Il s'inscrit, notamment, dans la transition énergétique, considérée comme une priorité dans plusieurs politiques gouvernementales, dont le Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030).

Plusieurs actions ont été accomplies dans le contexte de la mise en œuvre de cette stratégie gouvernementale, ce qui représente, au 31 mars 2021, près de 25 M\$ en engagements financiers. Le gouvernement a fait plusieurs annonces au sujet du soutien apporté, notamment en faisant part d'appuis de l'ordre de 13,5 M\$ à l'Institut de recherche Hydro-Québec pour la recherche sur les batteries solides, de 4 M\$ au Fonds de recherche du Québec-Nature et Technologie pour bonifier son Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier ayant pour objectif de développer un nouvel axe de recherche sur les MCS et de 500 000 \$ à Rio Tinto Fer et Titane pour la construction de la toute première usine de démonstration pour l'extraction de scandium en Amérique du Nord.

1^{er} NOVEMBRE 2020

Mise en œuvre de la nouvelle gouvernance en changements climatiques

La Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2020. Cette loi est une étape importante dans la lutte contre les changements climatiques et la transition énergétique du Québec. Sur le plan administratif, cette étape s'est traduite par une intégration de Transition énergétique Québec (TEQ) au sein du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), afin d'assurer une gouvernance efficace et responsable en matière de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques.

5 NOVEMBRE 2020

Lancement du Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable, à son injection ou à sa connexion au réseau de distribution de gaz naturel

Le 5 novembre 2020, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a annoncé la mise en vigueur du Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable, à son injection ou à sa connexion au réseau de distribution de gaz naturel (PSPGNR).

Le PSPGNR offre de l'aide sur le plan financier pour soutenir le développement d'une filière québécoise de production et de distribution de gaz naturel renouvelable (GNR). Il permettra ainsi d'accroître la quantité de GNR produite au Québec et injectée dans le réseau gazier, lequel vient remplacer le gaz naturel d'origine fossile actuellement importé de l'extérieur du Québec.

Ce nouveau programme est muni d'une première enveloppe de 25 M\$ pour les années 2020-2021 et 2021-2022. En novembre 2020, dans le cadre du PEV 2030, le gouvernement a annoncé son intention de bonifier l'enveloppe consacrée à ce programme de 200 M\$ d'ici 2026.

Toujours dans le cadre du PEV 2030, le gouvernement a annoncé son intention de porter à 10 %, d'ici 2030, la quantité minimale de GNR que les distributeurs gaziers devraient injecter dans le réseau gazier au Québec.

DU 19 AU 26 NOVEMBRE 2020

Semaine thématique du Bureau de coordination des droits

Pour marquer la première année du Bureau de coordination des droits (BCD), une semaine thématique virtuelle et interministérielle s'est tenue en novembre 2020. Plus de 350 personnes de différents ministères et organismes ont participé à une ou à plusieurs activités offertes. Cette semaine thématique a été une occasion d'échanger sur le bilan du BCD, de présenter les réalisations en plus de discuter de pistes de travail porteuses pour la deuxième année. Au terme de cette semaine riche en échanges, une rencontre avec les acteurs de l'industrie minière s'est tenue, en présence du ministre Jonatan Julien et de la sous-ministre Marie-Josée Lizotte, pour obtenir une vision complète de ce dossier prioritaire pour le gouvernement. Rappelons que le BCD est un projet à portée gouvernementale dont l'objectif consiste à assurer une meilleure gestion des délais dans l'attribution des droits (permis et autorisations), sans faire de compromis en matière d'exigences réglementaires. Les constatations au sujet de la semaine thématique ont permis de déterminer des actions d'amélioration pour la poursuite des travaux.

15 DÉCEMBRE 2020

Lancement de la planification stratégique en gestion des ressources humaines 2020-2023

Le Ministère s'est donné une planification stratégique en gestion des ressources humaines pour la période 2020-2023. Ce plan triennal s'inscrit en conformité avec les orientations de la Stratégie gouvernementale de gestion des ressources humaines 2018-2023, de même qu'avec la planification stratégique du MERN 2019-2023. Résultat d'une consultation menée auprès de gestionnaires et d'employés du Ministère, cette stratégie entend contribuer aux nombreux défis d'un monde du travail en constante évolution. Véritable levier permettant de faire évoluer l'expérience de travail au sein du MERN, cette stratégie cherche, notamment, à reconnaître le Ministère comme un employeur de choix, à offrir des milieux de travail stimulants et à placer les employés au cœur de l'action.

27 JANVIER 2021

Création de la Société de financement et d'accompagnement en performance énergétique (SOFIAC)

Reconnaissant l'importance de mobiliser des sources de financement privé et institutionnel (hors du gouvernement du Québec) et de diversifier les sources et les modes de financement consacrés à la transition énergétique, le Ministère a travaillé, au cours des dernières années, en collaboration avec différents ministères et acteurs du marché, à stimuler et à appuyer le développement de mécanismes de financement mixtes, novateurs et adaptés aux besoins des consommateurs d'énergie et à la transition énergétique. Faisant suite aux études qu'il a menées en la matière au cours des dernières années, le secteur de la transition énergétique

a appuyé le développement de la SOFIAC (fondée en 2020 et lancée officiellement le 27 janvier 2021), une solution de financement mixte innovatrice mise au point par Fondation et Econoler pour la réalisation de projets de rénovation écoénergétique dans les entreprises. L'entente prévoit le versement d'une aide financière de 5,5 M\$ pour sa mise en marche. D'ici cinq ans, cette nouvelle société en commandite prévoit réaliser, dans les secteurs commercial et industriel, pour plus de 150 M\$ de projets structurants de modernisation écoénergétique au Québec, en faisant appel à un mode de financement novateur qui diminue substantiellement le risque pour les entreprises participantes.

31 MARS 2021

Fin du Plan d'action 2018-2021 pour la localisation, l'inspection et la correction des puits d'hydrocarbures inactifs sur le territoire du Québec

De nombreuses questions sur les puits inactifs au Québec suscitent l'intérêt des médias spécialisés en matière d'environnement. La gestion des puits d'hydrocarbures représente une partie importante du mandat du MERN et celui-ci, en raison de son Plan d'action pour la localisation, l'inspection et la correction des puits d'hydrocarbures inactifs sur le territoire du Québec, lancé en 2018, a entrepris le recensement des puits abandonnés et sans propriétaire sur les terres publiques et privées. Ainsi, dans le cadre du plan d'action réparti sur trois ans qui s'est achevé le 31 mars 2021, un total de 1 626 inspections ont été faites, sur 767 des 775 sites de puits inactifs répertoriés, ce qui a permis de localiser 534 de ceux-ci.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

TABLEAU 2. Sommaire des résultats 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Orientation 1 : Favoriser la croissance des investissements et des revenus en ressources naturelles

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
Accroître les investissements privés pour les projets miniers	Montant des investissements privés miniers réalisés	3,73 (G\$)	2,66 (G\$)	15
Réduire les délais de délivrance des droits pour les projets miniers	Taux de réduction des délais moyens de délivrance des droits	-10 (% cumulatif)	-34 (% cumulatif)	16
Promouvoir les sites potentiels, sur les terres du domaine de l'État, pour des projets de développement économique régional	Nombre de nouveaux terrains à vocation industrielle ou commerciale mis en valeur sur terre publique	45 (pour l'ensemble du territoire)	54 (pour l'ensemble du territoire)	17
Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux pour l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources naturelles	Taux de satisfaction des promoteurs et des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement	90 (%)	88 (%)	17

Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des milieux régionaux

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
Réduire l'empreinte environnementale	Quantité de gaz à effet de serre réduite grâce à l'utilisation de biogaz et de biocarburants	840 000 (t éq. CO ₂)	Résultats complets pour 2020 non disponibles	19
	Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux contrats d'exportation d'électricité à long terme	2,0 (Mt éq. CO ₂)	2,5 (Mt éq. CO ₂)	19
	Pourcentage des sites miniers abandonnés dont la présence et le niveau de contamination sont déterminés	65 (% cumulatif)	71 (% cumulatif)	20
	Taux de réduction des sites d'enfouissement illicites sur le territoire public	-35 (% cumulatif)	-14 (% cumulatif)	20
	Pourcentage d'intervention à l'égard des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs afin d'assurer la sécurité du public	60 (% cumulatif)	74 (% cumulatif)	21

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
Augmenter l'accessibilité du citoyen au territoire public	Nombre de nouveaux baux de villégiature offerts annuellement aux citoyens	300	97	21

Orientation 3 : Accroître notre performance et la qualité des services

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
Offrir un milieu de travail mobilisant aux employés du Ministère	Taux de satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail	82 (%)	s. o.	22
Augmenter l'offre des services numériques à la clientèle	Taux d'augmentation des services numériques offerts à la clientèle	10 (%)	11 (%)	23

Résultats détaillés 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ENJEU 1 : Le développement économique responsable des régions

Orientation 1 : Favoriser la croissance des investissements et des revenus en ressources naturelles

OBJECTIF 1.1 : Accroître les investissements privés pour les projets miniers

Contexte lié à l'objectif : Le MERN a une vocation économique en lien avec sa mission qui consiste à assumer la gestion et à soutenir la mise en valeur des ressources naturelles. Bien que le Ministère, par l'intermédiaire du Secteur des mines, promeuve et soutienne le développement de l'industrie minière, la mise en valeur des ressources minérales en territoire québécois repose, néanmoins, sur la capacité d'un promoteur à mettre en valeur, de façon économiquement viable, un gisement. Cependant, l'attractivité des investissements exerce un rôle important dans le développement des projets et dans la pérennité économique du secteur des ressources naturelles. Le potentiel minéral du Québec est reconnu. En effet, le Québec est la province canadienne dont le potentiel est le plus diversifié avec la production et la valorisation de près de 30 substances. En se fixant comme objectif de favoriser la croissance des investissements dans le domaine des ressources naturelles, le Ministère mise sur la qualité des projets miniers et sur l'attractivité du contexte d'affaires et réglementaire québécois.

Indicateur 1 : Montant des investissements privés miniers réalisés

(mesure de départ : 3,14 G\$, en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	3,49 G\$	3,73 G\$	2,6 G\$	2,7 G\$
Résultats	3,09 G\$ Non atteinte	2,66 G\$ Non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

La situation exceptionnelle provoquée par la pandémie de COVID-19 a ralenti les activités de l'industrie minière en 2020. Plus précisément :

- la mise sur pause des activités économiques décrétée par le gouvernement du Québec en mars 2020 a forcé le ralentissement, voire l'arrêt, de la production minière et des projets d'exploration et de mise en valeur. Le secteur minier québécois a été le seul à arrêter ses activités au Canada;
- malgré une autorisation de reprise des activités au début de mai, peu d'activités d'exploration minière ont été exercées dans les régions du Nunavik et d'Eeyou Istchee, principales régions d'exploration minière, entre autres, en raison des mesures adoptées par les autorités régionales qui voulaient limiter l'accès au territoire et diminuer le contact entre des personnes venant de l'extérieur de la région et la population locale;
- finalement, la faible croissance des prix et l'incertitude entourant le développement de la pandémie ont limité la capacité de croissance des activités d'exploration pour la plupart des substances, autant au Québec qu'ailleurs dans le monde, à l'exception des métaux précieux, tels que l'or et l'argent.

Les données finales seront connues en novembre 2021 (source : ISQ).

En considérant les éléments d'incertitude liés à la pandémie de COVID-19 qui ont perturbé la croissance économique et, par conséquent, les investissements miniers, les cibles de 2021-2022 et 2022-2023 ont été revues.

OBJECTIF 1.2 : Réduire les délais de délivrance des droits pour les projets miniers

Contexte lié à l'objectif : Coordonné par le Ministère, le projet de Bureau de coordination des droits (BCD) s'inscrit dans la priorité du gouvernement de mettre sur pied un environnement d'affaires compétitif, attractif et prévisible dans le but d'accélérer la réalisation des projets et, ainsi, de favoriser les investissements et la création d'emplois de qualité. Le but du BCD est de contribuer à cette priorité au moyen d'une réduction des délais de délivrance des droits requis pour la réalisation des projets miniers. Le projet comporte les chantiers suivants sur un horizon de trois ans (2019-2022) :

- la mise en place de tables interministérielles régionales (TIR) centrées sur la délivrance des droits, proposant aux promoteurs un accompagnement coordonné et personnalisé;
- l'optimisation de processus de délivrance des droits, selon une approche Lean, ayant pour but d'éliminer les activités administratives sans valeur ajoutée;
- un exercice d'étalonnage portant sur les meilleures pratiques d'autres provinces et territoires, pour alimenter les travaux;
- la mise en place d'un guichet ministériel de prestation électronique de services informationnels et transactionnels pour la clientèle du domaine minier;
- la mise en place d'un processus de coordination interministérielle pour la consultation autochtone.

Indicateur 2 : Taux de réduction des délais moyens de délivrance des droits

(mesure de départ : 480 jours ouvrables)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Établir la mesure étalon	-10 %	-20 %	-35 %
Résultats	480 jours ouvrables Atteinte	-34 % Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Pour 2019-2020, ce délai moyen total correspond à 480 jours ouvrables, soit la mesure étalon à laquelle le délai total 2020-2021 de 319 jours ouvrables est comparé.

Pour 2020-2021, il n'y a pas eu d'approbation exprimée pour l'autorisation du plan de réaménagement et de restauration volet Exploitation; la valeur utilisée pour le calcul en 2019-2020 pour ce droit ou cette approbation a été retenue, et ce, conformément à la méthode prévue. De plus, il importe de noter que le nombre de droits ou d'approbations délivrés par le Ministère pour le calcul de l'objectif est de 14.

OBJECTIF 1.3 : Promouvoir les sites potentiels, sur les terres du domaine de l'État, pour des projets de développement économique régional

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère souhaite accentuer le développement du territoire public comme instrument de développement économique au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec. Il entend promouvoir les sites sur les terres du domaine de l'État qui ont un potentiel de développement économique à caractère industriel et commercial. Il effectue différentes activités pour favoriser la réalisation de projets, notamment le repérage de sites propices et l'accompagnement des promoteurs et des acteurs locaux par des chargés de projet. Il leur fournit également de l'assistance dans la démarche d'obtention de droits d'utilisation des terres publiques à des fins industrielles et commerciales. Le Ministère travaille à l'accompagnement des promoteurs pour que ces derniers réalisent des projets de développement économique et fassent des investissements qui favorisent la création d'emplois, notamment dans les régions, le tout dans le respect de l'environnement et de l'acceptabilité sur le plan social.

Indicateur 3 : Nombre de nouveaux terrains à vocation industrielle ou commerciale mis en valeur sur terres publiques

(mesure de départ : 45)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	45	45	45	45
Résultats	72 Atteinte	54 Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Durant l'année 2020-2021, le MERN et ses MRC délégataires ont attribué 54 nouveaux baux à des fins industrielles ou commerciales. Une baisse peut être observée par rapport aux résultats de l'année 2019-2020, ce qui s'explique, notamment, par le ralentissement des activités économiques en 2020-2021 en raison de la crise sanitaire (COVID-19) et à cause des changements induits par le télétravail dans la prestation de services du MERN.

OBJECTIF 1.4 : Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux pour l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources naturelles

Contexte lié à l'objectif : L'adoption de bonnes pratiques en matière d'acceptabilité sociale constitue un atout important pour favoriser la concrétisation des projets et leur intégration harmonieuse dans les communautés locales, y compris dans les communautés autochtones. Le Ministère déploie un réseau de chargés de projets en région dont le mandat consiste à offrir, aux promoteurs et acteurs locaux qui le souhaitent, un accompagnement en matière d'acceptabilité sociale. L'accompagnement a pour objectif de les informer sur les processus d'attribution des droits, ainsi que sur le contexte et les acteurs du milieu d'accueil des projets, et de faire connaître les différents processus de participation publique, etc. Le Ministère offre également une expertise sectorielle selon la nature des projets.

Indicateur 4 : Taux de satisfaction des promoteurs et des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement

(mesure de départ : 89 %, en 2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	90 %	90 %	91 %	91 %
Résultats	92 % Atteinte	88 % Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Toujours dans une perspective d'amélioration continue, le Secteur du territoire a entrepris la troisième édition du sondage sur la satisfaction des promoteurs et acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement reçu de la part des chargés de projet.

Ce résultat démontre que les chargés de projet ont su offrir un accompagnement très satisfaisant, et ce, malgré les défis apportés par cette année considérée comme exceptionnelle à cause de la pandémie de COVID-19. Bien que nécessitant certains ajustements, le télétravail a permis de maintenir l'accompagnement tout au long de l'année.

Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des milieux régionaux

OBJECTIF 2.1 : Réduire l'empreinte environnementale

Contexte lié à l'objectif : L'objectif qui consiste à réduire l'empreinte environnementale trouve sa raison d'être dans la mission du Ministère dont les actions s'insèrent dans la mise en valeur des ressources naturelles du Québec dans une perspective de développement durable. Ainsi, cinq actions-phares, déterminées par le Ministère, peuvent concourir à la réhabilitation de sites abandonnés à la suite d'activités d'utilisation de ressources naturelles ou à la réduction des gaz à effet de serre.

D'abord, le Québec recense, sur l'ensemble de son territoire, des sites miniers abandonnés¹ dont le réaménagement et la restauration sont sous la responsabilité de l'État. La restauration de ces sites permet, notamment, de limiter les répercussions environnementales et d'éliminer les dangers potentiels sur la santé et la sécurité. Diffusé en juin 2019 par le Ministère, le plan de restauration des sites abandonnés prévoit l'accélération de la caractérisation² de l'ensemble des sites en vue de déterminer la présence et le degré de contamination de l'environnement sur les sites miniers abandonnés et, ainsi, de donner une priorité aux interventions.

De même, le 1^{er} mai 2018, le gouvernement annonçait un plan d'action de trois ans visant la localisation, l'inspection et la correction, le cas échéant, des puits d'hydrocarbures inactifs³ répertoriés sur son territoire. Puisque certains de ces puits peuvent être la cause d'une contamination ou nécessiter des travaux complexes, il devient essentiel de mettre en place un programme d'inspection pour confirmer leur état et pour entreprendre, le cas échéant, les travaux requis. En agissant ainsi, le Ministère contribue à la mise en œuvre de la Loi sur les hydrocarbures, entrée en vigueur le 20 septembre 2018 et qui a pour objet de régir le développement et la mise en valeur des hydrocarbures en milieu terrestre et hydrique, tout en assurant la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la récupération optimale de la ressource.

En outre, il existe au Québec des sites d'enfouissement illicites dont le degré de contamination dépasse les normes établies par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Les 22 sites contaminés repérés, qui sont situés sur les terres publiques et dont la contamination ne résulte pas d'activités minières, énergétiques ou forestières, sont inscrits dans le passif du Secteur du territoire qui agit comme gestionnaire des terres du domaine de l'État. L'objectif du Ministère est de réhabiliter l'ensemble des sites d'enfouissement illicites.

Ensuite, conformément à la Politique énergétique 2030 du gouvernement qui est d'augmenter de 25 % la production d'énergies renouvelables, notamment par une hausse de 50 % de la production de bioénergies comme les biocarburants et le gaz naturel renouvelable (GNR), le Ministère vise, d'une part, le remplacement des carburants, comme l'essence et le carburant diesel, par les biocarburants, en l'occurrence l'éthanol, le biodiesel et le carburant diesel produit par hydrogénation, ainsi que celui du gaz naturel d'origine fossile par du GNR produit à partir de biogaz. D'autre part, il promeut le remplacement du mazout lourd et léger par du gaz naturel à partir de dessertes en gaz naturel liquéfié (GNL) et celui de produits pétroliers ou de liquides de gaz naturel (LGN) plus polluants par du gaz naturel à partir des projets d'extension du réseau de gazoducs.

Enfin, au-delà de l'environnement national, le Québec compte exercer un rôle important dans la réduction des GES de ses voisins au moyen des différents contrats d'électricité à long terme actuels et potentiels pour plusieurs marchés, dont ceux de la Nouvelle-Angleterre, de l'État de New York, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. En effet, ses partenaires se sont fixé d'importantes cibles de réduction de GES auxquelles le Ministère peut contribuer étant donné que l'électricité qu'il vend est renouvelable à plus de 99 % (électricité à faibles émissions de carbone).

1. Un site minier est dit abandonné lorsque l'exploitant n'existe plus, est introuvable ou insolvable.

2. La caractérisation regroupe les actions qui permettent de déterminer la présence et l'envergure de contamination ainsi que les risques et les répercussions qui en découlent.

3. Les puits d'hydrocarbures sont qualifiés d'inactifs lorsqu'ils ont été fermés définitivement et quand aucune activité de production n'est possible. Ces puits sont communément appelés « puits abandonnés » (traduction littérale à partir de l'anglais).

Indicateur 5 : Quantité de gaz à effet de serre réduite grâce à l'utilisation de biogaz et de biocarburants(mesure de départ : 812 000 t éq.CO₂)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	820 000 t éq.CO ₂	840 000 t éq.CO ₂	1 800 000 t éq.CO ₂	1 900 000 t éq.CO ₂
Résultats	935 100 t éq. CO ₂ Atteinte	Résultats complets non disponibles pour 2020		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Les données requises pour le Rapport annuel de gestion 2020-2021 ne seront disponibles qu'à partir de la fin de 2021 et elles pourront alors être présentées dans le rapport de 2021-2022.

Le résultat de cet indicateur est la somme des réductions de CO₂ associées aux quatre éléments suivants.

- 1 - Le remplacement de l'essence et du carburant diesel par les biocarburants. Les données 2020-2021 seront disponibles pour le Rapport annuel de gestion 2021-2022. Pour l'année 2019, la consommation de carburants, multipliée par les exigences fédérales existantes au regard de l'intégration de contenu renouvelable (de 2 à 5 % du volume), s'est traduite par une réduction des gaz à effet de serre (GES) d'environ 927 000 tonnes.
- 2 - Le remplacement de gaz naturel d'origine fossile par du gaz naturel renouvelable (GNR). Le Règlement concernant la quantité de GNR devant être livrée par un distributeur établit à 1 % la proportion minimale de GNR à injecter dans le réseau gazier à partir de l'année tarifaire débutant en 2020. Pour la période 2020-2021, la consommation de GNR a permis de réduire de 12 600 t éq. CO₂ les émissions de GES au Québec (ces données sont sujettes à une révision à la suite du dépôt du rapport annuel de Gazifère attendu en 2023).
- 3 - Le remplacement de mazout lourd et léger par du gaz naturel à partir de dessertes de gaz naturel liquéfié (GNL). Au 31 mars 2021, deux projets de dessertes de GNL étaient en cours de réalisation. Le premier projet a pour objectif de desservir en GNL l'Aluminerie Alouette et il devrait entrer en fonction d'ici le début de 2022. Le second projet a pour but de desservir l'usine de pâte Nordic Kraft et il devrait entrer en fonction au cours de l'année 2022.
- 4 - Le remplacement de produits pétroliers plus polluants par du gaz naturel à travers des projets d'extension du réseau de gazoducs. Au 31 mars 2021, la mise en gaz du projet d'extension du réseau de gaz naturel vers Montmagny (y compris Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Raphaël et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud) est achevée. Des données préliminaires sur les réductions de GES associées au projet font état d'une réduction de l'émission annuelle d'environ 2 700 tonnes.

Indicateur 6 : Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux contrats d'exportation d'électricité à long terme

(mesure de départ : s. o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2,0 Mt éq.CO ₂	2,0 Mt éq.CO ₂	2,0 Mt éq.CO ₂	2,0 Mt éq.CO ₂
Résultats	2,5 Mt éq. CO ₂ Atteinte	2,5 Mt éq CO ₂ Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Comme en 2019, Hydro-Québec a dépassé l'objectif en vendant un volume supérieur dans le contrat avec le Nouveau-Brunswick par rapport au niveau minimal auquel l'on s'était entendu par contrat. En effet, il a vendu 4,45 TWh au Nouveau-Brunswick alors que le contrat stipule un minimum de 2,0 TWh.

Quelques facteurs expliquent cette situation : la météo, les entretiens inattendus et prolongés de centrales comme Pointe Lepreau et Belledune et leur hydraulité. Il y a même eu des moments, cette année, où les prix qui avaient été prévus étaient tellement bas qu'il a semblé plus économique de fermer la centrale de Belledune et d'acheter l'énergie d'Hydro-Québec.

Indicateur 7 : Pourcentage des sites miniers abandonnés dont la présence et le niveau de contamination sont déterminés

(mesure de départ : 42 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	50 %	65 %	80 %	100 %
Résultats	54 % Atteinte	71 % Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Pour suivre de manière plus ajustée l'avancement de la caractérisation, la méthode de calcul de l'indicateur sur le suivi de la caractérisation à l'intérieur du plan d'action pour l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec (VGQ) – Audit terrains contaminés sous la responsabilité de l'État a été révisée et approuvée par le VGQ au cours du printemps 2020. Cette méthode ne considère que les sites dont la responsabilité de l'État était confirmée avant le 31 mars 2019.

Ainsi, au 31 mars 2021, pour 27 sites miniers abandonnés sur 38 (71 %), la présence et le degré de contamination ont été déterminés.

Indicateur 8 : Taux de réduction des sites d'enfouissement illicites sur le territoire public

(mesure de départ : 22)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	-10 %	-35 %	-60 %	-100 %
Résultats	-14 % Atteinte	-14 % Non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

En 2019-2020, le Secteur du territoire a terminé la réhabilitation de 14 % des sites inscrits dans le passif environnemental. Les sites réhabilités sont Lac Paradis, Rivière Saint-Jean et Chisasibi. En 2020-2021, afin de respecter le cadre de référence du MELCC qui est toujours en cours d'élaboration, aucun autre site faisant partie de la mesure de départ de 22 sites n'a été réhabilité; toutefois, plusieurs phases de caractérisation ont été menées à terme. Par conséquent, le taux de réduction cumulatif demeure le même que celui de l'année précédente. La crise sanitaire (COVID-19) a eu un effet sur l'atteinte des cibles. Un appel d'offres ayant pour objectif de faire exécuter des travaux sur plusieurs des sites inscrits dans le passif environnemental a été publié au début de mars 2020. L'ouverture des soumissions a fait l'objet de trois reports en raison des circonstances liées à la crise sanitaire. Le contrat n'a été signé que le 23 juin 2020. En conséquence, il a été impossible de faire exécuter tous les travaux prévus en 2020-2021.

Le Québec compte actuellement 22 sites d'enfouissement et 879 dépotoirs illicites sur le territoire public. Ainsi, à compter de 2021-2022 et pour 2022-2023, le Ministère a décidé de considérer non seulement les sites inscrits dans le Passif au titre des sites contaminés (PTSC), mais également les dépotoirs illicites. L'objectif du Ministère sera donc de nettoyer 50 % de ces sites et dépotoirs illicites d'ici le 31 mars 2023.

Indicateur 9 : Pourcentage d'intervention à l'égard des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs afin d'assurer la sécurité du public

(mesure de départ : s. o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	40 %	60 %	80 %	100 %
Résultats	70 % Atteinte	74 % Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Sur les 95 puits et sites inactifs déterminés, au 31 mars 2021, comme endroits où des travaux devaient être accomplis, 70 d'entre eux ont fait l'objet d'une intervention déjà entamée sur le terrain. Le pourcentage cumulatif d'intervention entamée à l'égard des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs est donc de 74 %.

Au 31 mars 2021, 105 interventions distinctes étaient entamées sur 70 puits et sites repérés. Ces interventions se résument comme suit :

- 64 sites ont été échantillonnés pour confirmer ou infirmer la présence de contamination;
- 16 caractérisations environnementales de phase II ont été faites pour évaluer l'étendue de la contamination lorsque confirmée;
- 12 analyses d'intégrité ont été menées pour déterminer l'origine de l'émanation ou de la migration de gaz naturel;
- 8 rapports d'état de puits ont été faits pour déterminer les différents problèmes et pour y apporter des recommandations pour la suite des correctifs;
- 3 programmes de remédiation ont été rédigés pour corriger les problèmes dans les puits;
- 1 puits a fait l'objet de travaux de remédiation qui sont commencés;
- 1 puits a fait l'objet de travaux de remédiation qui sont maintenant terminés.

OBJECTIF 2.2 : Augmenter l'accessibilité du citoyen au territoire public

Contexte lié à l'objectif : Au Québec, il existe environ 32 000 baux de villégiature dont la plupart sont riverains, boisés et accessibles par voie terrestre, sauf exception, et leur superficie avoisine les 4 000 m². De 2019 à 2023, le MERN s'est engagé à mettre à la disposition des citoyens 1 150 nouveaux terrains à des fins de villégiature privée sur les terres du domaine de l'État. Pour ce faire, et dans un souci d'équité et de précaution à l'égard des milieux d'accueil, le Ministère réfléchit à de nouveaux modèles de développement de la villégiature. Le but du Ministère est donc de préserver l'accessibilité du public aux plans d'eau du territoire public.

Indicateur 10 : Nombre de nouveaux baux de villégiature offerts annuellement aux citoyens

(mesure de départ : s. o.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	100	300	300	450
Résultats	168 Atteinte	97 Non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, 78 baux ont été offerts par tirage au sort et 19, au premier requérant pour un total de 97.

La pandémie a ralenti les travaux, notamment pour la détermination des terrains qui font l'objet des tirages au sort. Les plans régionaux de développement du territoire public (PRDTP) n'étant plus à jour, l'atteinte de cette cible se révèle difficile.

À court terme, une augmentation des efforts auprès des MRC délégataires pour stimuler l'offre de villégiature sera assurée en vue d'atteindre les objectifs des deux prochaines années financières. De plus, la révision de l'approche pour réaliser les PRDTP sera faite, de même que l'actualisation des outils qui l'encadrent. Les nouveaux PRDTP seront préparés dans les prochaines années pour mieux définir l'offre de villégiature du MERN.

La pandémie de COVID-19 a grandement perturbé les opérations relatives à l'offre de terrains de villégiature par tirage au sort. C'est la raison pour laquelle les cibles de 2021-2022 et de 2022-2023 ont été revues.

ENJEU 2 : La performance organisationnelle

Orientation 3 : Accroître notre performance et la qualité des services

OBJECTIF 3.1 : Offrir un milieu de travail mobilisant aux employés du Ministère

Contexte lié à l'objectif : Devant la rareté de la main-d'œuvre qui suscite des défis en ce qui concerne l'attraction des nouveaux talents et leur maintien en emploi, et en prenant en considération que les départs des employés engendrent une perte d'expertise primordiale pour la réalisation de la mission du Ministère, la mobilisation du personnel constitue un enjeu important pour celui-ci. En effet, des employés qui peuvent se mobiliser parlent positivement de l'organisation pour laquelle ils travaillent, démontrent une forte intention d'y demeurer et ont le désir de se dépasser pour contribuer à son succès. Pour favoriser cette mobilisation du personnel envers la mission et les objectifs stratégiques du Ministère, un climat de travail propice à l'engagement doit exister. À cette fin, un sondage sur le climat de travail permet aux décideurs non seulement de connaître le degré de satisfaction du personnel, mais également de déterminer les actions à mettre en place pour un milieu de travail mobilisant. Cet objectif cadre avec les priorités de la Direction générale des ressources humaines dont le mandat consiste à conseiller la haute direction et les gestionnaires du Ministère en matière de gouvernance des ressources humaines.

Indicateur 11 : Taux de satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail

(mesure de départ : 79 %, en 2016)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	-	82 %	-	85 %
Résultats	S. O. Atteinte	S. O. Non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

En mars 2021, un sondage a été mené auprès de l'ensemble des employés en utilisant un nouvel outil permettant de mesurer plus directement le taux de mobilisation des employés, et ce, plus fréquemment.

Ainsi, à compter de 2021-2022, l'indicateur et les cibles refléteront ce nouvel outil de sondage, et l'année 2020-2021 aura servi à établir la mesure étalon.

OBJECTIF 3.2 : Augmenter l'offre des services numériques à la clientèle

Contexte lié à l'objectif : La Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 comporte deux orientations. D'une part, les ministères et organismes (MO) doivent utiliser le numérique pour adapter leurs relations avec le citoyen dont le quotidien est de plus en plus influencé par l'information transmise, par les données et par les outils numériques. D'autre part, le numérique doit permettre aux MO d'être innovants, efficaces et transparents, notamment par la réduction du coût des services offerts à divers groupes de clientèle et par la diminution des délais pour les obtenir. Le Ministère dispose déjà de plusieurs plateformes informationnelles et transactionnelles, comme la carte interactive du Système d'information géominière (SIGÉOM), Géo-Inondations, InfoLot, le Registre foncier du Québec en ligne (RFQL), le Système de gestion des titres miniers (GESTIM), pour n'en nommer que quelques-uns, qui répondent à certains besoins des citoyens. Néanmoins, au regard des orientations de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale, le Ministère souhaite que les services à la clientèle deviennent intégralement numériques pour en réduire la complexité sur le plan administratif et pour répondre à l'ambition 5 de la stratégie : « les services publics sont numériques de bout en bout ». Pour ce faire, le Ministère vise l'augmentation de son offre de services numériques pour donner à la clientèle des services plus rapides et intuitifs. À terme, il vise le développement et le déploiement d'un plan de transformation numérique.

Indicateur 12 : Taux d'augmentation des services numériques offerts à la clientèle

(mesure de départ : 56, en 2020)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 %	10 %	15 %	15 %
Résultats	14 % Atteinte	11 % Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

La Stratégie de transformation numérique gouvernementale (nommée ci-dessous Stratégie) est devenue publique le 3 juin 2019. Dès la publication de cette stratégie, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles s'est assuré de la mise en place graduelle des exigences auxquelles elle oblige. Dans le cadre de la planification stratégique 2019-2023, le Ministère s'est donné une cible de 10 % d'augmentation des services numériques pour l'année financière 2020-2021. En ce qui concerne les résultats atteints, le Ministère a mis en place six nouveaux services numériques, tous rattachés au Secteur du territoire :

- 1 - le Registre foncier du Québec – Formation (site Web informationnel);
- 2 - le Registre foncier du Québec – Correction d'erreur matérielle (formulaire en ligne);
- 3 - le Registre foncier du Québec – Demande d'information à la suite d'un mémo de refus (Formulaire en ligne);
- 4 - le Registre foncier du Québec en ligne – Transmission électronique des actes (site Web transactionnel);
- 5 - les Cartes topographiques des villages nordiques (service Web cartographique);
- 6 - la Géobase du réseau hydrographique du Québec (service Web cartographique).

Avec l'ajout des 6 services numériques, le Ministère dépasse, d'un point de pourcentage, sa cible annuelle avec un taux d'augmentation de 11 % (10,7 %) de nouveaux services numériques pour l'année 2020-2021, pour un total de 64⁴ services numériques.

4. L'intégration de TEQ au sein du Ministère ajoute 5 services pour un total de 69.

2.2 Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques

Résultats de la mise en œuvre du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023

Une approche globale et structurée pour assurer le suivi de la mise en œuvre

Rappel de la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification (projet de loi n° 44)

En vertu de l'article 17.1.10., le ministre doit rendre public un bilan dans lequel il fait état des actions menées dans le cadre du plan directeur, de même que des résultats obtenus, y compris ceux qui sont basés sur les indicateurs de performance utilisés pour mesurer les progrès accomplis en matière de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques.

Aux fins de l'application de l'article 17.1.4 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2), le plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2018-2023 élaboré par Transition énergétique Québec (TEQ) est maintenu jusqu'au 31 mars 2026 et les adaptations nécessaires y sont apportées. Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles élaborera un nouveau plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques pour une période de cinq ans à partir du 1^{er} avril 2026. (article 91). Ce nouveau plan directeur pourra être modifié au cours de la période de cinq ans si le Ministère juge notamment que le contexte énergétique, qu'une révision des programmes et des mesures qu'il contient ou que la décision de la Régie de l'énergie en vertu du premier alinéa de l'article 85.41 de la Loi sur la Régie de l'énergie (chapitre R-6.01) le requièrent, tel que le prescrit l'article 17.1.6.

Afin de mettre le Québec sur la voie d'une économie écoefficiente et à faible empreinte carbone, le Plan directeur est l'instrument dont s'est doté le gouvernement du Québec pour réaliser la transition énergétique afin d'appuyer les politiques publiques engagées dans la lutte contre les changements climatiques. La section suivante présente l'approche de suivi et les indicateurs établis pour faire état de l'avancement et de la performance du Plan directeur.

VISION 2030 : Dans la poursuite de sa transition énergétique, grâce à son génie et à des comportements responsables, le Québec aura franchi, en 2030, le cap où son énergie renouvelable répondra à la grande majorité de ses besoins et où il sera en mesure de fournir des solutions aux régions du monde en quête d'énergies vertes. Ce faisant, il répondra aux objectifs de décarbonisation de son économie.

Approche de suivi

Le Plan directeur 2018-2023 comporte des objectifs et des mesures à mettre en œuvre pour atteindre la vision 2030. Regroupés par thématique, ces objectifs et mesures s'inscrivent dans une feuille de route établie pour chaque thématique dans laquelle est décrite l'application progressive des mesures phares et des grands jalons à atteindre. Bien que l'accent soit mis sur le premier plan directeur, chaque feuille de route contient également des jalons pour 2023 et les années suivantes.

Afin de suivre la mise en œuvre des mesures du Plan directeur, pour chacune des thématiques, un plan d'action a été élaboré qui comprend, entre autres, l'échéancier, la progression des travaux et le budget utilisé pour toutes les mesures. Le Secteur de la transition énergétique (STE) coordonne le suivi de chaque mesure grâce à ces plans d'action auprès des ministères, des organismes et des distributeurs qui en sont respectivement responsables. Dans le but de favoriser la transparence des activités du Plan directeur, la progression de la mise en œuvre des mesures pour chaque thématique est présentée sur le site Web de la transition énergétique⁵.

Les indicateurs de performance techniques

Le Plan directeur comprend trois indicateurs de performance techniques pour mesurer l'atteinte de ces objectifs. Ces indicateurs sont de nature technique, car ils mesurent les rendements énergétiques sous l'angle :

- des économies d'énergie;
- de la réduction de la consommation de produits pétroliers;
- de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En effet, les mesures qui ont pour but d'améliorer l'efficacité énergétique permettent à la fois de diminuer la quantité d'énergie consommée et d'accroître l'utilisation d'énergies renouvelables plus efficaces réduisant ainsi la consommation de produits pétroliers et les émissions de GES. Ces indicateurs techniques mesurent les résultats issus de la mise en œuvre des différents programmes et mesures du Plan directeur par rapport aux prévisions indiquées à l'annexe VI de ce dernier. Ils permettent de rendre compte de la performance du Plan directeur à cet effet.

Les indicateurs socioéconomiques

En plus du processus de suivi et de reddition de comptes habituel, le Plan directeur s'est engagé à mesurer et à suivre les retombées socioéconomiques de la transition énergétique. Ainsi, les résultats annuels 2020-2021 du Plan directeur présentent les premiers indicateurs socioéconomiques relatifs au déploiement des programmes menés sous la responsabilité du Secteur de la transition énergétique (STE). Cette première analyse a pour objectif d'évaluer la contribution des modifications des comportements énergétiques des participants sur l'économie et à mesurer l'empreinte économique des programmes.

L'évaluation des impacts économiques se réalise à partir d'un modèle macroéconométrique et dynamique qui s'appuie sur un cadre d'équilibre général pour modéliser les répercussions des chocs sur le système économique⁶. Ainsi, le modèle permet de déterminer l'effet des modifications sur l'ensemble des agents économiques et sur les marchés dans lesquels ils se rencontrent.

Méthodologie d'harmonisation

Le rapport annuel de gestion compile les résultats en matière de transition énergétique pour l'ensemble des mesures en cours présentées dans le Plan directeur. Ces mesures, menées sous la responsabilité des ministères, organismes et distributeurs d'énergie, sont comptabilisées en suivant le cadre méthodologique élaboré en 2019-2020 en collaboration avec les partenaires porteurs. Cette approche assure une cohésion et une diffusion équivalente des résultats d'année en année.

5. <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/plan-directeur-en-transition-energetique>

6. L'analyse des impacts socioéconomiques a été réalisée par la firme Daméco, spécialiste dans la modélisation économique et l'évaluation d'impacts de projets, de politiques publiques et de programmes.

Résultats détaillés 2020-2021 sur la mise en œuvre du Plan directeur

Au cours de l'année 2020-2021, le Plan directeur prévoyait la mise en œuvre de 52 mesures sous la responsabilité du Secteur de la transition énergétique (STE). L'équipe a su en mener 48 de front. Des 4 mesures non réalisées, 3 ont été annulées, une d'entre elles dépassant la portée du mandat du Plan directeur et les deux autres s'intégrant dans d'autres mesures déjà incluses dans ce plan. Enfin, la mesure reportée s'intégrera dans la stratégie qui est en cours d'élaboration.

Chacune de ces mesures est liée à un projet porteur qui aide et contribue à l'adoption de comportements et de solutions pour accélérer la transition énergétique du Québec. Elles se concrétisent par des études, par l'élaboration de règlements, de plans d'action et de partenariats stratégiques, par de la modélisation, des activités de sensibilisation et d'éducation et l'administration de programmes. En effet, ces mesures prennent diverses formes et sont mises en œuvre selon les besoins détectés par les spécialistes en matière d'innovation, de conversion et d'efficacité énergétiques.

Lorsqu'on inclut l'ensemble des contributeurs travaillant de concert pour mettre en œuvre le Plan directeur, ce sont au total 118 mesures qui étaient planifiées pour l'année 2020-2021. Les ministères, organismes et distributeurs d'énergie ont réussi à mettre en œuvre 113 d'entre elles, ce qui représente un taux de réalisation de 96 %.

Toutes ces mesures interviennent dans divers secteurs de l'économie, notamment les bâtiments, l'industrie et le transport. Ainsi, en 2020-2021, 38 % des mesures réalisées étaient consacrées au secteur du bâtiment, 30 %, à l'industrie et 14 %, au transport, alors que 18 % visaient d'autres domaines d'intervention transversale comme la sensibilisation, l'innovation et le financement. La figure 2 présente l'ensemble des secteurs visés.

FIGURE 1. Taux de mise en œuvre du Plan directeur par contributeur pour l'année 2020-2021

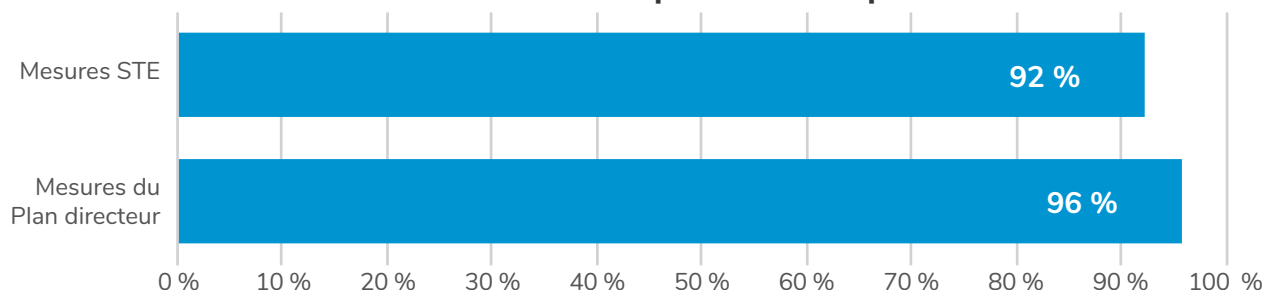
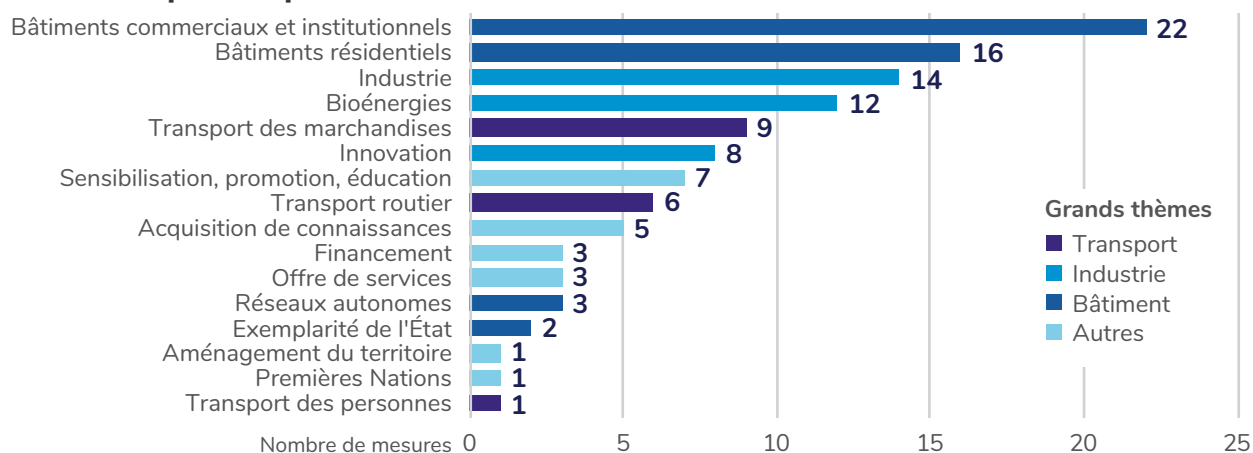


FIGURE 2. Répartition par secteur d'économie des mesures réalisées en 2020-2021

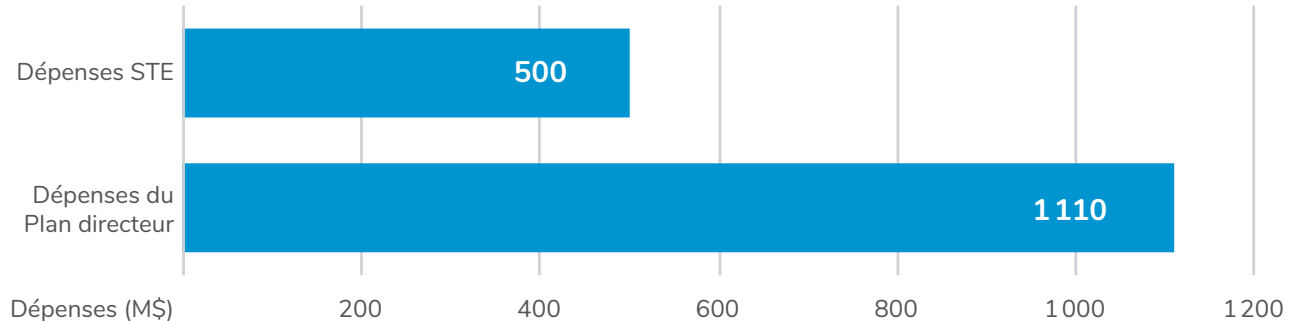


Un état d'avancement positif

Le Plan directeur 2018-2023 comporte au total 225 mesures. Depuis son lancement, 184 mesures ont été réalisées ou sont en cours de réalisation par les porteurs responsables. Ainsi, au terme de sa troisième année, les ministères, les organismes et les distributeurs auront atteint un taux d'avancement de 82 %.

Au cours de l'année financière 2020-2021, les dépenses liées à la mise en œuvre du Plan directeur étaient de l'ordre de 1 110 M\$. Près de la moitié de celles-ci provenaient des coffres du STE.

FIGURE 3. Dépenses (en M\$) pour la mise en œuvre des mesures du Plan directeur - 2020-2021



Pour plus de détails sur une mise à jour récente des mesures du Plan directeur, un tableau sur l'état d'avancement de chacune des thématiques est disponible sur le site Web⁷.

Résultats détaillés 2020-2021 relatifs à la performance du Plan directeur

Marqué par la pandémie de COVID-19, le Plan directeur vers la transition énergétique du Québec enregistre cette année une amélioration continue, toutefois moins importante qu'en 2019-2020. Les résultats des trois indicateurs de performance établis en matière d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de GES et de produits pétroliers poursuivent leur progression vers l'atteinte des objectifs du Plan directeur d'ici 2023, lesquels consistent à réduire :

- 1 - la consommation énergétique de 49,7 pétajoules;
- 2 - l'équivalent de 1 138 millions de litres de produits pétroliers;
- 3 - les émissions de GES de 5,4 mégatonnes d'équivalent CO₂.

Ces résultats sont présentés en regroupant les données de toutes les mesures qui ont un indicateur dans le Plan directeur, y compris celles des ministères, des organismes et des distributeurs d'énergie. Les efforts déployés pour une relance économique faisant suite à la pandémie ont porté fruit. Les programmes mis en œuvre par l'ensemble des partenaires responsables ont permis :

- de réaliser des économies d'énergie de 6,5 pétajoules, une légère baisse relativement à 2019-2020 (-1 %);
- de réduire la consommation de produits pétroliers de 87 millions de litres, une baisse (-13 %) par rapport à l'année 2019-2020;
- de réduire les émissions de GES de 0,4 million de tonnes d'équivalent CO₂ dans l'atmosphère, un recul (-29 %) par rapport aux résultats de 2019-2020.

Ces résultats ont été rendus possibles en partie grâce aux mesures de relance qui ont été mises en place en mai 2020 à la suite de l'annonce de la réouverture de certains secteurs économiques du Québec. À l'époque, un groupe de travail du STE avait été mis en place afin de cibler les options de relance les plus porteuses.

7. <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/plan-directeur-en-transition-energetique/feuilles-de-route>

Ainsi, dans le but de placer l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de GES au cœur de la relance économique, trois axes principaux ont été sélectionnés :

- 1 - stimuler et accompagner un vaste chantier de rénovation et de construction écoénergétiques des bâtiments résidentiels, institutionnels et municipaux;
- 2 - soutenir et encourager les entreprises québécoises dans la transition et l'innovation énergétiques;
- 3 - accélérer l'électrification des transports et améliorer le transport de marchandises des entreprises québécoises.

Ainsi, les mesures proposées incluaient, pour une période limitée, l'attribution de bonifications aux subventions des programmes Chauffez vert, Rénoclimat et Novoclimat, l'ajout d'une équipe pour accompagner la clientèle de l'État dans les projets de rénovation et de construction, des ajustements aux programmes ÉcoPerformance, Biomasse forestière résiduelle et Technoclimat pour augmenter la liquidité des entreprises et aider à la réalisation de projets, ainsi que des bonifications à l'offre de service de Transportez vert pour appuyer la mise en place de mesures qui réduisent la consommation de carburant dans les entreprises, municipalités et organisme publics qui exploitent un parc de véhicules routiers.

Les résultats du bilan cumulatif depuis la mise en œuvre du Plan directeur sont les suivants :

- 19,4 PJ représentant une progression de 39 % pour les économies d'énergie;
- 283 millions de litres de produits pétroliers équivalant à une progression de 25 % dans la réduction de produits pétroliers;
- 1,4 Mt éq. CO₂, un progrès de 25 % pour les réductions d'émissions de GES.

Les efforts pour atteindre les objectifs en matière de réduction de produits pétroliers et d'émissions de GES demeurent de taille. L'exercice de révision des mesures du Plan directeur pour sa prolongation jusqu'en 2026 ouvre la voie à des recommandations de nouvelles mesures structurantes alignées sur les objectifs de réduction de GES auxquels s'est engagé le gouvernement du Québec.

FIGURE 4. Progression cumulative des objectifs du Plan directeur

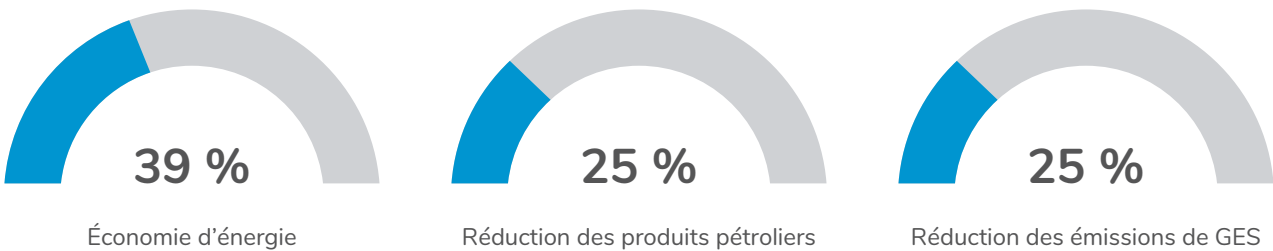


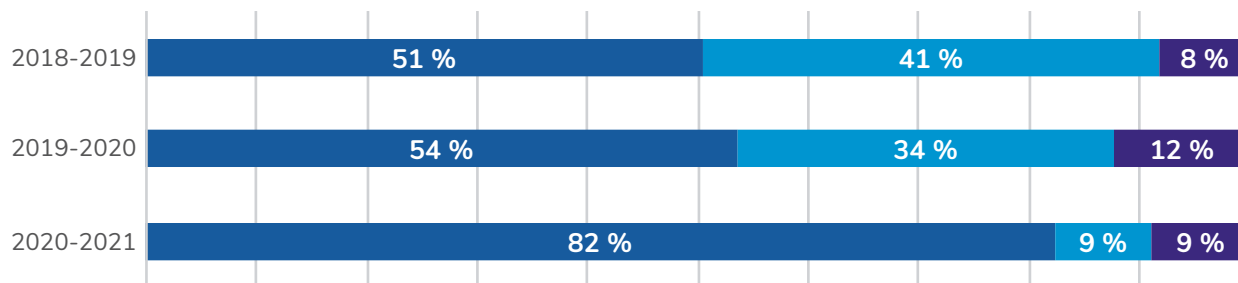
TABLEAU 3. Sommaire des résultats du Plan directeur

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	CUMULATIF	Δ AVEC 2019 (%)	CIBLES 2023
Économie d'énergie (PJ)	6,4	6,6	6,5	19,4	-1	49,7
Réduction de produits pétroliers (ML)	95	100	87	283	-13,0	1 138
Réduction des émissions de GES (Mt éq. CO ₂)	0,5	0,5	0,4	1,4	-29	5,4

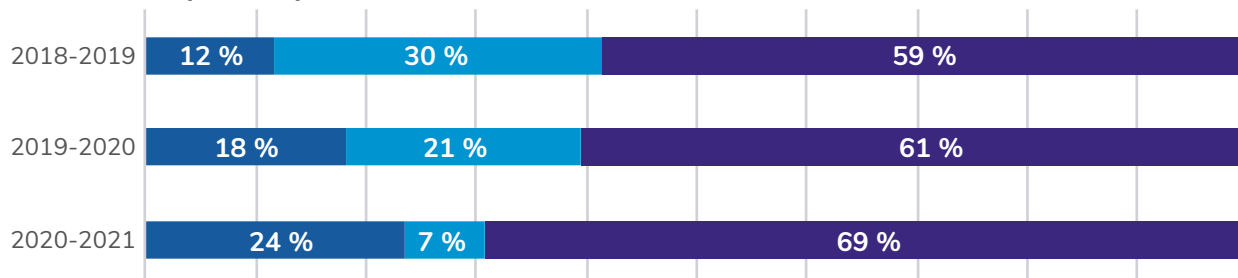
Note : Des ajustements méthodologiques ont été appliqués aux résultats de 2018-2019 et 2019-2020 pour inclure les projets industriels traités en 2020-2021, mais qui ont entrepris d'économiser l'énergie et de réduire les GES antérieurement.

FIGURE 5. Répartition des résultats des indicateurs de performance selon le thème

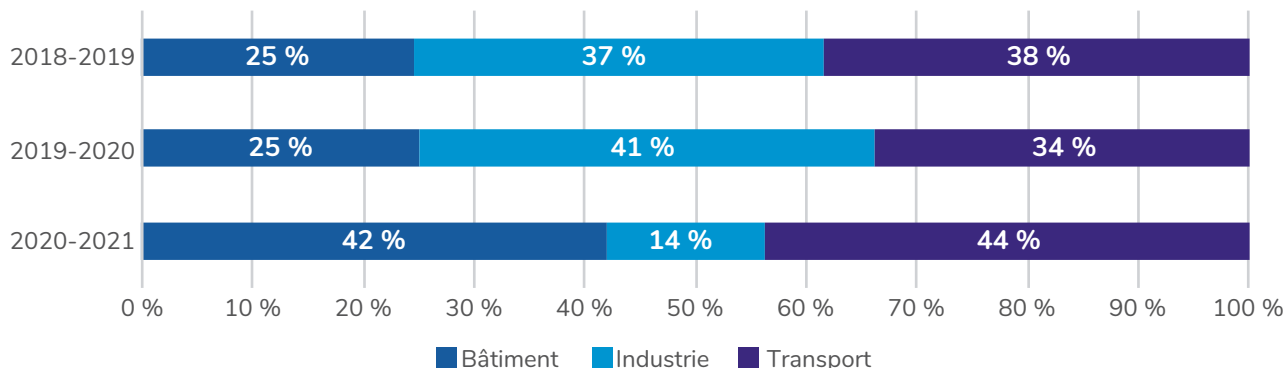
Économie d'énergie



Réduction des produits pétroliers



Réduction des émissions de GES



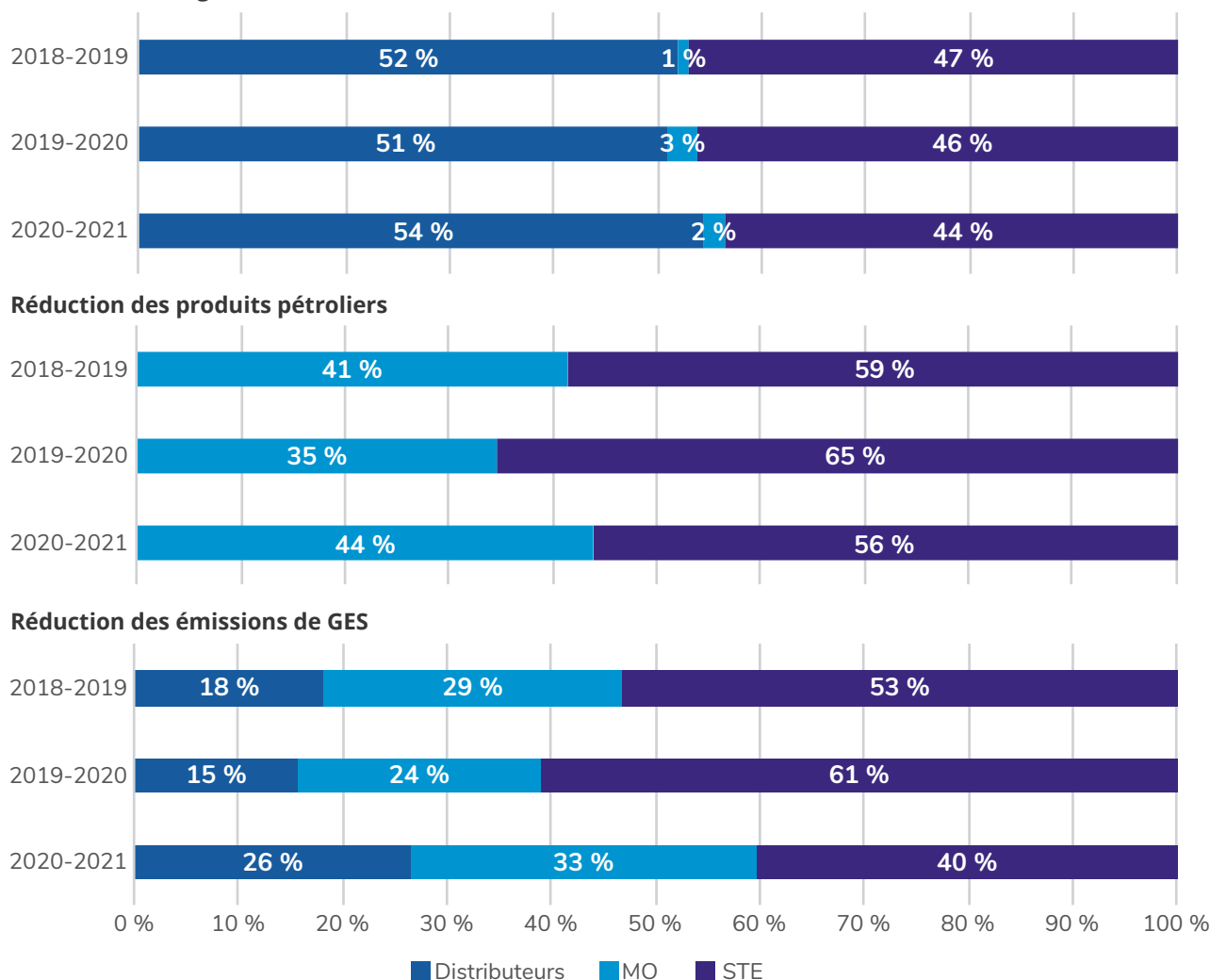
Les mesures et programmes destinés au secteur du bâtiment ont permis de diminuer la consommation énergétique de 5,4 PJ, ce qui représente 82 % de l'ensemble des économies d'énergie réalisées en 2020-2021. Ce résultat est attribuable à une forte croissance des demandes de participation aux programmes Chauffez vert et Rénoclimat. En effet, les mesures de bonifications ont incité plus de 6 600 propriétaires à changer leur système de chauffage au mazout ou au propane pour un système alimenté à l'électricité, une augmentation de 16 % du taux de participation par rapport à l'année 2019-2020. Ces mesures ont également permis d'appuyer l'installation de près de 60 000 thermopompes à basse température dans les résidences québécoises. Ces équipements performants permettent de consommer moins d'énergie que les autres appareils de chauffage, même par des températures froides. Cette nouveauté apportée à l'offre de service des thermopompes permettra également d'atténuer la demande énergétique aux heures de pointe et ainsi de satisfaire à la demande de puissance au Québec.

Le secteur industriel voit sa contribution diminuer sur le plan des trois indicateurs par rapport à l'année 2019-2020. Cette baisse s'explique par un ralentissement du nombre de projets d'investissement réalisés ou achevés en 2020-2021. La mise sur pause de l'économie, jumelée aux nombreux effets collatéraux de la pandémie, a provoqué différentes réactions auprès des entreprises. Certaines ont été forcées de repousser leurs projets d'investissement tandis que d'autres ont réussi à compléter des projets déjà entamés.

De plus, les bonifications des programmes affaires ont permis d'attirer de nouveaux projets et ainsi de maintenir le taux de nouvelles demandes de participation des années passées.

Les programmes consacrés au secteur du transport ont permis d'éviter la consommation de 60,5 millions de litres équivalent de produits pétroliers en 2020-2021, un niveau semblable à ceux de 2019-2020. Ce résultat s'explique par une légère baisse de participation au programme de transport de personnes (Roulez vert) combinée à une hausse de participation au programme de transport de marchandises (Écocamionnage). Ainsi, le secteur du transport contribue à 69 % des litres de produits pétroliers évités et à 44 % des émissions de GES réduites en 2020-2021, une hausse importante par rapport à 2019-2020.

FIGURE 6. Répartition des résultats des indicateurs de performance selon l'organisme porteur
Économie d'énergie



Les économies d'énergie sont attribuables essentiellement à STE et aux distributeurs, dans une proportion de 44 % et 54 % respectivement. La réduction de produits pétroliers est attribuable aux ministères et organismes; 56 % de cette réduction résulte des programmes menés par STE et 44 %, des programmes sous la responsabilité des autres ministères. En ce qui concerne les résultats associés à la réduction des émissions de GES, les programmes sous la responsabilité de STE contribuent à 40 % des réductions de 2020-2021, suivis des programmes menés par les ministères et organismes (33 %) et les distributeurs d'énergie (26 %).

Les impacts socioéconomiques de la transition énergétique

Pour l'année 2020-2021, les programmes administrés par STE ont été évalués⁸, et ce, depuis leur mise en vigueur. L'adoption de ces programmes en efficacité et en conversion énergétiques implique des changements de comportement et des dépenses d'investissement de la part des participants. Ainsi, pour la période 2012-2020, ces programmes ont contribué à réduire les dépenses énergétiques d'environ 380 M\$ et à augmenter de 160 M\$ les investissements dans des technologies et solutions plus efficaces.

Une fois introduites dans l'économie, ces dépenses influencent l'ensemble des agents et marchés économiques du Québec.

Les résultats de l'analyse d'impact démontrent les effets suivants.

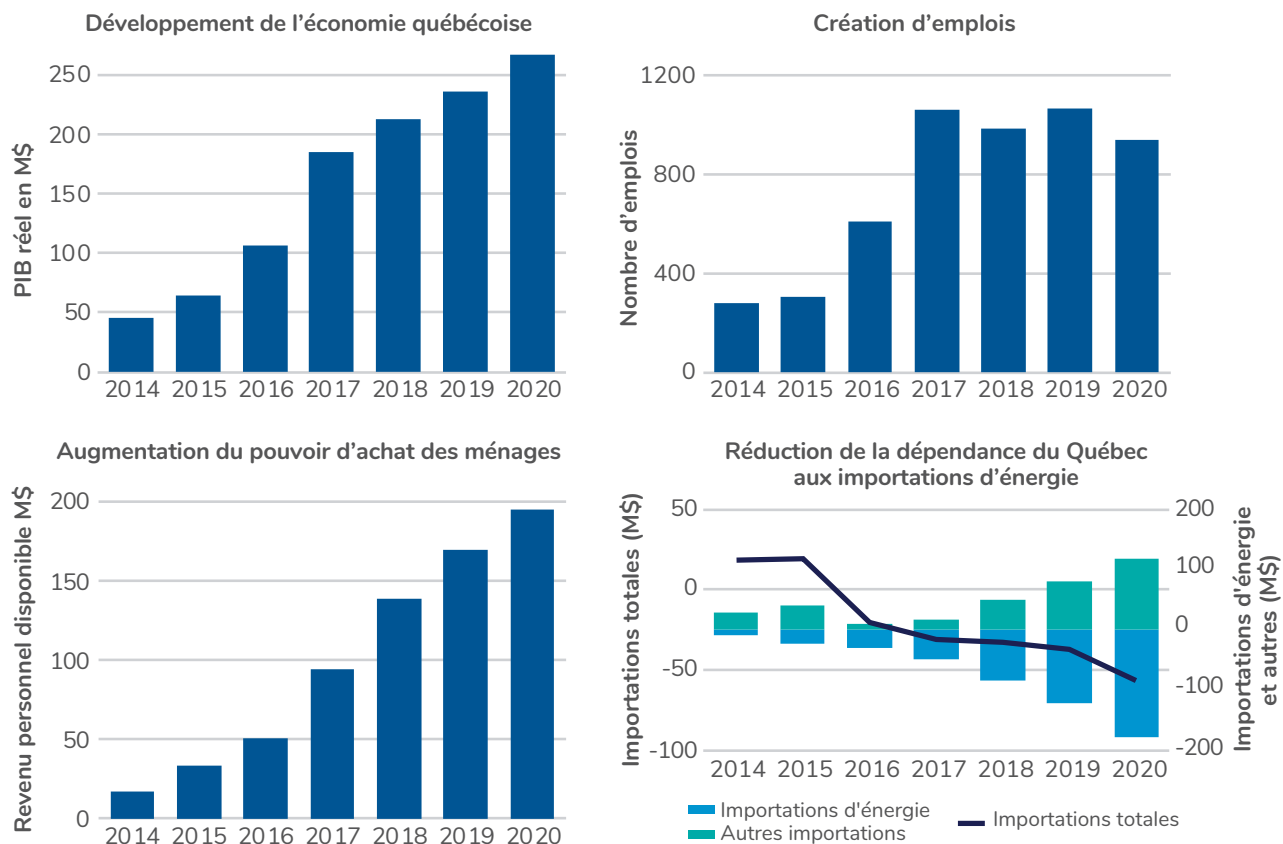
- **L'activité économique augmente.** En effet, les programmes évalués auront contribué positivement au PIB et aux emplois tous les ans depuis leur mise en place. En 2020, le PIB réel cumulé est supérieur à celui du scénario de référence⁹ de près de 270 M\$ (en dollars constants de 2012) et plus de 900 emplois s'ajoutent au marché du travail. Ces augmentations proviennent d'une hausse de la consommation des ménages et de la formation brute de capital fixe qui progresse sous l'effet d'une hausse des investissements en équipements et en machinerie et dans les bâtiments résidentiels.
- **Le bien-être des Québécois s'améliore.** Par les économies réalisées, les ménages disposent d'un revenu supplémentaire qu'ils peuvent allouer à d'autres biens et services. En 2020, le revenu disponible des ménages aura augmenté de près de 200 M\$ (en dollars constants de 2012) par rapport au scénario de référence.
- **Les importations totales diminuent.** Sur la période évaluée, la réduction de produits pétroliers aura permis de diminuer de près de 60 M\$ les importations totales par rapport au scénario de référence. Cette diminution provient d'une baisse importante des importations d'énergie (-178 M\$) accompagnée d'une augmentation des autres catégories d'importations (+108 M\$) qui incluent notamment les intrants et les biens et services (consommation finale) hors énergie.

Dans l'ensemble, les tendances observées par cette première analyse sont positives et indiquent que les programmes offerts pour soutenir la transition énergétique contribuent au développement économique et au bien-être des Québécois et Québécoises.

8. L'analyse d'impact a été réalisée par la firme Daméco, spécialiste dans la modélisation économique et l'évaluation d'impacts de projets, de politiques publiques et de programmes. Les programmes évalués incluent Chauffez vert, Rénoclimat, Éconologis, Novoclimat, ÉcoPerformance, Biomasse forestière résiduelle et Roulez vert. Tous sont en vigueur depuis au moins 2014.

9. Le scénario de référence se réfère au contexte économique du Québec qui tient compte des programmes. La différence entre un Québec avec STE et un Québec sans STE correspond à l'impact attribuable aux programmes.

FIGURE 7. Les impacts économiques des programmes



2.3 Déclaration de services à la clientèle

TABEAU 4. Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle 2019-2021

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2020-2021	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019
Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins	Pourcentage de cas de réponse dans le délai visé	100 %	ND ^A	97,5 %	90,1 %
	Délai moyen de réponse	10 jours ouvrables	ND ^A	2,6 jours	7,6 jours
Répondre à votre courriel en 2 jours ouvrables ou moins	Pourcentage de cas de réponse dans le délai visé	100 %	97,8 %	99,0 %	99,0 %
	Délai moyen de réponse	2 jours ouvrables	0,5 jour	0,4 jour	0,4 jour
Répondre à votre appel en moins de 2 minutes	Pourcentage de cas de réponse dans le délai visé	100 %	85,4 %	81,3 %	83,5 %
	Délai moyen de réponse	2 minutes	1 min 13 s	1 min 8 s	1 min 23 s
60 jours dans 80 % des cas d'avis de désignation pour l'obtention d'un claim	Pourcentage de cas traités dans un délai de 60 jours	80 % des cas	93,7 %	97,6 %	97,5 %
55 jours dans 80 % des cas pour la délivrance d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface	Pourcentage de cas traités dans un délai de 55 jours	80 % des cas	100 %	64,3 %	s. o.
120 jours dans 80 % des cas de demande de révision cadastrale	Pourcentage de cas traités dans un délai de 120 jours	80 % des cas	85,9 %	93,0 %	94,4 %
Assignation d'un employé au dossier pour toute demande d'autorisation relative aux hydrocarbures	Nombre de jours pour l'assignation d'un employé au dossier	10 jours ouvrables	2,8 jours	12,2 jours	s. o.

A Le contexte de travail lié aux mesures sanitaires mises en place n'a pas permis de comptabiliser ces données au cours de l'année.

Organisation

Service à la clientèle

Depuis le 1^{er} avril 2016, les services à la clientèle sont organisés autour de deux pôles, les Renseignements généraux et les Services spécialisés. Les deux pôles offrent des services de première ligne à leur clientèle respective à savoir les suivants :

- Répondre aux questions le plus fréquemment posées;
- Répondre aux questions complexes en ce qui concerne les programmes les plus populaires;
- Aider la clientèle à exécuter des opérations complexes;
- Traiter certaines demandes de citoyens et de professionnels;
- Transférer les autres demandes vers le réseau des répondants;
- Vulgariser l'information sur les règlements à l'intention des citoyens;
- Assister les citoyens et les professionnels dans leur recherche d'information sur Internet;
- Mener des sondages auprès de groupes de clientèle ciblée.

Renseignements généraux

Le Service des renseignements généraux est partagé entre le Ministère et le MFFP. Il sert de porte d'entrée au Ministère et sa responsabilité est de :

- répondre aux demandes de renseignements généraux sur le Ministère;
- répondre aux demandes qui concernent ses activités et ses programmes, dont celles qui concernent les tirages au sort des terrains de villégiature;
- répondre aux demandes sur des portails ou des outils de recherche gouvernementaux, tels que Québec géographique, Hydrocarbures et Géoinfo;
- répondre aux questions sur l'énergie (par exemple, la politique énergétique) et sur le système d'information géoscientifique pétrolier et gazier (SIGPEG).

Services spécialisés

Les Services spécialisés servent de porte d'entrée à la clientèle de l'information foncière, géographique et minière de même qu'à celle qui utilise le territoire public. Ainsi, ils comprennent le Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière, Géoboutique Québec, le Centre de services des mines et le Centre de services du territoire public. Entre autres choses, ils répondent aux demandes qui portent sur les sites Web suivants :

- Adresses Québec;
- Géoboutique Québec;
- Géo-Inondations;
- Gestion des titres miniers (GESTIM);
- Greffe de l'arpenteur général du Québec;
- Infolot;
- Produits et services cadastraux;
- Registre du domaine de l'État;
- Registre foncier du Québec en ligne;
- Système d'information géominière (SIGÉOM).

Demande de renseignements

TABEAU 5. Nombre de contacts selon le mode de communication

MODE DE COMMUNICATION	RÉSULTATS 2020-2021	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019	ÉCART ^A
Téléphone	57 623 ^B	83 203	92 743	(25 580)
Courrier et télécopie	ND ^C	6	15	ND ^C
Courriel	6 897	3 802	3 541	3 095
Total	64 520	87 011	96 299	(22 485)

Note : Les résultats comprennent les données des Renseignements généraux ainsi que celles des Services spécialisés (Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière, de Géoboutique Québec, du Centre de services des mines et du Centre de services du territoire public).

A La variation réside dans la différence entre les résultats de 2019-2020 et ceux de 2020-2021.

B Le résultat exclut les données des Renseignements généraux s'échelonnant du 13 au 31 mars 2021. Le nombre de contacts téléphoniques des Renseignements généraux pour ces dates inclut les données du MERN, du MFFP et de TEQ. Par conséquent, il est impossible de connaître la donnée pour le MERN uniquement.

C Le contexte de travail lié aux mesures sanitaires mises en place n'a pas permis de comptabiliser ces données au cours de l'année.

La pandémie de COVID-19 a engendré, au sein des Services spécialisés, des modifications opérationnelles dans la période allant du 7 avril au 8 septembre 2020. Pendant cette période, des boîtes vocales ont été mises en service pour l'ensemble des centres de relation avec la clientèle des Services spécialisés. Les agents en mode télétravail assuraient les retours d'appels. Pour minimiser le nombre d'employés dans les bureaux, seuls les appels de nature juridique du Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière ont été pris en direct. Également, les clients qui ont pris contact avec nous par téléphone entendaient un message les invitant à s'adresser au Ministère par courriel. La prise des appels en direct pour l'ensemble des demandes a repris le 9 septembre 2020, moment où les agents ont bénéficié des outils requis pour le faire en mode télétravail.

La baisse du nombre de contacts téléphoniques est notamment attribuable à ce changement opérationnel puisque le nombre de messages laissés dans les boîtes vocales n'y est pas comptabilisé.

La hausse des demandes transmises par courriel est probablement attribuable à l'invitation lancée en ce sens.

Prestation électronique des services

Visites sur les sites ministériels

Le site Web du MERN permet à la population et aux entreprises d'accéder à un ensemble de renseignements sur les ressources énergétiques et minérales ainsi que sur le territoire québécois, de même qu'à un large éventail de produits et de services. De plus, un grand nombre de publications sont offertes en version électronique.

TABLEAU 6. Nombre de visites sur les sites ministériels et nombre de transactions effectuées

SITES MINISTÉRIELS ET TRANSACTIONS EFFECTUÉES	RÉSULTATS 2020-2021	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019	ÉCART ^A
Site ministériel [mern.gouv.qc.ca]	1 898 759	1 562 030	1 349 007	336 729
Québec.ca [section administrative]	41 638	47 940	11 386 ^B	(6 302)
Registre du domaine de l'État [rde.mern.gouv.qc.ca]	38 328	35 025	39 464	3 303
Registre foncier du Québec en ligne [registrefoncier.gouv.qc.ca]	9 481 693	9 075 137 ^C	8 965 485	406 556
Infolot [infolot.mern.gouv.qc.ca]	1 468 480	1 079 755	884 314	388 725
SIGÉOM [sigeom.mines.gouv.qc.ca]	184 607	146 458	153 458	38 149
Grefe de l'arpenteur général du Québec [gagq.mern.gouv.qc.ca]	35 782	33 831	33 899	1 951
Géoboutique Québec [geoboutique.mern.gouv.qc.ca]	21 849	29 080	40 889	(7 231)
Nombre de transactions				
Transaction au Registre foncier du Québec en ligne	16 190 998	14 714 893	13 998 217	1 476 105
Autres transactions				
Gestim	4 632	5 692	6 352	(1 060)
Infolot	9 907	6 375	5 305	3 532
SIGÉOM ^D	311	1 403	1 479	(1 092)
Géoboutique Québec ^E	1 703	3 324	6 389	(1 621)
Registre du domaine de l'État ^F	261	785	1 531	(524)
Loyer d'un terrain public	907	765	723	142
SIGPEG	3	8	21	(5)
Sous-total — Autres transactions	17 724	18 352	21 800	(628)

A La variation réside dans la différence entre les résultats des années 2019-2020 et 2020-2021.

B Les contenus administratifs du Ministère ont été transférés vers Québec.ca le 14 décembre 2018; il s'agit ici des résultats depuis la mise en ligne.

C Les données s'échelonnant des mois d'avril à novembre 2019 ont été générées avec l'outil « Nihuo Web Log Analyser » et celles allant de décembre 2019 à mars 2020 l'ont été avec « WebLog Expert ». Ce changement d'outil s'est révélé nécessaire en raison d'un problème technique éprouvé avec l'outil « Nihuo Web Log Analyser ».

D La baisse s'explique par le fait que le nouveau mode de diffusion des données gratuites ne permet pas de comptabiliser l'ensemble des transactions.

E Le nombre de transactions effectuées comprend les transactions gratuites : 5 358 (2018-2019), 2 135 (2019-2020), 291 (2020-2021).

F Le nombre de transactions effectuées comprend les transactions gratuites : 839 (2018-2019), 665 (2019-2020), 236 (2020-2021).

On note une hausse du nombre de visites pour Infolot et pour le Registre foncier du Québec en ligne, hausse due à la surchauffe du marché immobilier pour cette période. Quant à la baisse du nombre de visites pour Géoboutique Québec, elle est attribuable à l'accessibilité de certains produits sur Données ouvertes et à l'exposition des données géographiques dans la section Cartes et information géographique du MERN [<https://mern.gouv.qc.ca/ministere/cartes-information-geographique/>].

Visites sur les sites gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère

TABLEAU 7. Nombre de visites sur les sites gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère

SITES GOUVERNEMENTAUX	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019	ÉCART ^A
Québec géographique [quebecgeographique.gouv.qc.ca]	40 913	44 787	53 055	(3 874)
Politique énergétique ^B [politiqueenergetique.gouv.qc.ca]	s. o.	s. o.	7 041	Site fermé en mars 2019 ^B
Adresses Québec [adressesquebec.gouv.qc.ca]	10 924	10 538	11 236	386
Géoinfo [geoinfo.gouv.qc.ca]	5 699	5 801	7 008	(102)
Géo-Inondations [geoinondations.gouv.qc.ca]	79 705	111 285	27 992 ^C	(31 580)

A La variation réside dans la différence entre les résultats des années 2019-2020 et 2020-2021.

B Dans le cadre du projet de transfert vers la plateforme unifiée Québec.ca, le site de la Politique énergétique a été fermé et le contenu a été rapatrié dans le site du Ministère en attendant les thèmes sur l'énergie.

C Les données d'achalandage du site Web Géo-Inondations sont comptabilisées depuis le 5 juillet 2018, soit le moment de sa mise en ligne.

Peu d'inondations ont eu lieu au printemps 2020, ce qui explique la baisse des visites sur le site Géo-Inondations. Au printemps précédent, les inondations avaient été importantes, ce qui s'était traduit par une augmentation de l'achalandage en avril et en mai 2019.

Délais de traitement et de réponse

Les délais de réponse concernent les demandes d'information par téléphone, par courriel et par lettre.
Les délais de traitement des dossiers concernent la gestion des titres miniers, du cadastre et des hydrocarbures.
Ces délais sont calculés en jours ouvrables, débutent à la date de réception des demandes et n'incluent pas les délais postaux.

Délais de réponse aux demandes d'information

TABLEAU 8. Délais de réponse aux demandes d'information

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2020-2021	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019
Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins	Pourcentage de cas de réponse dans le délai visé	100 %	ND ^A	97,5 %	90,1 %
	Délai moyen de réponse	10 jours	ND ^A	2,6 jours	7,6 jours
Répondre à votre courriel en 2 jours ouvrables ou moins	Pourcentage de cas de réponse dans le délai visé	100 %	97,8 %	99,0 %	99,0 %
	Délai moyen de réponse	2 jours	0,5 jour	0,4 jour	0,4 jour
Répondre à votre appel en moins de 2 minutes	Pourcentage de cas de réponse dans le délai visé	100 %	85,4 %	81,3 %	83,5 %
	Délai moyen de réponse	2 minutes	1 min 13 s	1 min 8 s	1 min 23 s

A Le contexte de travail lié aux mesures sanitaires mises en place n'a pas permis de comptabiliser ces données au cours de l'année.

B Le calcul du délai moyen de réponse se fait pour toutes les demandes d'information reçues.

Dans l'ensemble, les résultats se sont maintenus ou ils poursuivent leur progression par rapport aux résultats des années précédentes, et ce, malgré la crise sanitaire et ses effets sur les activités.

Délai de traitement relatif à la gestion des titres miniers

Les engagements dans la déclaration de services à la clientèle concernent les délais de traitement d'avis de désignation pour l'obtention d'un claim et ceux relatifs à la délivrance d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface.

TABLEAU 9. Gestion des titres miniers — Avis de désignation pour l'obtention d'un claim

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2020-2021	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019
60 jours dans 80 % des cas d'avis de désignation pour l'obtention d'un claim	Pourcentage de cas traités dans un délai de 60 jours	80 % des cas	93,7 %	97,6 %	97,5 %
	Délai de traitement moyen pour l'obtention d'un claim	s. o.	12 jours	20 jours	18 jours
	Nombre de dossiers traités	s. o.	47 128	31 701	22 762
	Nombre de dossiers traités dans le délai visé	s. o.	44 137	30 924	22 189

Du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, 47 128 avis de désignation sur carte pour l'obtention de claims ont été traités, soit une augmentation de 48,7 % par rapport aux résultats de l'année précédente. Malgré cette forte augmentation, 93,7 % de ces avis de désignation, soit 44 137, ont été traités dans un délai inférieur ou égal à 60 jours ouvrables. Le délai de traitement moyen était de 12 jours ouvrables, soit 8 jours de moins que la moyenne de l'année précédente.

Du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, 100 % des 14 baux exclusifs d'exploitation de substances minérales de surface (BEX) délivrés par le MERN ont été traités dans un délai inférieur à 55 jours ouvrables. Le délai moyen de traitement imputable au MERN est de 41 jours ouvrables, soit 6 jours de moins que la moyenne de l'année précédente pour le même volume de dossiers à traiter.

Dans les deux cas, une amélioration notable du délai moyen de traitement est observée par rapport aux résultats de l'année précédente, et ce, malgré le contexte particulier lié à la pandémie occasionnée par la COVID-19.

TABLEAU 10. Gestion des titres miniers — Délivrance d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2020-2021
55 jours dans 80 % des cas pour la délivrance d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface	Pourcentage de cas traités dans un délai de 55 jours	80 % des cas	100 %
	Délai de traitement moyen d'un bail exclusif d'exploitation de substance	s. o.	41 jours
	Nombre de dossiers traités	s. o.	14
	Nombre de dossiers traités dans le délai visé	s. o.	14

Délai de traitement relatif à la révision des données cadastrales

TABLEAU 11. Demandes de révision cadastrale

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2020-2021	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019
120 jours dans 80 % des cas de demande de révision cadastrale	Pourcentage de cas traités dans un délai de 120 jours	80 % des cas	85,9 %	93,0 %	94,4 %
	Délai de traitement moyen	s. o.	71,9 jours	60,5 jours	55,0 jours
	Nombre de dossiers traités ^A	s. o.	1 822	2 152	2 139
	Nombre de dossiers traités dans le délai visé	s. o.	1 565	2 002	2 020

A Demande dont le traitement a été achevé dans la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Le Ministère a respecté ses engagements malgré une hausse d'environ dix jours du délai moyen de traitement d'une demande de révision cadastrale par rapport au résultat de l'an dernier. Cette hausse dans le délai s'explique par la mise en place des mesures sanitaires liées à la COVID-19, par la difficulté d'attribuer des contrats de correction à l'intérieur du délai habituel résultant de la vigueur du marché immobilier et par la perte de membres de personnel dont le remplacement est difficile dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre.

Délai de traitement des demandes relatives aux hydrocarbures

TABEAU 12. Demandes relatives aux hydrocarbures

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2020-2021
Assignation d'un employé au dossier pour toute demande d'autorisation relative aux hydrocarbures	Nombre de jours pour l'assignation d'un employé au dossier	10 jours	2,8 jours
	Nombre de demandes d'autorisation reçues	S. O.	8

Un tableau du suivi des demandes d'autorisation reçues a été mis sur pied au cours de l'été 2019. Depuis, les statistiques relatives aux demandes d'autorisation y sont compilées, notamment :

- la date de réception des demandes d'autorisation;
- la date d'affectation d'un responsable au dossier.

Depuis que le nombre de jours pour l'affectation d'un employé au dossier est un indicateur de performance du service à la clientèle et que les demandes sont consignées dans un tableau, il est plus facile d'assurer un suivi adéquat pour chaque demande. Par ailleurs, la direction a nommé une coordonnatrice à l'ingénierie qui est responsable de recevoir les demandes d'autorisation, de les assigner à un responsable et d'en faire le suivi.

Parmi les 8 demandes reçues, 4 ont été assignées le jour suivant leur réception, 1 a été assignée 3 jours plus tard et 3 l'ont été 5 jours plus tard.

Ces améliorations ont eu un effet significatif sur les résultats, dont le délai moyen passe de 12,2 jours à 2,8 jours. La cible de 10 jours est donc atteinte.

Gestion des plaintes

Au cours de l'année 2020-2021, les unités administratives du Ministère ont reçu 167 plaintes pour un traitement en première instance, dont 20 plaintes verbales, relativement aux produits et services. Quant au Bureau de la gestion des plaintes, il a reçu 13 plaintes pour un traitement en deuxième instance. Au 31 mars 2021, 60 plaintes sont en traitement de première instance, alors que 3 plaintes sont en traitement de deuxième instance.

TABEAU 13. Nombre de plaintes reçues et délai de traitement moyen

ENGAGEMENTS	RÉSULTATS 2020-2021		RÉSULTATS 2019-2020		RÉSULTATS 2018-2019		ÉCART ^A	
	NOMBRE DE PLAINTES REÇUES	DÉLAI DE TRAITEMENT MOYEN ^B	NOMBRE DE PLAINTES REÇUES	DÉLAI DE TRAITEMENT MOYEN ^B	NOMBRE DE PLAINTES REÇUES	DÉLAI DE TRAITEMENT MOYEN ^B	NOMBRE DE PLAINTES REÇUES	DÉLAI DE TRAITEMENT MOYEN ^B
1 ^{re} instance et plainte verbale ^C	167	14,5	107	10,5	112	11	60	4
2 ^e instance	13	21,5	22	17,5	19	16,5	-9	4
Total	180	-	129	-	131	-	51	-

A La variation réside dans la différence entre les résultats des années 2019-2020 et 2020-2021.

B Le délai de traitement est calculé en jours ouvrables.

C Les plaintes impliquant une révision cadastrale n'ont pas été incluses dans le calcul du délai de traitement moyen.

Les 180 plaintes reçues en 2020-2021 représentent une hausse de 39,5 % par rapport au nombre de plaintes reçues en 2019-2020, ce qui peut être attribué à l'intégration de Transition énergétique Québec au Ministère, le 1^{er} novembre 2020. TEQ administre les programmes les plus volumineux en termes de participation.

Par rapport à l'an dernier, le délai moyen de traitement a légèrement augmenté; il s'est établi à 14,5 jours ouvrables pour les plaintes écrites et verbales reçues pour un traitement en première instance et à 21,5 jours ouvrables pour les plaintes écrites reçues pour un traitement en deuxième instance. Cette hausse peut s'expliquer par la popularité des programmes en matière de transition énergétique dans le secteur résidentiel qui a dépassé de loin la croissance de participation prévue et qui, par le fait même, a créé des délais de traitement dans les demandes de participation reçues. Cependant, les délais respectent en partie l'engagement du Ministère à répondre aux plaintes écrites ou verbales à l'intérieur d'un délai de 20 jours ouvrables ou moins, selon ce qui est prévu dans la Politique ministérielle de la gestion des plaintes et dans la Déclaration de services à la clientèle.

Le Bureau de la gestion des plaintes a également reçu, en cours d'année, 64 requêtes qui ne mettaient pas en cause la prestation de services du Ministère, soit 36 demandes diverses, 18 requêtes qui ont été dirigées vers un autre MO, 8 dénonciations et 2 commentaires.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2021, le Ministère employait 1 431 personnes. La répartition de l'effectif par secteur d'activité, au 31 mars 2021, est présentée dans le tableau 14. L'intégration de TEQ explique la hausse significative de l'effectif dans la période allant de 2019-2020 à 2020-2021.

TABEAU 14. Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2020-2021	2019-2020	ÉCART
Bureau du sous-ministre et des unités relevant du sous-ministre	80	83	(3)
Services administratifs ^A	447	464	(17)
Énergie	60	65	(5)
Transition énergétique	107	107	107
Mines	183	168	15
Territoire	554	524	30
Total	1 431	1 304	127

Note : L'effectif en poste représente la somme du personnel régulier et occasionnel et non les heures rémunérées autorisées.

A L'effectif des services administratifs du Ministère offre également les services administratifs au MFFP.

Formation et perfectionnement du personnel

TABEAU 15. Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ	2020	2019
Favoriser le perfectionnement des compétences	248 557 \$	452 530 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	158 799 \$	110 405 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	36 390 \$	47 720 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	16 805 \$	38 766 \$
Développer les connaissances relatives à la santé et à la sécurité	32 429 \$	68 116 \$

Une diminution globale est constatée en 2020 par rapport aux résultats de l'année précédente, ce qui s'explique principalement par le contexte de pandémie et de télétravail obligatoire qui a provoqué une période de réajustement de l'offre de service de formation.

TABEAU 16. Évolution des dépenses en formation

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2020	2019
Proportion de la masse salariale (%)	0,49 %	0,78 %
Nombre moyen de jours de formation par personne ^A	0,70 jour	1,17 jour
Somme allouée par personne ^B	229 \$	364 \$

A Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

B Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

TABEAU 17. Nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	2020	2019
Cadres	193	111
Professionnels	881	1 299
Conseillers en gestion des ressources humaines	25	29
Fonctionnaires	406	757
Ouvriers	5	5
Étudiants et stagiaires	2	98
Total	1 512	2 299

Les jours de formation et les montants alloués par personne sont calculés à partir du nombre total d'employés qui ont travaillé au Ministère durant l'année civile, y compris les cadres et les administrateurs de l'État.

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre prévoit investir, en formation, 1 % de la masse salariale par année civile. Bien que les résultats obtenus ne permettent pas au Ministère d'atteindre cette cible, le report des montants inutilisés au cours des années précédentes où la cible était dépassée a permis de compenser l'écart et de respecter les exigences de la Loi.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

TABEAU 18. Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Taux de départ volontaire (%)	11,7 %	12,9 %	14,4 %

Pour l'année 2020-2021, le taux de départ volontaire du personnel régulier s'est établi à 11,7 % comparativement à un taux de 12,9 % l'année précédente. Il y a une diminution globale pour chaque type de départs compilés, mais principalement en ce qui concerne les départs volontaires en mutation.

3.2 Utilisation des ressources financières

Bilan financier

Les revenus sont présentés en fonction des différents domaines d'activité sous la responsabilité du Ministère. Les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées pour accomplir la mission ministérielle tant par le Ministère que par l'intermédiaire de fonds spéciaux.

Revenus par domaine d'activité

Les revenus de l'exercice 2020-2021 pour le portefeuille ministériel totalisent 332,6 M\$ et la répartition selon le domaine d'activité est présentée dans le tableau 19. Ils proviennent principalement de paiements de droits et de permis, de frais exigibles au moment d'une transaction immobilière, de la quote-part des distributeurs d'énergie ainsi que de redevances et de loyers versés pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources minérales ou hydrauliques.

TABLERAU 19. Répartition des revenus selon le domaine d'activité

DOMAINE D'ACTIVITÉ	2020-2021 ^A (M\$)	2019-2020 (M\$)	ÉCART (M\$)
Énergie	6,7	5,0	1,7
Transition énergétique ^B	89,0	s. o.	89,0
Mines	41,1	23,0	18,1
Territoire	195,7	181,4	14,3
Administration	0,1	0,4	(0,3)
Total	332,6	209,8	122,8

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2020-2021 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

B Le 1^{er} novembre 2020, la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification a aboli l'organisme Transition énergétique Québec. Depuis cette date, les revenus des activités sont sous la responsabilité du Ministère.

L'écart des revenus de 122,8 M\$ est principalement attribuable :

- à l'intégration des activités de transition énergétique;
- à l'obtention des sommes perçues à titre de droits miniers en application de la Loi sur l'impôt minier pour le financement d'activités favorisant la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques;
- à la hausse des transactions du Registre foncier, attribuable à l'effervescence du marché immobilier au Québec;
- aux revenus de placement du Fonds d'information sur le territoire.

Dépenses par domaine d'activité

Les dépenses de l'exercice 2020-2021 totalisent 457,6 M\$. Leur répartition selon le domaine d'activité est présentée dans le tableau 20.

TABLEAU 20. Répartition des dépenses, selon le domaine d'activité

DOMAINE D'ACTIVITÉ	BUDGET DE DÉPENSES 2020-2021 ^A (M\$)	2020-2021 ^{B,C} (M\$)	2019-2020 ^D (M\$)	ÉCART (M\$)	VARIATION ^E (%)
Énergie	88,7	110,2	67,9	42,3	62
Transition énergétique	s. o.	144,1	s. o.	144,1	s. o.
Mines	48,4	40,6	31,9	8,7	27
Territoire	129,4	120,5	118,5	2,0	2
Services partagés	33,7	34,8	33,8	1,0	3
Administration	8,3	7,4	7,9	(0,5)	(6)
Total	308,5	457,6	260,0	197,6	76

A Le budget inclut 9,6 M\$ pour de l'affectation à un fonds spécial. Ce montant n'est pas présenté dans les dépenses.

B Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2020-2021 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

C Dont 28,8 M\$ sont en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que par les mesures de relance de l'économie.

D Dont 0,2 M\$ sont en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie.

E Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

L'augmentation nette de 197,6 M\$ du Ministère s'explique, principalement, par les éléments suivants :

- l'intégration des activités de transition énergétique;
- le déploiement du Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025;
- des dépenses additionnelles pour le domaine d'activité de l'énergie visant à financer des projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel en région, dont une somme de 25 M\$, liée à des dépenses occasionnées par les mesures de relance de l'économie.

Par ailleurs, le Ministère a déboursé une somme de 3,4 M\$ pour des effectifs qui travaillent habituellement aux bureaux de publicité des droits, mais qui ont été affectés à des opérations relatives à la pandémie.

Investissements selon la catégorie d'immobilisations

Les investissements de l'exercice 2020-2021 totalisent 10,5 M\$ comparativement à ceux de 2019-2020 qui s'élevaient à 13,1 M\$. La répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisations est présentée dans le tableau 21. La variation nette de 2,6 M\$ s'explique principalement par la baisse de 5,3 M\$ des investissements dans le réseau complexe (plan cadastral) compensée par une hausse de 2,4 M\$ en acquisition d'équipements informatiques.

TABEAU 21. Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisations

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	2020-2021 ^{A,B} (M\$)	2019-2020 ^C (M\$)
Matériel et équipement	5,2	2,8
Développement informatique	1,1	0,8
Réseau complexe	4,2	9,5
Total	10,5	13,1

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2020-2021 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

B Dont 1,1 M\$ d'achats de matériel informatique sont en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie.

C Dont 0,9 M\$ d'achats de matériel informatique sont en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

TABEAU 22. Dépenses et investissements réels en matière de ressources informationnelles en 2020-2021

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (k\$)	DÉPENSES (k\$)
Projets ^A	3 327,3	3 382,9
Activités ^B	2 564,7	35 064,2
Total	5 892,0	38 447,1

A Interventions en matière de ressources informationnelles constituant des projets dans ce domaine au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

B Toutes les autres interventions en matière de ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets dans ce domaine au sens de l'article 16.3 de la Loi.

Transformation numérique au Ministère

En décembre 2020, le Ministère actualisait son Plan directeur en ressources informationnelles (PDRI). Il s'agit d'un document de vision qui guide les décisions et les actions en matière de gestion des ressources informationnelles tout au long de la mise en œuvre du Plan stratégique ministériel. Trois enjeux ont été retenus dans ce PDRI en ce qui a trait aux ressources informationnelles (RI) du Ministère :

- 1 - la capacité à mettre sur pied le virage numérique et à répondre à de nouveaux besoins de mission;
- 2 - la valorisation et la gestion efficace et efficiente de l'information et des données;
- 3 - l'aptitude de l'organisation à réagir rapidement aux exigences changeantes de l'environnement externe.

De concert avec les grandes orientations gouvernementales et pour répondre à ces enjeux, le Ministère a articulé l'exécution des travaux en matière de ressources informationnelles autour du PDRI et de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale (Stratégie), et ce, en étroite collaboration avec ses secteurs d'activité.

Principales réalisations 2020-2021

La transformation numérique étant bien amorcée et en plein déploiement au Ministère, deux initiatives numériques dans le domaine des RI issues du Plan de transformation numérique ministériel (PTN) ont été mises en service au cours de l'année 2020-2021 :

- la migration du courrier électronique;
- la mise à jour du système informatique BCH (gestion des redevances hydrauliques), une initiative du Secteur de l'énergie.

Ces initiatives du PTN répondent aux ambitions de la Stratégie et permettront au Ministère d'offrir un rehaussement de l'expérience client et employé. Par ailleurs, le Ministère a travaillé activement, au cours de l'année, à des initiatives qui répondent aussi à ces ambitions tout en étant alignées sur les enjeux du PDRI. À terme, celles-ci permettront d'offrir à la clientèle ou aux employés des services améliorés.

Parmi les projets terminés, la livraison du projet Mise à jour du système informatique BCH (gestion des redevances hydrauliques) constitue un gain pour la clientèle venant des entreprises. En plus de faciliter la gestion des conditions d'attribution des forces hydrauliques au bénéfice des entreprises, les optimisations apportées au système permettent de fournir de l'information plus précise et mieux adaptée aux besoins de la clientèle. Pour sa part, en relation à la modernisation des milieux de travail, le projet Migration du courrier électronique améliore la prestation de services des employés.

De plus, des efforts ont été déployés pour assurer la pérennité des actifs essentiels au maintien des services des secteurs d'activité ainsi qu'à la mise en place des fondations qui permettront de soutenir la modernisation des actifs et la conception de nouveaux services numériques. Les travaux en lien avec la migration du Centre de traitement informatique exécutés dans le contexte du projet gouvernemental de consolidation des centres de traitement informatique ainsi que les interventions liées à la transformation technologique requise au Ministère en font notamment état.

Au cours de l'année 2020-2021, malgré le surcroît de travail occasionné par la pandémie, la Direction générale des ressources informationnelles (DGRI) a notamment :

- achevé 3 projets de transformation;
- réalisé l'avancement de 18 projets;
- traité plus de 450 demandes d'amélioration;
- traité près de 1 000 demandes de maintien des systèmes existants;
- formé plus de 100 employés au Lean Management;
- réalisé 6 projets d'amélioration des processus et en poursuit 3 autres;
- mis en place 18 formations sur la gouvernance et la gestion de projet en matière de RI.

Amélioration de la performance

La Stratégie de transformation numérique gouvernementale constitue un levier pour faire évoluer les pratiques organisationnelles ainsi que pour accroître l'utilisation du numérique dans l'offre de services ministérielle. Pour tirer pleinement profit du potentiel des technologies et du numérique, le Ministère met en œuvre les mesures nécessaires pour accroître sa performance organisationnelle en offrant des produits et des services innovants, dont l'utilisation est simplifiée et qui sont adaptés aux besoins de la clientèle, en valorisant et en assurant la diffusion de ses données numériques ainsi qu'en assurant la transformation de ses façons de faire.

Depuis 2017, le Ministère s'est adjoint une équipe d'amélioration continue dans le but de mieux soutenir, en collaboration étroite avec les secteurs d'activité, l'amélioration de la performance de l'organisation selon l'approche du Lean Management. La démarche s'articule, notamment, autour de la réalisation de projets d'optimisation et de résolution de problèmes, du développement de l'expertise, ainsi que d'une culture et de pratiques de gestion en amélioration continue. Une offre de formations est disponible à l'ensemble du personnel pour le développement de compétences et plusieurs projets d'optimisation ont été menés durant l'année financière 2020-2021 dont certains poursuivent leur cours.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Pour l'exercice financier 2020-2021, la cible au sujet de l'effectif a été établie en heures rémunérées. Celles-ci comprennent les heures travaillées (qui incluent les heures normales de travail, celles effectuées par le personnel à la préretraite ainsi que celles qui découlent d'absences rémunérées ou partiellement rémunérées) et les heures supplémentaires payées. Le tableau 23 présente la répartition de l'effectif en poste en heures rémunérées, en équivalents temps complet (ETC) transposés et en nombre d'employés.

Au 31 mars 2021, le Ministère comptait 74 étudiants et stagiaires, lesquels ne sont pas soumis au contrôle des effectifs du Conseil du trésor.

L'effectif autorisé en heures rémunérées pour le Ministère correspond, en milliers d'heures rémunérées, à 2 552 581. En 2020-2021, le MERN a consommé 2 508 371,6 milliers d'heures rémunérées. Il a donc respecté la cible attribuée par le Conseil du trésor.

La hausse de l'effectif au 31 mars 2021, comparativement aux résultats de l'année précédente, est justifiée par l'intégration des employés de TEQ.

TABEAU 23. Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES ^A [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	177 597,1	165,3 ^B	177 762,4	97,3
2. Personnel professionnel	1 427 312,8	11 480,2	1 438 793,0	787,8
3. Personnel infirmier	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
4. Personnel enseignant	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	880 912,2	2 868,5	883 780,7	483,9
6. Agents de la paix	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	8 026,4	9,1	8 035,5	4,4
Total 2020-2021	2 493 848,5	14 523,1	2 508 371,6	1 373,5
Total 2019-2020			2 298 752,0	1 258,7

Note : Les données étant arrondies, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme exacte des éléments.

A Y compris les employés réguliers et occasionnels.

B Le personnel d'encadrement qui a obtenu un paiement pour les heures supplémentaires a été promu en cours d'année.

Contrats de service

Le tableau 24 présente les contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, dans la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Les contrats de service concernent les personnes physiques et les contractants autres que les personnes physiques, c'est-à-dire les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

TABLEAU 24. Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

TYPE DE CONTRATS DE SERVICE	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	4	309 900 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	112	35 858 529 \$
Total des contrats de service	116	36 168 429 \$

Du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, 116 contrats de service représentant une somme de 36,2 M\$ ont été attribués comparativement au même nombre en 2019-2020, mais dont la valeur totale représentait 23,8 M\$. La valeur des contrats attribués chaque année varie selon les besoins du Ministère et du cycle de renouvellement des contrats sur plus d'un an.

4.2 Développement durable

Le Plan d'action de développement durable 2016-2021 du Ministère présente les neuf objectifs ministériels suivants en matière de développement durable.

- Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable et durable
- Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités ministérielles
- Développer les ressources minérales de façon responsable
- Contribuer au maintien de la qualité des écosystèmes
- Réduire les inégalités socioéconomiques lors de la réalisation de projets énergétiques et miniers
- Développer et diffuser les connaissances sur le territoire et les ressources énergétiques et minérales
- Mettre en œuvre de bonnes pratiques en aménagement du territoire public
- Favoriser la réalisation de projets socialement acceptables en mettant en place des mesures de transparence et de participation du public
- Faciliter l'utilisation efficace de sources d'énergie à faibles émissions de GES

Ces objectifs se divisent en actions et en sous-actions, chacune d'entre elles étant associée à un objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020. L'annexe III traite des éléments de la SGDD auxquels le Plan d'action de développement durable 2016-2021 fait référence.

TABEAU 25. Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2016-2021

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
Objectif gouvernemental 1.1 - Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique				
1-Accentuer le virage numérique et les acquisitions écoresponsables	Poids moyen du papier imprimé et nombre d'objets promotionnels produits	Réduire le nombre d'objets promotionnels produits	0 objet promotionnel	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
1-Accentuer le virage numérique et les acquisitions écoresponsables	Poids moyen du papier imprimé et nombre d'objets promotionnels produits	Réduire le poids de papier imprimé produit	0,19 tonne de papier	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
1-Accentuer le virage numérique et les acquisitions écoresponsables	Pourcentage de réduction du nombre d'imprimantes	D'ici le 31 mars 2019, réduire de 25 % le nombre d'imprimantes	Cible finale atteinte au 31 mars 2019	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
1-Accentuer le virage numérique et les acquisitions écoresponsables	Recommandations sur les moyens d'améliorer la gestion des matières résiduelles	Mise en place d'un comité Recommandations déposées au 31 mars 2017	Cible finale atteinte en 2016-2017	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
1-Accentuer le virage numérique et les acquisitions écoresponsables	Nombre d'acquisitions faites de façon écoresponsable	1- Nouveau cadre d'acquisition de biens et de services écoresponsables d'ici le 31 mars 2017 2- Mise en place d'un processus de suivi 3- Bilan annuel	2- Le MERN est en attente du comité du BCDD 3- 3,1 % des acquisitions ont été reconnues comme étant écoresponsables	NON ATTEINTE- Débutée
1-Accentuer le virage numérique et les acquisitions écoresponsables	Plateforme intégrée de reddition de comptes fonctionnelle	Plateforme fonctionnelle pour la reddition de comptes 2016-2017	Cible abandonnée	NON ATTEINTE- Non débutée
2-Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel	Proportion des véhicules électriques ou hybrides de la flotte ministérielle	Bilan annuel (valeur de référence établie en 2016-2017)	25 % de véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hybrides	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
2-Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel	Procédure d'entretien pour les véhicules	Procédure en place pour les véhicules de la région de Québec d'ici le 31 mars 2017 et pour les véhicules des autres régions d'ici le 31 mars 2018	La mise à jour de la procédure d'entretien pour prendre en considération les nouvelles technologies demeure en cours.	ATTEINTE- Après la date prévue
2-Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel	Réalisation d'activités de sensibilisation	Publication annuelle d'une manchette sur l'intranet	En raison de la pandémie, aucune activité n'a été accomplie en 2020-2021	NON ATTEINTE- Débutée

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
2-Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel	Nombre d'équipements de visioconférence renouvelés/acquis et nombre de minutes d'utilisation	100 % des équipements remplacés au 31 mars 2020	100 % des équipements restants ont été installés; le projet est achevé.	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
2-Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel	Nombre d'équipements de visioconférence renouvelés/acquis et nombre de minutes d'utilisation	Équipement de l'auditorium de l'Atrium remplacé au 31 mars 2021	Cible finale atteinte en 2020	ATTEINTE- Après la date prévue
2-Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel	Nombre de formations par classes virtuelles lors des formations juridiques liées aux services du Registre foncier	100 % de formations données en libre-service par l'intermédiaire de l'outil Foncierpédia	100 % des formations effectuées par l'intermédiaire de Foncierpédia	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
2-Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel	Volume de GES émis dans le cadre des travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques	Tableau annuel des émissions de GES dans le cadre des travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques	642,7 tonnes équivalent CO ₂	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
2-Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel	Recommandations pour réduire les émissions au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour en tenir compte dans les appels d'offres	Deux recommandations pour les réduire transmises annuellement au CSPQ	Aucune recommandation transmise	NON ATTEINTE- Débutée
Objectif gouvernemental 1.4 - Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique				
3-Sensibiliser le personnel au développement durable et promouvoir le savoir-faire du MERN dans ce domaine chez les citoyens	Élaboration d'un outil de sensibilisation afin de renforcer le caractère écoresponsable de différents types de rencontres et les promouvoir	Outil diffusé et publicisé au 31 mars 2017 Sondage sur le caractère écoresponsable de différents types de rencontres d'ici le 31 mars 2019	Outil élaboré en octobre 2018 et diffusé uniquement au personnel concerné de la DCOM. Sondage non effectué.	NON ATTEINTE- Débutée
3-Sensibiliser le personnel au développement durable et promouvoir le savoir-faire du MERN dans ce domaine chez les citoyens	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication ministériel en développement durable	Plan de communication rédigé et mis en œuvre dès 2017	Cible finale atteinte en 2016-2017	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
3-Sensibiliser le personnel au développement durable et promouvoir le savoir-faire du MERN dans ce domaine chez les citoyens	Identification des besoins de formation et de sensibilisation du personnel afin d'améliorer son expertise quant au développement durable	Mise en place d'un comité de travail en 2016 Recommandations au 31 mars 2017 Mise en œuvre dès 2017-2018	Mise en œuvre de 1 midi-conférence et publication de 3 manchettes	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
3-Sensibiliser le personnel au développement durable et promouvoir le savoir-faire du MERN dans ce domaine chez les citoyens	Reconnaissance des réalisations du personnel en matière de développement durable mise en place	Mise en place d'un comité de travail en 2016 Modalités définies pour reconnaître les réalisations du personnel en matière de développement durable au plus tard le 31 mars 2017 Mise en œuvre dès 2017-2018	Cible finale atteinte en 2017-2018	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
4-Sensibiliser le personnel au développement durable et promouvoir le savoir-faire du MERN dans ce domaine chez les citoyens	Réalisation d'initiatives culturelles pour les employés	Mise en place du comité et élaboration d'un plan de travail en 2016 Réaliser au moins trois initiatives durant la période 2016-2021	Exceptionnellement, à cause de la COVID-19, l'initiative de la bibliothèque d'échange de livre n'a pas eu lieu.	NON ATTEINTE- Débutée
Objectif gouvernemental 1.2 - Renforcer la prise en compte des principes de développement durable (PCPDD) par les ministères et organismes publics				
5-Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités ministérielles	Prise en compte des principes de développement durable dans les activités structurantes visées	Adoption de la directive d'ici le 31 mars 2017 100 % des activités structurantes visées d'ici le 31 mars 2021	Un exercice de PCPDD accompli	NON ATTEINTE- Débutée
Objectif gouvernemental 2.2 - Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec				
5-Appuyer la recherche et l'innovation dans le secteur minier	Diffusion de projets de recherche	Présentation de projets de recherche lors de Québec Mines 2016 et sur d'autres plateformes à déterminer	46 rapports de recherche ont été publiés dans le site du Fonds de recherche — Nature et technologies (FRQNT) depuis 2014.	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
6-Appuyer la recherche et l'innovation dans le secteur minier	Détermination des possibilités d'intégration des connaissances et diffusion de recommandations sur les applications potentielles	Mise sur pied d'un comité d'intégration des résultats de la recherche en 2017 et diffusion des travaux par la suite	Cible finale atteinte en 2017-2018	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
Objectif gouvernemental 2.1 - Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables				
7-Augmenter le potentiel de circularité des métaux et documenter les répercussions de l'industrie minière québécoise sur l'environnement	Analyse de flux de matières et analyse de cycle de vie pour trois métaux (fer, cuivre et lithium) réalisées et diffusion des résultats de la recherche	Présentation des projets de recherche lors de Québec Mines 2017, publication des résultats préliminaires des projets dans le bulletin Québec Mines, mise sur pied du comité d'intégration des connaissances en 2018 et diffusion des travaux par la suite	Cible finale atteinte en 2018-2019	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
Objectif gouvernemental 2.2 - Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec				
8-Favoriser l'adoption de technologies propres	Nombre d'ateliers mettant en relations les entreprises du secteur minier et les entreprises en innovations technologiques du Québec	Deux ateliers réalisés en 2016 et deux en 2017	Aucune activité prévue ni réalisée en 2020-2021	NON ATTEINTE- Débutée
8-Favoriser l'adoption de technologies propres	Nombre d'ateliers permettant aux entreprises du secteur minier de faire connaître leurs besoins en innovations technologiques	Un atelier réalisé en 2016 et un en 2017	Cible finale atteinte en 2017-2018	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
Objectif gouvernemental 3.1 - Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité				
9-Accélérer la restauration des sites miniers abandonnés	Pourcentage de réduction du passif environnemental des sites miniers	-40 % annuellement	-18,3 %	NON ATTEINTE- Débutée
9-Accélérer la restauration des sites miniers abandonnés	Montant investi pour des travaux de sécurisation ou de restauration des sites miniers abandonnés	10 M\$ investis annuellement	28,1 M\$	ATTEINTE- Après la date prévue
Objectif gouvernemental 3.2 - Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société				
10-Participer à la mise en œuvre des objectifs gouvernementaux en matière d'environnement	Tableau de bord fonctionnel des avis sectoriels et ministériels en matière d'aires protégées	Outil implanté dans les secteurs au 31 mars 2017 et bilan de l'utilisation de l'outil et bonification, s'il y a lieu, au 31 mars 2019	1- Atteinte en 2016-2017 2- Aucun commentaire reçu de la part des utilisateurs	NON ATTEINTE- Débutée
10-Participer à la mise en œuvre des objectifs gouvernementaux en matière d'environnement	Nombre de rencontres annuelles du comité des directeurs et du comité d'experts	3 rencontres du comité des directeurs 6 rencontres du comité d'experts	1 rencontre du comité des directeurs et 3 du comité d'experts	NON ATTEINTE- Débutée
Objectif gouvernemental 4.3 - Appuyer et promouvoir le développement des mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés				
11-Réduire les inégalités socioéconomiques lors de la réalisation de projets énergétiques et miniers	Proportion d'activités structurantes visées par la prise en compte de mesures contribuant à la prospérité des communautés autochtones	100 % des activités structurantes visées dès avril 2017	Cible abandonnée	NON ATTEINTE- Non débutée

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
11-Réduire les inégalités socioéconomiques lors de la réalisation de projets énergétiques et miniers	Proportion des heures travaillées par les salariés locaux et par les salariés autochtones pour chaque mine à l'étape de la construction	Augmentation de 10 % de la proportion des heures travaillées annuellement	Cible abandonnée	NON ATTEINTE- Non débutée
Objectif gouvernemental 6.1 - Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire				
12-Développer et actualiser les connaissances sur le territoire	Superficie annuelle en kilomètres carrés de photographies aériennes et de levés LiDAR	100 000 km ² en photographies aériennes et données LiDAR annuellement	161 640 km ²	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
12-Développer et actualiser les connaissances sur le territoire	Nombre de mises à jour de la base de données d'Adresses Québec	12 mises à jour annuellement	12	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
12-Développer et actualiser les connaissances sur le territoire	Pourcentage d'avancement des travaux de production de la Géobase du réseau hydrographique du Québec	100 % au 31 mars 2018	Cible atteinte en 2018-2019	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
12-Développer et actualiser les connaissances sur le territoire	Taux de réalisation des travaux de rénovation cadastrale	100 % au 31 mars 2021	98,9 % des lots rénovés	NON ATTEINTE- Débutée
13-Développer et actualiser les connaissances sur le territoire	Nombre de projets d'acquisition de connaissances géoscientifiques	20 projets réalisés annuellement	17	NON ATTEINTE- Débutée
14-Diffuser les connaissances sur le territoire et en faciliter l'accès	Nombre de photographies aériennes numérisées et diffusées	230 000 photographies aériennes (tirages) numérisées et diffusées au 31 mars 2018 et 125 000 photographies aériennes (rouleaux de film) numérisées et diffusées au 31 mars 2021	1- Cible atteinte en mars 2018 2- Cible atteinte en mars 2019	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
Objectif gouvernemental 6.2 - Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires				
15-Soutenir le dynamisme économique et social	Optimisation des modalités de la délégation de la gestion foncière et de l'exploitation des substances minérales de surface	Modalités optimisées au 31 mars 2017	Programme de délégation adopté	ATTEINTE- Après la date prévue
15-Soutenir le dynamisme économique et social	Nombre de rencontres de suivi entre les bureaux régionaux du MERN et les MRC signataires de leur territoire	Trois rencontres par année par MRC en 2016-2017 et en 2017-2018	17 MRC ont été rencontrées trois fois ou plus, 17 MRC ont été rencontrées deux fois, 9 MRC ont été rencontrées une fois, 3 MRC n'ont pas été rencontrées	NON ATTEINTE- Débutée

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
15-Soutenir le dynamisme économique et social	Diffusion annuelle du nombre de municipalités bénéficiant du nouveau volet introduit dans le Pacte fiscal 2016-2019 et des sommes allouées	Nombre de municipalités bénéficiant du nouveau volet introduit dans le Pacte fiscal 2016-2019 et sommes allouées diffusées annuellement	Cible finale atteinte en 2019-2020	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
Objectif gouvernemental 6.1 - Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire				
16-Assurer une harmonisation des usages sur le territoire public	Élaboration d'une approche révisée d'affectation du territoire public	Approche élaborée d'ici mars 2018	Approche adoptée	ATTEINTE- Après la date prévue
16-Assurer une harmonisation des usages sur le territoire public	Nombre de terres du domaine de l'État libérées de toute occupation sans droit	500 terres du domaine de l'État libérées annuellement de toute occupation sans droit	582	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
Objectif gouvernemental 6.3 - Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités				
17-Mettre en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale	Pourcentage du nombre d'actions prévues annuellement dans la mise en œuvre du livre vert sur les orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale réalisées	80 % des actions prévues annuellement réalisées	Cible finale atteinte en 2020	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
17-Mettre en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale	Proportion des nouveaux projets miniers, y compris les agrandissements qui ont un comité de suivi	100 % des projets	100 %	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
17-Mettre en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale	Profil et analyse de l'intervention du personnel auprès des entreprises et des organismes municipaux et recommandations	Profil dressé au 31 mars 2017 et mise en œuvre des recommandations par la suite, s'il y a lieu	Références simples disponibles sur le miniportail DD; réseau de répondants DD mis à jour; offre de formation DD	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
18-Élaborer et mettre en œuvre des politiques ministérielles de consultation	Développement d'une politique de consultation des communautés locales	Développement au 30 septembre 2016, par la suite, un bilan annuel de la mise en œuvre	Une étude d'étalonnage sur les outils d'encadrement de la participation publique a été menée	NON ATTEINTE- Débutée
18-Élaborer et mettre en œuvre des politiques ministérielles de consultation	Développement d'une politique de consultation des communautés autochtones	Développement au 30 septembre 2016, par la suite, un bilan annuel de la mise en œuvre	Validation d'un document consolidé en cours au MERN	NON ATTEINTE- Débutée
18-Élaborer et mettre en œuvre des politiques ministérielles de consultation	Développement d'outils d'appréciation en matière de consultations des communautés locales	Développement des outils d'ici le 31 mars 2017 Validation et mise en œuvre d'ici le 31 mars 2018	s. o.	NON ATTEINTE- Non débutée

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
19-Mettre en œuvre des mesures favorisant la transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière	Publication du règlement et des lignes directrices pour l'application de la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière	Règlement et lignes directrices publiées au 31 mars 2017	Cible finale atteinte en 2017-2018	ATTEINTE- Après la date prévue
19-Mettre en œuvre des mesures favorisant la transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière	Publication annuelle du volume et de la valeur du minerai extrait au Québec, de même que de l'impôt minier et des redevances versées par chacune des sociétés minières	Publication à l'automne de chaque année pour 100 % des sociétés répondantes	100 % en 2019 ¹⁰	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
Objectif gouvernemental 7.2- Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES Objectif gouvernemental 8.1- Améliorer l'efficacité énergétique Objectif gouvernemental 8.2- Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise Objectif gouvernemental 8.3- Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES				
20-Faciliter l'utilisation efficace de sources d'énergie à faibles émissions de gaz à effet de serre	Élaboration du projet de loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030	Dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale d'ici à la fin de l'année 2016	Cible finale atteinte en 2016-2017	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
20-Faciliter l'utilisation efficace de sources d'énergie à faibles émissions de gaz à effet de serre	Élaboration du plan d'action 2016-2020 concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030	Diffusion du plan d'action d'ici à la fin de l'année 2016	Cible finale atteinte en 2017	ATTEINTE- Après la date prévue

10. Publication en mars 2021 des données de 2019.

Plan d'action de développement durable du Secteur de la transition énergétique

En novembre 2020, Transition énergétique Québec (TEQ) s'est jointe au MERN par décision des autorités gouvernementales. En conséquence, le MELCC a recommandé d'intégrer, dans le RAG 2020-2021 du MERN, la reddition de comptes du PADD de TEQ, dans une section distincte. La section qui suit présente leurs résultats, pour l'exercice 2020-2021.

TABEAU 26. Résultats du Plan d'action de développement durable du Secteur de la transition énergétique pour l'exercice 2020-2021

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
Objectif gouvernemental 1.1 - Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique				
A1- Réduire l'utilisation du papier dans l'organisation pour tendre vers l'objectif « zéro papier », notamment par l'emploi accru des technologies numériques.	Réduction des achats de papier	Moins 20 % en 2021-2022 (réf. 2018-2019)	Aucun achat de papier n'a été fait depuis 2018-2019.	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
A1- Étudier la possibilité de mettre en place un système de collecte et de compostage des matières organiques au siège social.	Analyse de faisabilité Système utilisé	2019-2020 2020-2021	Cette action n'a pas progressé en 2020-2021 en raison des mesures sanitaires.	NON ATTEINTE- Débutée
A1- Abolir l'utilisation des accessoires à usage unique : verres de styromousse, pailles et bouteilles en plastique, etc. TEQ verra à inventorier les accessoires utilisés et ceux qui seront requis pour réduire les matières résiduelles (p. ex., verres en verre, pichets d'eau, etc.).	Inventaire achevé Abolition et substitution	2020-2021 2020-2021	Cette action n'a pas progressé en 2020-2021 en raison des mesures sanitaires.	NON ATTEINTE- Débutée
A1- S'assurer que le propriétaire de l'immeuble du siège social fait le maximum pour améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment.	Bilan des efforts réalisés par le propriétaire	2020-2021	Cette action a été reportée en raison des mesures sanitaires.	NON ATTEINTE- Non débutée
A2- Progresser dans le déploiement du télétravail.	Nombre de jours/personne	Plus 15 % en 2020-2021 (réf. 2019-2020)	En majorité, les employés étaient en situation de télétravail à temps plein, en raison des mesures sanitaires.	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
A2- Favoriser le transport actif par des mesures appropriées (p. ex., casiers, douches, espaces intérieurs sécurisés pour les vélos, bornes de recharge pour les vélos électriques) et sensibiliser les employés au transport actif.	Nombre de projets mis en œuvre pour favoriser spécialement le transport actif	Cinq d'ici à 2022-2023	Projets à venir	NON ATTEINTE- Non débutée
A2- Élaborer et dévoiler un plan de mobilité durable englobant les sous-actions 2.1 et 2.2 en incluant le transport collectif.	Dévoilement du plan	2022-2023	Travaux à venir	NON ATTEINTE- Non débutée
A3- Créer un comité interne en développement durable.	Mise sur pied du comité Nombre d'activités de formation ou de sensibilisation	2019-2020 2 fois par année	Activités de sensibilisation organisées en mode virtuel	ATTEINTE Avant ou à la date prévue
A3- Déterminer trois principes de la Loi sur le développement durable où renforcer en priorité l'action de TEQ dans les prochaines années.	Choix de trois principes et des éléments décisionnels où ils seront appliqués (p. ex., développement de stratégies, évaluation de programmes)	2019-2020	Action terminée	ATTEINTE Avant ou à la date prévue
A4- Publication des améliorations mises en œuvre.	Nombre d'améliorations Satisfaction de la clientèle à l'égard de la manière dont TEQ les consulte	Un d'ici à 2020-2021 Trois rétroactions sur la qualité des consultations d'ici à 2022-2023	Publication de trois rapports d'évaluation de programmes liés aux mesures du Plan directeur	ATTEINTE Avant ou à la date prévue
A5- Accompagner les municipalités dans leur appropriation d'actions relatives à la transition énergétique.	Nombre de municipalités avec lesquelles un partenariat est formellement engagé	2 en 2019-2020 4 en 2020-2021	Action reportée	NON ATTEINTE- Débutée
A6- Réaliser une étude sur les conséquences de la transition énergétique sur la main-d'œuvre (mesure du Plan directeur). TEQ devra parallèlement amorcer ses travaux pour accompagner l'industrie des combustibles fossiles dans la transition énergétique (mesure du Plan directeur).	Publication de l'étude Lancer un comité TEQ — distributeurs de mazout	2021-2022 2019-2020	s. o.	NON ATTEINTE- Non débutée

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
A6- Lancer un concours qui s'adresse aux étudiants universitaires sur le thème de la transition énergétique afin de leur permettre de parfaire leur expertise (mesure du Plan directeur).	Taux de participation	Progression de 5 % par année	Aucune progression en 2020-2021 par rapport à 2018-2019. La cible n'a pas été atteinte en 2020-2021. Le contexte de la pandémie explique le taux de participation inférieur en 2020-2021, comparativement à celui de 2019-2020. Toutefois, il faut noter que le taux de participation en 2020-2021 est le même qu'en 2018-2019.	NON ATTEINTE- Débutée
A6- Réaliser des activités associées aux divers programmes d'études supérieures : offre de stage, de mentorat, de visites techniques, etc. afin de favoriser l'application et le développement des connaissances dans les domaines relatifs à la transition énergétique (mesure du Plan directeur).	Signature d'une entente avec un établissement d'enseignement	2021-2022	Action reportée	NON ATTEINTE- Débutée
A7- Conformément au Plan directeur, poursuivre et bonifier l'offre de programmes pour contribuer à l'objectif de la Stratégie.	s. o.	En continu	Améliorations des programmes ÉcoPerformance et Transportez vert Apparition du programme Bioénergies	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
A7- Sensibiliser le consommateur à adopter des comportements moins énergivores	Réalisation d'une première étape d'une campagne pour faire connaître la transition énergétique et amener des changements de comportements en ciblant les connaissances à améliorer dans la population Évaluation de l'évolution des connaissances des consommateurs	2019-2020 2020-2021	Poursuite des ententes et de la campagne Publication de l'état des connaissances en matière de transition énergétique	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
A7- Présenter une offre de financement remboursable destinée à la transition énergétique et alimentée par des fonds publics et des investisseurs privés ou institutionnels (mesure du Plan directeur).	Confirmation de partenaires privés ou institutionnels dans le financement du Plan directeur	Un partenaire confirmé d'ici à 2020-2021	Lancement officiel de la Société de financement et d'accompagnement en performance énergétique (SOFIAC) ¹¹	ATTEINTE- Avant ou à la date prévue
A8- Élaborer un plan d'action en transition, innovation et efficacité énergétiques propre aux Premières Nations.	Création d'un comité avec les Premières Nations Publication du plan d'action	2018-2019 2021-2022	1- Comité créé en 2018-2019 2- Travaux en cours pour l'élaboration du plan d'action	NON ATTEINTE- Débutée

11. <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/nouvelles/actualites/detail/cinq-millions-dollars-creation-sofiac-2021-01-27>

Réponses aux recommandations du commissaire au développement durable

Rapport du Commissaire au développement durable, printemps 2018, chapitre 3, Audit de performance - Terrains contaminés

Le 13 juin 2018, le Commissaire au développement durable (CDD) du Vérificateur général du Québec (VGQ) déposait son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2018-2019, printemps 2018. Le chapitre 3 porte sur l'Audit de performance - Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État. Cinq des huit recommandations formulées concernent le Ministère qui a adhéré à toutes les recommandations. Pour y répondre, il a produit un Plan d'action qui a été transmis et approuvé par le VGQ en octobre 2018. En 2020-2021, le Ministère a poursuivi les actions inscrites dans le Plan d'action soumis en octobre 2018.

Les actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD sont reprises dans la section ci-dessous. Elles présentent la vue d'ensemble de l'avancement, en date du 2 décembre 2020, soit à la date du dernier état d'avancement fait au VGQ.

TABLEAU 27. État d'avancement du plan d'action concernant les « Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État » - Juin 2018

RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	MESURES PRISES À LA SUITE DES RECOMMANDATIONS
3) Mieux documenter le processus décisionnel concernant l'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement ainsi que le degré de risque attribué à chacun des terrains contaminés.	Action 1 : documenter la méthode utilisée et les analyses faites pour évaluer les risques des terrains contaminés, dans le contexte des sites miniers sous la responsabilité de l'État, pour la santé humaine et l'environnement et donner une priorité aux travaux.
	1-1) Documenter les processus décisionnels et la démarche d'évaluation de la priorité d'intervention pour les sites miniers. Achèvement en 2019.
	1-2) Préparer une liste des facteurs d'ajustement qui influent sur la cote totale du site, laquelle a été établie à partir du tableur du Système national de classification des lieux contaminés (SNCLC) du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) dans le contexte des sites miniers abandonnés. Achèvement en 2019.
	1-3) Établir la priorité d'intervention selon la classe du lieu définie à partir du SNCLC, pour chacun des sites miniers devant être restaurés, lesquels étaient caractérisés en date du 31 mars de chaque année (cible : 31 décembre 2021). Comme les travaux du Comité directeur, piloté par le SCT, à partir d'un cadre de référence, pourraient vraisemblablement modifier la démarche du MERN à l'égard de la priorité à donner aux interventions sur les sites miniers sous sa responsabilité, le MERN entreprendra la classification des sites lorsque la démarche gouvernementale pour la gestion des sites inscrits dans le passif aura été établie et approuvée par les autorités gouvernementales. Les échéanciers proposés dans le plan d'action du Comité directeur visait l'été 2021 pour la donnée « Communiquer aux MO les méthodes communes de classification des sites contaminés, selon les risques, et de priorité à donner aux interventions, approuvées par le Comité directeur ».
	1-4) Établir et mettre à jour le classement des sites miniers à restaurer, caractérisés en date du 31 mars de l'année en cours, en fonction de la cote totale du site établie à partir du tableur du SNCLC (cible : annuellement à compter du 30 septembre 2022).

RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	MESURES PRISES À LA SUITE DES RECOMMANDATIONS
4) S'assurer d'accorder une priorité d'intervention aux terrains qui présentent des risques élevés pour la santé humaine et l'environnement.	Les sous-actions 1.3 et 1.4 contribuent à corriger cette lacune.
5) Établir annuellement le bilan de l'avancement des travaux de réhabilitation pour l'ensemble des terrains inscrits dans le passif environnemental.	Action 2 : établir annuellement le bilan d'avancement de la restauration des sites miniers. 2-1) Définir le pourcentage d'avancement des travaux selon l'étape de la restauration d'un site minier. Achievée en 2018. 2-2) Établir le degré d'avancement des sites miniers qui doivent être restaurés et qui sont en cours de restauration, découlant du plan de travail approuvé en fonction des pourcentages d'avancement définis. Achievée en 2019 et mise à jour en 2020. 2-3) Faire le bilan de l'avancement annuel, à partir du plan de travail approuvé de l'année en cours, en fonction du pourcentage établi selon l'étape de la restauration et selon les sommes allouées, en présentant l'historique des bilans. Atteinte : le bilan du Plan d'action 2019-2020 a été rendu public, le 24 février 2021, dans le site Web du Ministère. 2-4) Illustrer le suivi de l'avancement des travaux en présentant, dans un tableau récapitulatif, le nombre de sites miniers pour lesquels chacune des étapes de projet a été franchie au cours de l'année (cible : annuellement, à compter du 30 avril 2020, pour l'année financière se terminant le 31 mars). Atteinte : achevée en 2020.
6) Acquérir davantage de connaissances sur l'ensemble des terrains contaminés pour confirmer que la contamination dépasse la norme environnementale et pour diminuer les incertitudes dans l'évaluation des risques que représentent ces terrains.	Action 3 : avoir terminé la caractérisation de l'ensemble des sites miniers sous la responsabilité de l'État, et ce, pour les sites qui ne sont pas en attente de l'autorisation d'un tiers, à l'étude ou en validation juridique (cibles : 100 % au 31 mars 2023; jalon 1 : 70 % au 31 mars 2020; jalon 2 : 80 % au 31 mars 2021; jalon 3 : 90 % au 31 mars 2022). Cible non atteinte au 31 mars 2021 : la présence et le degré de contamination ont été déterminés pour 27 sites miniers abandonnés sur 38 (71 %).
7) Accentuer les efforts pour réhabiliter les terrains contaminés sous leur responsabilité, notamment ceux qui présentent des risques élevés pour la santé humaine et l'environnement.	Action 4 : revoir, de façon réaliste, la planification de la restauration des sites miniers, en fonction des efforts requis selon l'avancement des ressources disponibles, des enjeux prévus et des priorités d'intervention établies, et tenant compte des délais subis pour des projets comparables au cours des dernières années. Achievée en 2019. Action 5 : évaluer la possibilité d'avoir accès à des ressources additionnelles qui ont une expertise en restauration minière et, ou, en matière de gestion de projets d'ingénierie. Achievée en 2019. Action 6 : évaluer la possibilité de faciliter l'obtention des autorisations requises de la part du MELCC et du MFFP dans le but de réduire les délais dans les projets. Achievée en 2019.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Élaborée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (LAOVT), la stratégie 2018-2022 s'inscrit dans le vaste chantier de décentralisation amorcé en 2014 avec les milieux municipaux. Les objectifs poursuivis dans cette nouvelle stratégie soutiennent la volonté politique d'instaurer un changement culturel au sein de l'appareil gouvernemental. En ce sens, elle prend sa source dans chaque région du Québec.

Le premier plan d'action que présente le MERN pour donner suite à cette nouvelle stratégie tente de faire des gestes concrets pour répondre aux priorités que ciblent les acteurs locaux lorsqu'ils veillent à l'occupation et à la vitalité de leur territoire. Il s'agit également d'une planification pluriannuelle répondant à l'obligation, instaurée par l'article 9 de la LAOVT, de présenter et de rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la stratégie.

L'information contenue dans les tableaux qui suivent est une première reddition de comptes de ce premier plan d'action fondé sur la prise en considération des attentes et des besoins du milieu municipal et sur la participation de ce milieu au développement du territoire et des ressources naturelles. Finalement, les réponses initiales tirées du plan d'action du MERN ont été uniformisées et formulées sous forme d'action dans le but d'en faciliter le suivi dans la présente reddition de comptes.

Abitibi-Témiscamingue

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales	
ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 4 : Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations	
Adopter et rendre publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones.	En cours. Un projet de politique a été élaboré. Le processus d'approbation est en cours et selon les orientations retenues, une consultation auprès des communautés autochtones pourrait avoir lieu en 2021-2022.
Priorité 5 : Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale	
Informar et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours.
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours.
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours.
Poursuivre le partenariat financier dans deux initiatives visant l'acquisition de connaissances sur de nouvelles technologies dans le domaine des énergies renouvelables et sur l'application de techniques d'amélioration continue aux opérations minières pour développer une culture d'innovation au sein de l'industrie.	En cours.

Bas-Saint-Laurent

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales	
ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1 : Agir pour l'attractivité de la région	
Proposer une approche révisée d'affectation du territoire public au gouvernement.	Réalisé.
Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	Non amorcé.
Adapter les pratiques de gestion des ressources et de l'aménagement d'infrastructures afin de notamment maintenir la qualité des paysages de ces zones récréotouristiques.	En cours.
Priorité 2 : Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation du territoire	
Mettre en œuvre le plan d'action visant la conformité des usages des droits fonciers délivrés sur les terres du domaine de l'État.	En cours.
Priorité 6 : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables	
Poursuivre la mise en œuvre du plan régional de développement du territoire public – volet éolien et contribuer ainsi au développement durable du territoire public par la mise en valeur du potentiel éolien, et ce, en harmonie avec les utilisations actuelles et potentielles.	En cours.
Poursuivre les ententes de délégation de certains pouvoirs et de certaines responsabilités en matière de gestion foncière signées avec l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent.	En cours. Des avenants ont été signés en 2020 avec 8 MRC pour tenir compte du Décret 1255-2020.
Poursuivre le suivi des projets d'énergie renouvelable sous contrat avec Hydro-Québec (12 parcs éoliens et 3 petits barrages hydroélectriques).	En cours.

Capitale-Nationale

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales	
ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 2 : Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière	
Assurer le suivi des contrats d'achat d'électricité provenant de centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle, le cas échéant, et de tout prochain appel d'offres d'Hydro-Québec en ce sens.	En cours. Il s'agit d'une action en continu qui fait partie des mandats du Secteur de l'énergie.

Centre-du-Québec

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales	
ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1 : Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales	
Informier et accompagner les promoteurs, par des chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, et ainsi favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et d'innovation).	En cours.
Encourager à mettre en place des comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours.
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours.
Priorité 6 : Développer la notoriété de la région	
Entamer l'élaboration d'un plan régional de développement du territoire public.	Non amorcé.
Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux, notamment celui des Grandes-Coulées, et ainsi favoriser la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles par la région.	En cours.

Chaudière-Appalaches

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales	
ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1 : Faire de l'innovation et du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en mettant en place des mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional	
Proposer une approche révisée d'affectation du territoire public au gouvernement.	Réalisé.
Entamer la révision du Plan d'affectation du territoire public selon l'approche révisée, advenant son adoption.	Non amorcé.
Priorité 3 : Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés dans une perspective de développement durable	
Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux, plus précisément dans le parc régional du Massif-du-Sud et dans le parc régional des Appalaches, et ainsi appuyer la région dans ses projets visant à diversifier l'économie liée à la ressource forestière.	En cours.
Priorité 4: Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles	
Informier et accompagner les promoteurs, par des chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, et ainsi favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et d'innovation).	En cours.

Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours.
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours.
Participer à l'initiative visant la diversification et la relance de l'économie locale, notamment dans le cadre de la valorisation des résidus miniers d'amiante (pilotee par le MESI).	En cours.
Priorité 6 : Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches	
Entamer l'élaboration d'un plan régional de développement du territoire public.	Non amorcé.

Côte-Nord

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales	
ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1 : Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme atypiques	
Poursuivre l'application de règles particulières en matière d'émission de droits fonciers sur les terres du domaine de l'État dans les zones côtières à risque pour la sécurité des personnes et des biens.	En cours. La DR a mis à jour certaines dispositions de ces règles non seulement pour refléter l'état actuel des connaissances en matière d'érosion, mais également pour tenir compte de certains cas particuliers et spécifiques de manière à privilégier ce qui est possible comme mise en valeur du territoire, tout en considérant les risques d'érosion (par exemple, le camping commercial sans aménagements fixes).
Participer, au besoin, aux travaux des comités interministériels mis en place pour traiter d'enjeux en matière d'érosion des berges.	En cours.
Priorité 3 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours.
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours.
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours.

Améliorer et diversifier les approvisionnements en énergie, notamment par le développement d'un réseau d'approvisionnement en gaz naturel liquéfié.	En cours. Territoire : attribution d'une aide financière globale de 24 M\$ destinée à la réalisation de projets de transition énergétique pour Aluminerie Alouette située à Sept-Îles. L'investissement permettra notamment la mise en place de la première desserte en gaz naturel liquéfié (GNL) dans la région de la Côte-Nord. Énergie : en 2020-2021, le MERN a continué de gérer le Programme d'aide financière pour la construction d'infrastructures de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification au bénéfice des établissements industriels de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec convertis au gaz naturel ou en voie de se convertir à cette source (PISGNL). Le PISGNL a été lancé en janvier 2020. Ce commentaire s'applique également à l'action suivante.
Participer à l'analyse de solutions afin que la Côte-Nord soit approvisionnée en gaz naturel.	En cours.
Assurer un prix compétitif de vente du gaz naturel.	En cours. Énergie : le 23 octobre 2020, le MERN a annoncé, dans le contexte du PISGNL, l'attribution d'une subvention de 8,4 M\$ à Aluminerie Alouette pour soutenir la mise en place d'une desserte en gaz naturel liquéfié.
Offrir de l'aide financière à l'intention des entreprises du secteur minier qui veulent réaliser des projets de recherche et d'innovation.	Réalisé. Le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier (PARIDM) a été renouvelé en juin 2019 pour la période allant de 2019 à 2022. Une aide financière a été accordée à 4 projets en 2020-2021.
Priorité 6 : Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et des Nord-Côtières ainsi que de leurs communautés	
Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	Non amorcé.
Poursuivre les ententes de délégation concernant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation de substances minérales de surface sur les terres du domaine de l'État en tenant compte de la nouvelle entente de principe. Plusieurs modalités de l'entente précédente ont été améliorées pour accroître l'autonomie décisionnelle des MRC délégataires.	Réalisé. Les avenants n'ont pas été signés avec les MRC visées.
Priorité 8 : Agir en synergie	
Proposer une approche révisée d'affectation du territoire public au gouvernement.	Réalisé.
Entamer la révision du Plan d'affectation du territoire public selon l'approche révisée, advenant son adoption.	Non amorcé.
Adopter et rendre publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones.	En cours. Un projet de politique a été élaboré. Le processus d'approbation est en cours et selon les orientations retenues, une consultation auprès des communautés autochtones pourrait avoir lieu en 2021-2022.

Estrie

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales	
ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 2 : Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité	
Informar et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours.
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours.
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours.
Priorité 5 : Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités	
Assurer le suivi du Plan d'affectation du territoire public en concertation avec les partenaires du milieu afin de faciliter le maintien et le développement d'initiatives régionales.	En cours.
Priorité 7 : Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs	
Entamer l'élaboration d'un plan régional de développement du territoire public.	Non amorcé.
Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux.	Abandonné. Le Ministère n'a pas délégué la gestion foncière des parcs régionaux de cette région.

Gaspésie

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales	
ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 4 : Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région	
Entamer l'élaboration du plan régional de développement du territoire public.	En cours.
Priorité 7 : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestiers, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme	
Informar et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours.
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours.

Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours. Aucun projet applicable durant l'année 2020-2021.
Poursuivre la mise en œuvre du plan régional de développement du territoire public – volet éolien et contribuer ainsi au développement durable du territoire public par la mise en valeur du potentiel éolien, et ce, en harmonie avec les utilisations actuelles et potentielles.	En cours.
Poursuivre le suivi des projets d'énergie renouvelable sous contrat avec Hydro-Québec (16 parcs éoliens).	En cours.
Accompagner les entreprises manufacturières de la filière éolienne dans leur transition vers un marché d'exportation.	En cours.

Îles-de-la-Madeleine

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales	
ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours.
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	Non amorcé. Aucun projet ne s'y prête.
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	Non amorcé. Aucun projet ne s'y prête.
Soutenir la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de l'entente de délégation de gestion foncière et forestière sur les territoires publics intramunicipaux (TPI).	En cours.
Suivre le développement du parc éolien des Îles-de-la-Madeleine.	En cours.
Suivre le développement du projet de raccordement par câbles sous-marins des Îles-de-la-Madeleine au réseau principal d'Hydro-Québec.	En cours.

Lanaudière

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales	
ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 5 : Un aménagement du territoire dans le respect de l'autonomie des MRC et de leur connaissance fine de leur milieu favorisant la pérennité des collectivités dans une optique de gestion intégrée des ressources	
Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	Non amorcé.
Proposer une approche révisée d'affectation du territoire public au gouvernement.	Réalisé.
Entamer la révision du Plan d'affectation du territoire public selon l'approche révisée, advenant son adoption.	Non amorcé.
Poursuivre les ententes de délégation concernant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation de substances minérales de surface sur les terres du domaine de l'État en tenant compte de la nouvelle entente de principe. Plusieurs modalités de l'entente précédente ont été améliorées pour accroître l'autonomie décisionnelle des MRC délégataires.	Réalisé. Des avenants ont été signés en 2020 avec 3 MRC pour tenir compte du Décret 1255-2020.
Soutenir les MRC délégataires de la gestion foncière et forestière sur les TPI.	En cours.
Soutenir les MRC délégataires de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux.	En cours.

Laurentides

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales	
ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 4 : Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours.
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	Non amorcé.
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	Non amorcé.
Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	Non amorcé.
Proposer une approche révisée d'affectation du territoire public au gouvernement.	Réalisé.
Entamer la révision du Plan d'affectation du territoire public selon l'approche révisée, advenant son adoption.	Non amorcé.

Poursuivre les ententes de délégation concernant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation de substances minérales de surface sur les terres du domaine de l'État en tenant compte de la nouvelle entente de principe. Plusieurs modalités de l'entente précédente ont été améliorées pour accroître l'autonomie décisionnelle des MRC délégataires.	Réalisé. Des avenants ont été signés en 2020 avec 5 MRC pour tenir compte du Décret 1255-2020.
Soutenir les MRC délégataires de la gestion foncière et forestière sur les TPI.	En cours.
Soutenir les MRC délégataires de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux.	En cours.

Laval

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales	
ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 6 : Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables innovants et structurants	
Informar et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours.
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours.
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours.

Mauricie

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales	
ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 9 : Mettre en valeur le territoire de la Mauricie, tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable	
Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	Non amorcé.
Proposer une approche révisée d'affectation du territoire public au gouvernement.	Réalisé.
Entamer la révision du Plan d'affectation du territoire public selon l'approche révisée, advenant son adoption.	Non amorcé.
Poursuivre les ententes de délégation concernant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation de substances minérales de surface sur les terres du domaine de l'État en tenant compte de la nouvelle entente de principe. Plusieurs modalités de l'entente précédente ont été améliorées pour accroître l'autonomie décisionnelle des MRC délégataires.	Réalisé. Des avenants ont été signés en 2020 avec 3 MRC pour tenir compte du Décret 1255-2020.
Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux.	Non amorcé.

Montérégie

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales	
ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 3 : Créer de la richesse par l'économie et l'innovation	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours.
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours.
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours.
Priorité 7 : Promouvoir et développer le tourisme	
Entamer l'élaboration d'un plan régional de développement du territoire public.	Non amorcé.

Montréal

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales	
ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 3 : Favoriser l'essor des entreprises montréalaises	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours.
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours.
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours.

Nord-du-Québec

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales	
ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 4 : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours.

Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours.
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours.
Restaurer sept sites miniers abandonnés.	En cours. Le nombre de sites miniers actuellement en restauration est de 12.
Poursuivre le nettoyage des sites d'exploration minière au Nunavik dont la réalisation des travaux est déléguée à l'Administration régionale Kativik, en collaboration avec la Société Makivik, le Fonds Restor-Action Nunavik.	En cours.
Effectuer le nettoyage des sites d'exploration minière sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James dont la réalisation des travaux est déléguée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, en collaboration avec le Gouvernement de la nation crie et le Fonds Restor-Action Cri.	En cours.
Collaborer avec la société minière afin de minimiser l'utilisation du diesel et l'émission de gaz à effet de serre.	En cours. Dans le cadre de la Politique énergétique 2030.
Priorité 6 : Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et y mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire	
Soutenir le développement de projets économiques liés au Plan Nord par l'entremise du Programme relatif à une cession à titre gratuit des terres du domaine de l'État en faveur des municipalités nordiques.	En cours.

Outaouais

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales	
ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 4 : Protéger l'environnement naturel, améliorer la gestion des matières résiduelles et favoriser l'adaptation aux changements climatiques	
Poursuivre le suivi des projets d'énergie renouvelable sous contrat avec Hydro-Québec (3 centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle et 2 petits barrages hydroélectriques).	En cours.
Priorité 7 : Soutenir la diversification économique et l'innovation	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours.
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	Non amorcé.
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	Non amorcé.
Priorité 8 : Favoriser le développement touristique de la région	
Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	Non amorcé.

Saguenay-Lac-Saint-Jean

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les priorités régionales	
ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 2 : Premières Nations – S’assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l’entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d’exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay-Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région	
Poursuivre la contribution du Ministère au processus de négociation de la revendication territoriale globale du Regroupement Petapan inc.	En cours. Le Ministère continue de collaborer avec le Secrétariat aux affaires autochtones et le négociateur du Québec pour contribuer à la conclusion d’une entente finale avec le Regroupement Petapan.
Priorité 4 : Mines et métaux – Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d’élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances	
Informier et accompagner les promoteurs, par l’entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l’expansion d’entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l’innovation).	En cours.
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours.
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l’appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours.
Poursuivre l’engagement du Ministère auprès du groupe de travail sur les mines et métaux issu du Sommet économique régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean.	En cours.
Soutenir techniquement et financièrement le consortium de recherche en exploration minérale CONSOREM.	En cours.
Accélérer le traitement des autorisations requises pour démarrer un projet minier.	En cours.
Adopter et rendre publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones.	En cours. Un projet de politique a été élaboré. Le processus d’approbation est en cours et, selon les orientations retenues, une consultation auprès des communautés autochtones pourrait avoir lieu en 2021-2022.

Tableau synthèse résumant l’état d’avancement général des actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES									
RÉGION	ACTIONS (NOMBRE)								
	NON AMORCÉES	AMORCÉES	EN COURS	EN SUSPENS	RÉALISÉES	ABANDONNÉES	NOUVELLES	MODIFIÉES	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue			5						5
Bas-Saint-Laurent	1		5		1				7

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES									
RÉGION	ACTIONS (NOMBRE)								
	NON AMORCÉES	AMORCÉES	EN COURS	EN SUSPENS	RÉALISÉES	ABANDONNÉES	NOUVELLES	MODIFIÉES	TOTAL
Capitale-Nationale			1						1
Centre-du-Québec	1		4						5
Chaudière-Appalaches	2		5		1				8
Côte-Nord	2		9		3				14
Estrie	1		5						6
Gaspésie			7						7
Îles-de-la-Madeleine	2		4						6
Lanaudière	2		2		2				6
Laurentides	4		3		2				9
Laval			3						3
Mauricie	3				2				5
Montréal	1		3						4
Montréal			3						3
Nord-du-Québec			8						8
Outaouais	3		2						5
Saguenay-Lac-Saint-Jean			8						8

Dans le cas des actions ou des réponses en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS - OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES	
ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Modifier le Programme relatif à une délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État en faveur des MRC et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ainsi que l'entente relative à la prise des responsabilités en matière de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.	Réalisé.
Poursuivre la délégation de la gestion foncière dans les parcs régionaux.	En cours.
Poursuivre la délégation de la gestion foncière et forestière sur les territoires publics intramunicipaux (TPI).	En cours.
Poursuivre la délégation dans le cadre du développement nordique.	En cours.

4.4 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

TABEAU 28. Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25), 2020-2021	NOMBRE DE DIVULGATIONS	NOMBRE DE MOTIFS	MOTIFS FONDÉS
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ^A	0		
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ^B		0	
3. Le nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		0	
4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3), identifiez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent.			
• Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		S. O.	S. O.
• Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		S. O.	S. O.
• Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui		S. O.	S. O.
• Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		S. O.	S. O.
• Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		S. O.	S. O.
• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment		S. O.	S. O.
5. Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		S. O.	
6. Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont révélés fondés			S. O.
7. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont révélées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	S. O.	S. O.	S. O.
8. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ^C	S. O.	S. O.	S. O.

A Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

B Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en accordant un contrat sans appel d'offres.

C Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi est répertorié à ce point.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

L'accès à l'égalité en emploi cible les membres des minorités visibles et ethniques, les Autochtones, les anglophones et les personnes handicapées. Le programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques 2018-2023 (PAEE) a été approuvé par le Conseil du trésor le 8 mai 2018.

Données globales

TABLEAU 29. Effectif régulier au 31 mars 2021

NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT UN POSTE RÉGULIER	1 360
--	-------

TABLEAU 30. Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2020-2021^A

RÉGULIER ^B	OCCASIONNEL ^C	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
65	70	35	21

A Au cours de l'année financière, si une personne a été embauchée selon deux statuts d'emploi différents, elle est mentionnée dans les deux statuts.

B Les données sur l'embauche du personnel régulier incluent uniquement les données sur le recrutement.

C Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut les personnes qui ont fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne doit être retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre un taux d'embauche annuel correspondant à 25 % des nouveaux employés (réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants) qui sont membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, autochtones ou qui vivent avec un handicap, de sorte que ces groupes soient mieux représentés dans la fonction publique. En 2020-2021, l'embauche des membres de groupes cibles a diminué, comparativement aux résultats de l'année précédente, en ce qui concerne les statuts d'emplois réguliers et occasionnels principalement. Cependant, l'embauche d'étudiants membres de groupes cibles a considérablement augmenté. Le nombre de personnes embauchées qui font partie de groupes cibles est présenté dans le tableau 31.

TABLEAU 31. Embauche des membres de groupes cibles en 2020-2021

STATUT D'EMPLOI	NOMBRE TOTAL DE PERSONNES EMBAUCHÉES 2020-2021	NOMBRE DE MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'ANGLOPHONES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'AUTOCHTONES EMBAUCHÉS	NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES EMBAUCHÉES	NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE ^A	TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE PAR STATUT D'EMPLOI ^B (%)
Régulier ^C	65	7	0	0	3	10	15,4
Occasionnel ^D	70	11	1	0	1	12	17,1
Étudiant	35	7	1	0	0	8	22,9
Stagiaire	21	2	2	1	0	5	23,8

A Une personne peut appartenir à plus d'un groupe cible, ce qui explique que le nombre de personnes embauchées faisant partie d'au moins un groupe cible peut être inférieur à la somme de chaque groupe cible.

B Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre de personnes qui sont membres d'un groupe cible, au moins, dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2020-2021 dans le même statut d'emploi

C Les données sur l'embauche du personnel régulier incluent uniquement les données sur le recrutement.

D Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut les personnes ayant fait l'objet d'un mouvement, au moins (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne doit être retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

Le tableau 32 présente l'évolution de l'embauche globale des personnes qui font partie d'un groupe cible au sein de l'effectif, par statut d'emploi, sur une période de trois années financières. Le taux d'embauche annuel des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres de minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées a connu une croissance globale de 5,5 % depuis 2018-2019.

TABEAU 32. Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Régulier (%)	15,4	18,5	16,7
Occasionnel (%)	17,1	27,1	14,5
Étudiant (%)	22,9	11,5	10,0
Stagiaire (%)	23,8	22,4	9,5

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre, au sein de l'effectif permanent, un taux de représentativité de 18 % pour les membres des minorités visibles et ethniques et de 2 % pour les personnes handicapées. Toutefois, l'objectif organisationnel du Ministère pour les membres des minorités visibles et ethniques est de 12 %. Ce pourcentage est établi en fonction du taux de présence actuel et en fonction de la répartition régionale de son effectif.

TABEAU 33. Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GRUPE CIBLE	NOMBRE AU 31 MARS 2021	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2021 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2020	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2020 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2019	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2019 (%)
Anglophones	7	0,5	5	0,4	4	0,3
Autochtones	7	0,5	7	0,6	8	0,7
Personnes handicapées	19	1,4	17	1,3	16	1,3

TABEAU 34. Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GRUPE CIBLE PAR REGROUPEMENT DE RÉGIONS	NOMBRE AU 31 MARS 2021	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2021 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2020	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2020 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2019	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2019 (%)
MVE Montréal/Laval	12	26,7	10	26,3	8	21,6
MVE Outaouais/ Montréal	0	0	0	0	0	0,0
MVE Estrie/ Lanaudière/ Laurentides	2	5,4	2	5,4	1	2,6
MVE Capitale- Nationale	83	7,0	70	6,4	65	6,1
MVE Autres régions	6	4,1	8	6,3	1	0,8

Des cibles de représentativité régionale ont été également fixées en fonction de la répartition ci-dessous :

- Montréal et Laval : 41 %
- Outaouais et Montréal : 17 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Estrie, Lanaudière et Laurentides : 13 %
- Autres régions : 5 %

TABEAU 35. Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2021

GRUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	2	2,2

En ce qui concerne la représentativité au sein du personnel d'encadrement, la cible gouvernementale a été fixée à 6 %.

Femmes

TABEAU 36. Taux d'embauche des femmes en 2020-2021 par statut d'emploi

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	65	70	35	21	191
Nombre de femmes embauchées	35	42	22	14	113
Taux d'embauche des femmes (%)	53,8	60,0	62,9	66,7	59,2

TABEAU 37. Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2021

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	98	779	399	81	3	1360
Nombre total de femmes	52	354	278	72	0	756
Taux de représentativité des femmes (%)	53,1	45,4	69,7	88,9	0,0	55,6

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Le Ministère participe à la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Pour la cohorte 2021, quatre projets ont été soumis et retenus par Infrastructures technologiques Québec (ITQ).

TABEAU 38. Nombre de dossiers soumis à Infrastructures technologiques Québec en lien avec le PDEIPH

AUTOMNE 2020 (COHORTE 2021)	AUTOMNE 2019 (COHORTE 2020)	AUTOMNE 2018 (COHORTE 2019)
4	2	0

TABEAU 39. Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2020-2021	2019-2020	2018-2019
1	0	1

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles¹²

**TABLEAU 40. Autres mesures ou actions en 2020-2021
(activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)**

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Diffusion de 4 manchettes dans l'intranet ayant pour but de sensibiliser l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées ainsi qu'aux obstacles qui se présentent à elles.	Personnes handicapées	Ensemble du personnel du MERN

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Allègement réglementaire

Plusieurs projets et initiatives du MERN s'inscrivent dans les différents volets d'intervention du dossier de l'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises. Parmi ceux-ci, le projet du Bureau de coordination des droits (BCD) contribue directement aux objectifs d'allègement réglementaire et administratif, autant pour la réduction des délais dans la délivrance des droits que pour la réduction du fardeau administratif et l'accompagnement des promoteurs.

Projet du Bureau de coordination des droits

Le gouvernement du Québec s'est engagé à accélérer la réalisation des projets de développement économique et les investissements, à créer des emplois de qualité et, ainsi, à occasionner de la richesse au bénéfice de l'ensemble de la population. En créant un environnement d'affaires plus attractif, le gouvernement sera en meilleure position pour attirer des investisseurs étrangers.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement travaille au projet du BCD dont le but est d'assurer une meilleure gestion des délais administratifs dans l'attribution des droits et autorisations, ainsi que de mieux coordonner et optimiser les processus de délivrance de ces droits et autorisations. L'objectif consiste à travailler de façon interministérielle et de manière plus efficiente sans diminuer les exigences. Prioritaire pour le gouvernement, ce projet est coprésidé par le MERN et le MELCC; de plus, il nécessite la collaboration du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), du MAMH ainsi que du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI). Les travaux concernent le secteur minier dans un premier temps, mais l'approche pourrait être généralisée à d'autres domaines d'activité, ces projets étant de première importance pour le gouvernement.

Le projet du BCD s'échelonne sur une période de trois ans, soit de 2019 à 2022, et les quatre chantiers suivants ont été déterminés comme étant prioritaires en 2020-2021.

- **Tables interministérielles en région**

Six tables interministérielles en région (TIR) ont la responsabilité d'offrir aux promoteurs un accompagnement coordonné et personnalisé en fonction du contexte et de l'évolution des projets. De même, sept autres projets miniers bénéficient d'un accompagnement interministériel. L'objectif consiste à répondre, au mieux, aux besoins de ces promoteurs, notamment en ce qui a trait au respect des échéanciers pour leurs travaux. Les TIR coordonnent, selon une approche collaborative et technique, la délivrance des droits du MERN, du MELCC et du MFFP dans une perspective d'amélioration continue

12. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

et de respect des obligations légales et réglementaires. Les membres déterminent les objectifs relatifs au fonctionnement et à l'efficacité de la table en cause.

- **Optimisation des processus de délivrance des droits**

Selon une approche LEAN, l'optimisation des processus de délivrance des droits contribue à réduire les délais des processus en éliminant les activités administratives sans valeur ajoutée.

Trois projets d'optimisation de processus ont été réalisés en 2020-2021 et trois sont en cours :

- le renouvellement d'un claim, volet Déclaration de travaux et volet Décision du ministre (MERN) (réalisé);
- l'échantillonnage en vrac (MERN) (réalisé);
- la demande d'un avis faunique (MFFP) (réalisé);
- la demande de droits fonciers (MERN) (en cours);
- la coordination gouvernementale des consultations autochtones (MERN) (en cours);
- la délivrance d'un permis de déboisement (MFFP) (en cours).

- **Guichet de diffusion et de gestion des droits**

Présentement à l'étape de l'élaboration du dossier d'affaires, ce projet s'inscrit dans le chantier du guichet ministériel à l'intérieur des travaux du BCD. Il a notamment pour but de mettre en commun et de diffuser l'information des secteurs et des ministères engagés dans l'attribution des droits, permis et autorisations nécessaires dans le contexte de la réalisation d'un projet minier.

Le premier livrable est le Dossier d'affaires, Carte interactive. Il va permettre :

- de faciliter l'accès à une information consolidée et aux données géolocalisées pertinentes pour le promoteur et les analystes;
- d'optimiser les démarches du promoteur;
- d'offrir aux analystes un outil pour les appuyer dans leur travail et pour faciliter la coordination des actions entre les ministères et les organismes touchés par la question;
- de réduire les délais des traitements administratifs des demandes de droits.

- **Projet de modernisation de la Loi sur les mines**

La mise en place d'un processus de coordination interministérielle pour la consultation autochtone en lien avec des demandes de droits, d'autorisations ou de permis nécessaires à l'accomplissement d'une activité minière permettra d'effectuer simultanément, plutôt que successivement, les consultations à propos de plusieurs permis pour un même projet.

Allègement du fardeau administratif

Les formalités administratives découlent des lois et règlements et s'y conformer entraîne des frais importants pour les entreprises. En décembre 2019, le ministre de l'Économie et de l'Innovation a fait connaître trois nouvelles cibles en matière de réduction du fardeau administratif imposé aux entreprises, lesquelles sont fixées à l'horizon 2025 : 10 % du nombre, 15 % du volume et 20 % des formalités administratives.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre, du volume et du coût des formalités auxquelles les entreprises doivent se conformer. Ces résultats portent sur l'exercice financier qui précède celui du rapport annuel de gestion.

Ainsi, le suivi des formalités 2019-2020 du MERN fait état d'une diminution globale des coûts de l'ordre de 18,7 % depuis 2004-2005 et d'une diminution du volume de l'ordre de 7,2 %. Par rapport aux résultats de l'année 2018-2019, le MERN continue d'alléger le fardeau administratif, avec des diminutions de 0,7 % des coûts et de 1,4 % du volume de formalités.

TABEAU 41. Évolution du nombre, du coût et du volume des formalités administratives et taux de variation par rapport à 2004-2005

ANNÉE FINANCIÈRE	NOMBRE	COÛT TOTAL (M\$)	VOLUME	TAUX DE VARIATION PAR RAPPORT À 2004-2005	
				COÛT TOTAL (%)	VOLUME (%)
2004-2005	73	7,02	12 743	s. o.	s. o.
2010-2011	77	7,07	12 820	0,7	0,6
2015-2016	85	6,86	13 160	(2,4)	3,3
2016-2017	84	6,83	12 172	(2,8)	(4,5)
2017-2018	84	6,88	12 204	(2,0)	(4,2)
2018-2019	111	5,75	11 990	(18,1)	(5,9)
2019-2020	112	5,71	11 823	(18,7)	(7,2)

Notes : Les années financières figurant dans le tableau correspondent à celles qui ont été publiées dans le Rapport sur la mise en œuvre des mesures gouvernementales d'allègement réglementaire et administratif de 2019. Le coût et le volume sont présentés en valeur constante de 2004-2005. En considérant que les résultats ont été révisés en 2018, ceux des années antérieures à 2018 diffèrent de ceux qui ont été publiés dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du Ministère.

Publication d'analyses d'impact réglementaires

Conformément aux articles 16 à 19 de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente (décret 1166-2017), les ministères et organismes sont tenus d'accompagner tout projet de loi ou de règlement visé par une analyse d'impact réglementaire (AIR), lorsque celui-ci est soumis au Conseil des ministres. Les AIR produites doivent également être publiées dans le site Web des ministères. En 2020-2021, le Ministère en a publié deux dans son site Web, soit :

- le projet de règlement sur la date de transmission du rapport d'extraction et d'aliénation de substances minérales de surface couvrant la période allant du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020 (juillet 2020);
- le projet de règlement sur les exigences relatives à la volatilité de certains produits pétroliers pour la période allant du 9 avril 2020 au 30 juin 2020 (avril 2020).

Politique d'harmonisation de l'application des lois et des règlements d'une région à l'autre

En novembre 2017, conformément à la mesure 3.1.3 du Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif, le MERN a dévoilé sa politique d'harmonisation de l'application des lois et règlements d'une région à l'autre et l'a diffusée par l'intermédiaire de son site Web. Cette politique définit les moyens déployés par le MERN pour harmoniser les pratiques et soutenir le personnel de ses directions régionales et des municipalités régionales de comté délégataires pour que les promoteurs puissent évoluer dans un contexte uniforme, transparent et cohérent. La mise en œuvre de cette politique a permis l'accomplissement des actions suivantes :

- la publication, en novembre 2019, du nouveau *Guide du promoteur*¹³, qui accompagne les promoteurs souhaitant réaliser des projets de nature commerciale ou industrielle sur les terres du domaine de l'État. Ce guide permet à ces promoteurs de connaître les exigences imposées pour obtenir, de la part du MERN, l'autorisation nécessaire à la réalisation de leur projet. Il contribue à la réduction des délais ainsi qu'à l'uniformisation et à la transparence des processus. De plus, le MERN a modernisé le formulaire de demande d'utilisation du territoire s'adressant aux promoteurs;
- comme cela a été indiqué précédemment, les TIR ont été mis sur pied. Cette action contribue également aux objectifs de la Politique d'harmonisation de l'application des lois et règlements d'une région à l'autre.

13. [Guide du promoteur : Attribution des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État à des fins commerciales et industrielles](#)

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

TABEAU 42. Nombre total de demandes reçues

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES ^A	724
--	-----

A Inclut les demandes de toutes natures, soit les demandes d'accès à des documents administratifs, les demandes d'accès à des renseignements personnels et les demandes de rectification. Lorsqu'une demande comporte plus d'un volet (accès à des renseignements personnels ET rectification; accès à des documents administratifs ET à des renseignements personnels; etc.), elle n'est comptabilisée qu'une seule fois, en fonction de ce qui est jugé le plus prépondérant comme nature de la demande.

TABEAU 43. Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ^{A,B,C}	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	615	0	0
21 à 30 jours	98	1	0
31 jours et plus (le cas échéant)	2	0	0
Total	715	1	0

A Pour chaque case, le nombre de demandes traitées est présenté selon la nature et selon les délais de traitement.

B On entend par *demandes traitées* celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer.

C Chaque demande n'est comptabilisée qu'une seule fois, même lorsqu'elle comporte plus d'un volet (accès à des renseignements personnels ET rectification; accès à des documents administratifs ET à des renseignements personnels; etc.), en fonction de ce qui est jugé le plus prépondérant comme nature de la demande.

TABEAU 44. Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ^{A,B,C}	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ^{A,B,C}	RECTIFICATIONS ^{A,B,C}	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES ^{D,F}
Acceptée (entièrement)	103	0	0	13
Partiellement acceptée	88	1	0	9. al.2, 13, 14, 18, 19, 22, 23, 24, 25, 28, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 48, 49, 53, 54, 137.1
Refusée (entièrement)	25	0	0	9. al.2, 14, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 28, 29.1, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 48, 53, 54
Autres ^E	499	0	0	2, 42, 137.1 de la Loi sur l'accès 9 de la Charte, 58.1 Loi sur les contrats

A Pour chaque case, le nombre de demandes traitées est présenté selon la nature de la demande et selon les délais de traitement.

B On entend par demandes traitées celles dont le traitement s'est terminé au cours de l'année financière.

C Chaque demande n'est comptabilisée qu'une seule fois, même lorsqu'elle comporte plus d'un volet (accès à des renseignements personnels ET rectification; accès à des documents administratifs ET à des renseignements personnels; etc.), en fonction de ce qui est jugé le plus prépondérant dans la demande.

D Dans cette case, toutes les dispositions de la Loi qui ont été invoquées pour justifier le refus en tout ou en partie de la demande ont été énumérées.

E Lorsqu'elle est applicable, toute décision selon laquelle la totalité de la demande est irrecevable (LAI, art. 42), inapplicable (LAI, art. 9) ou redirigée vers un ou d'autres organismes publics (LAI, art. 48) est comptabilisée. Sont également comptabilisés ici toute décision selon laquelle aucun document visé par la demande n'est détenu (LAI, art. 1), toute requête pour demande abusive (LAI, art 137.1) ou tout autre type de situation, par exemple le désistement de la personne requérante.

F Dans cette case, toutes les dispositions de la Loi qui ont été invoquées pour les situations mentionnées à la note E ont été énumérées.

TABLEAU 45. Mesures d'accommodement et avis de révision

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	0
NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION	10

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

TABLEAU 46. Comité permanent et mandataire

QUESTIONS	RÉPONSE
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation?	Non

TABLEAU 47. Statut de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSE
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation?	Oui
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : 2016	
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	Non

TABLEAU 48. Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSE
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application?	Oui
Si oui, expliquez lesquelles : Manchette de rappel de la politique linguistique ministérielle diffusée dans l'intranet du Ministère.	

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère est actif dans le suivi des dossiers en lien avec la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, Ensemble pour l'égalité. En 2020-2021, le Ministère a notamment participé aux comités suivants :

- le Comité gouvernemental des responsables ministériels en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- le Comité interministériel pour la mixité en emploi;
- le Comité des partenaires du concours *Chapeau les filles!* et de son volet *Excelle Science*.

Dans le contexte de ce concours, le Ministère a attribué une bourse de 2 000 \$ à une lauréate en ce qui concerne le volet *Chapeau les filles!* et une autre bourse de 2 000 \$ à une lauréate pour le volet *Excelle Science* dans la catégorie Énergie et Ressources naturelles.

4.10 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics (Politique) vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes relatives au processus tarifaire. Elle a pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

Coûts des principales activités ministérielles

Afin de déterminer si la tarification actuelle respecte la ligne de conduite de la Politique, l'évaluation du coût des produits et services ministériels est réalisée annuellement. Un exercice de répartition des dépenses sur les principales activités ministérielles est réalisé par les secteurs d'activité. Cette répartition comprend la rémunération et le fonctionnement mais exclut les dépenses de transfert et les événements exceptionnels.

Il est important de noter que, par l'entremise d'un partenariat en services partagés, les fonctions administratives centrales du Ministère sont aussi mises au service du MFFP. En conséquence, ces coûts sont répartis selon l'estimation des efforts consentis auprès de chaque ministère.

Le Ministère a poursuivi ses travaux afin de rapprocher les coûts de ses activités de la tarification actuelle et d'apprécier les niveaux d'autofinancement de ses produits et services. Ainsi, des améliorations ont été apportées aux outils de répartition des dépenses. Toutefois, l'estimation présentée ici doit être considérée avec prudence.

L'annexe IV présente les coûts des principales activités ministérielles.

Produits et services tarifés

Dans le but de donner suite aux exigences de la Politique, le Ministère procède à l'indexation annuelle de ses tarifs. L'annexe V présente les revenus de tarification du Ministère et la base de fixation des tarifs et elle fait état de leur indexation annuelle.

Comme il a été mentionné précédemment, le Ministère poursuit le processus d'estimation du coût de ses produits et services à partir du coût de ses activités. Les tableaux 49 et 50 présentent les coûts de certains produits et services tarifés au Secteur du territoire ainsi que les coûts et revenus moyens de certains titres miniers pour lesquels le Ministère a terminé l'évaluation.

TABLEAU 49. Coûts et revenus de certains produits et services tarifés au Secteur du territoire (Fonds d'information sur le territoire)

ENREGISTREMENT CADASTRAL	
Coût	6 838 k\$
Date de la dernière révision tarifaire	2020
Revenus	3 316 k\$
Niveau de financement atteint	48 %
RÉNOVATION CADASTRALE	
Coût	35 303 k\$
Date de la dernière révision tarifaire	2001
Revenus	47 558 k\$
Niveau de financement atteint	135 %
SERVICES SPÉCIALISÉS DE LA CONNAISSANCE GÉOGRAPHIQUE	
Coût	6 179 k\$
Date de la dernière révision tarifaire ^A	2016
Revenus	5 947 k\$
Niveau de financement atteint	96 %

A Les revenus ont été indexés pour l'année financière 2020-2021.

TABLEAU 50. Coûts et revenus moyens unitaires de certains titres miniers

LOYERS DES BAUX MINIERES	
Coûts moyens unitaires	13 612 \$
Date de la dernière révision tarifaire	2000
Revenus moyens unitaires	4 297 \$
Niveau de financement atteint	32 %
LOYERS DES BAUX DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE	
Coûts moyens unitaires	517 \$
Date de la dernière révision tarifaire ^A	2020
Revenus moyens unitaires ^B	221 \$
Niveau de financement atteint	43 %

A Les revenus ont été indexés pour l'année financière 2020-2021.

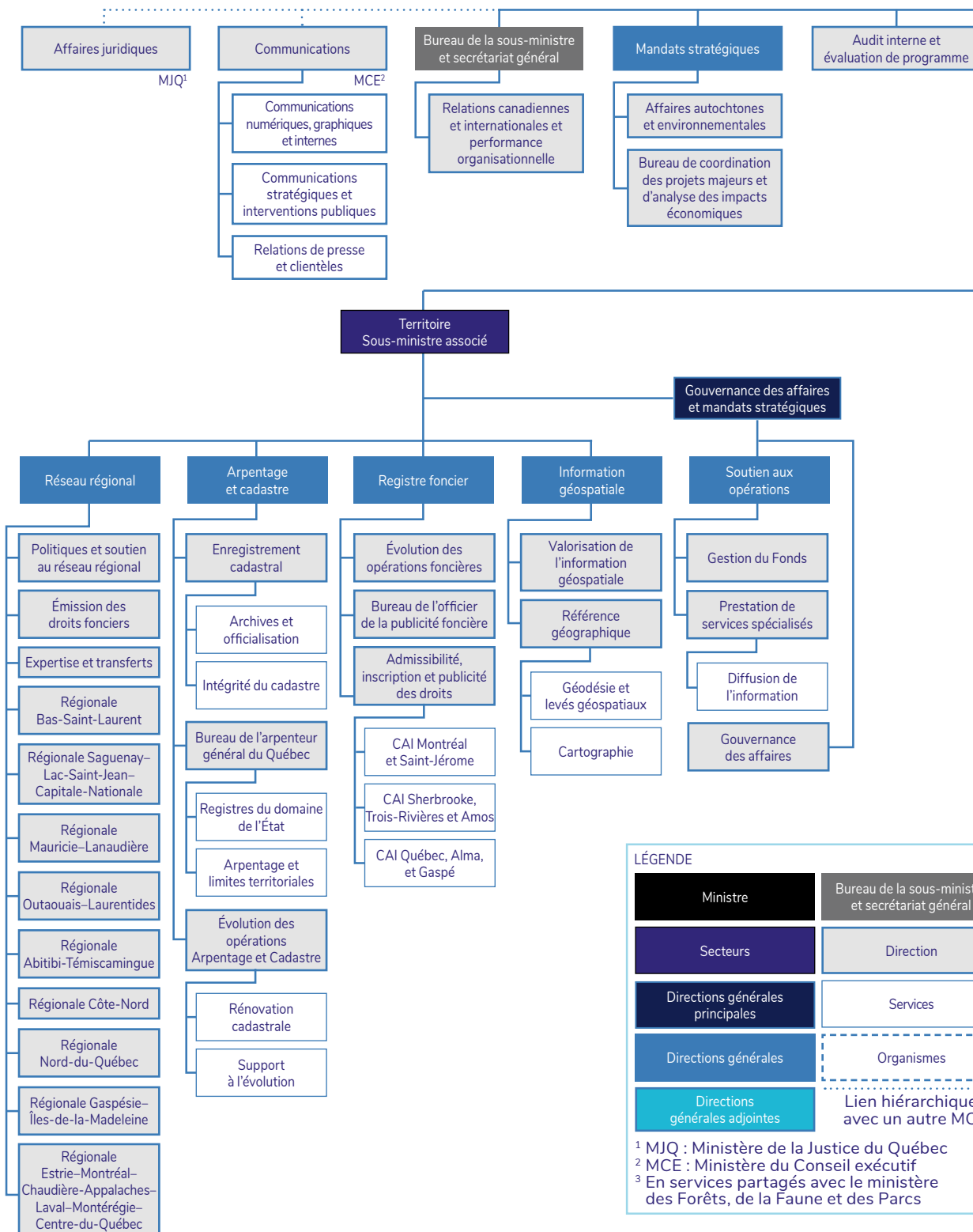
B La majorité des revenus perçus par le Ministère ont été virés, en cours d'année, au Fonds des générations.

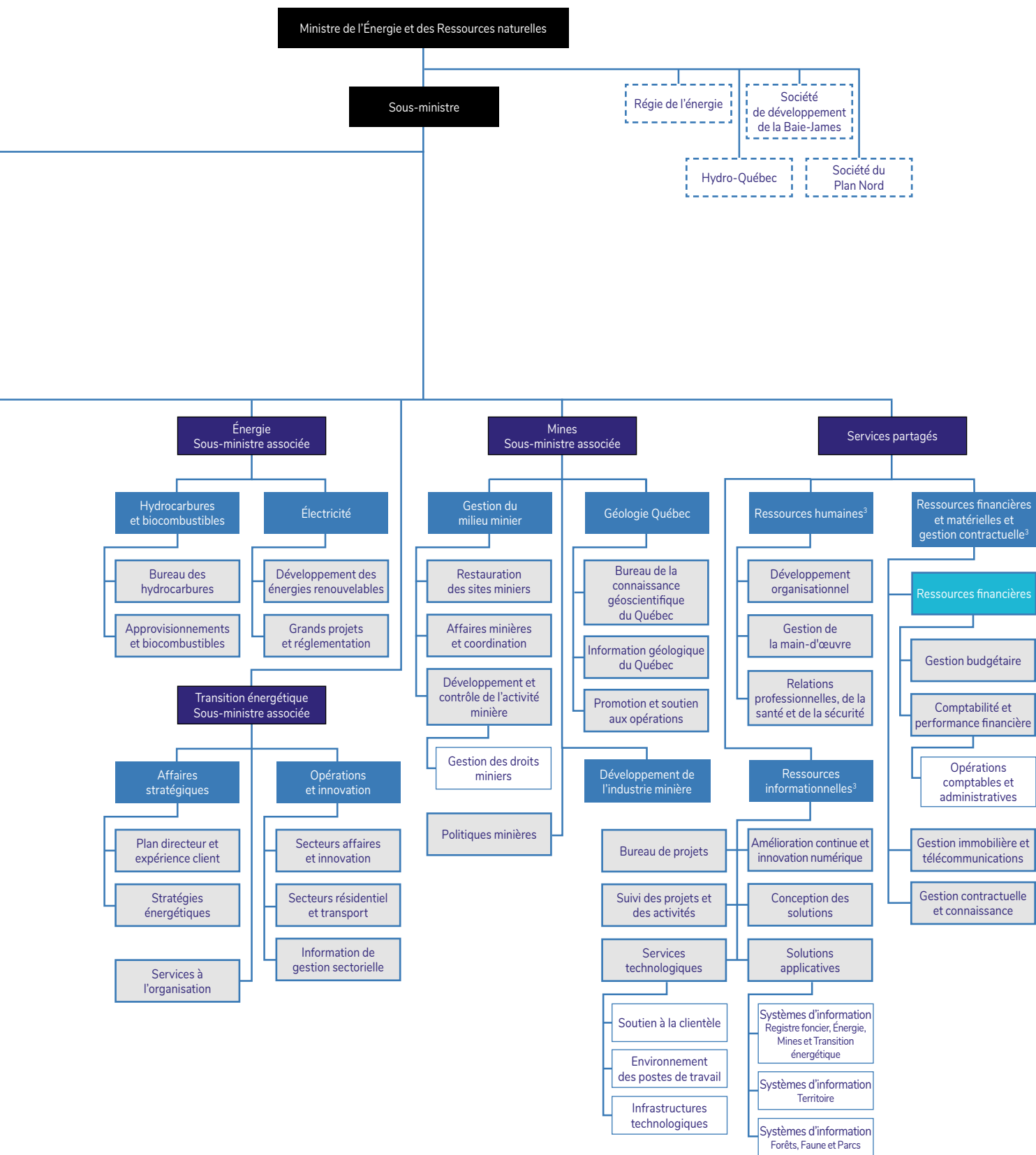
Produits et services non tarifés

Au cours de l'année 2020-2021, le Ministère a également poursuivi l'examen des services pour lesquels aucun tarif n'est actuellement exigé.

ANNEXE I

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE AU 31 MARS 2021





ANNEXE II

PROGRAMMES EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Résidentiel

CHAUFFEZ VERT

Conversion d'un système au mazout/propane à un système alimenté par une énergie renouvelable - Fonds vert*		
INDICATEURS DE RÉSULTATS	2020-2021	CUMULATIF (2013-2021)
Nombre de participants	6 813	33 112
Réduction des émissions de GES (t éq. CO ₂ /an)	53 800	253 300
Aide financière (M\$)	8,4	39,6
Bonification exceptionnelle (M\$)	5,1	5,1
Installation ou remplacement de thermopompe à basse température - Quote-part		
RÉSIDENTIEL (2020-2021)	2020-2021	
Nombre de participants	56 270	
Économies d'énergie (GJ/an)	1 260 000	
Aide financière (M\$)	37,4	
Bonification exceptionnelle (M\$)	46,4	

* Depuis le 1^{er} novembre 2020, le Fonds vert a été remplacé par le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

RÉNOCLIMAT

Rénovation écoénergétique - Quote-part		
INDICATEURS DE RÉSULTATS	2020-2021	CUMULATIF (2007-2020)
Nombre de participants	27 219	184 541
Économies d'énergie (GJ/an)	570 500	3 111 200
Aide financière (M\$)	33,9	234,2
Bonification exceptionnelle (M\$)	28,5	28,5

ÉCONOLOGIS

Services gratuits en efficacité énergétique pour ménages à faible revenu - Quote-part		
INDICATEURS DE RÉSULTATS	2020-2021	CUMULATIF (2008-2020)
Nombre de participants	2 922	100 252
Économies d'énergie (GJ/an)	4 200	159 600
Aide financière (M\$)	1,3	41,2

NOVOCLIMAT

Construction d'habitations neuves à haute performance énergétique - Quote-part		
INDICATEURS DE RÉSULTATS	2020-2021	CUMULATIF (2008-2020)
Nombre de participants	1 878	47 557
Économies d'énergie (GJ/an)	26 100	757 500
Aide financière (M\$)	4,8	110,3

Affaires

ÉCOPERFORMANCE

Projets d'efficacité et de conversion énergétiques ou d'amélioration des procédés - Fonds vert et quote-part		
INDICATEURS DE RÉSULTATS	2020-2021	CUMULATIF (2013-2021)
Nombre de projets acceptés	391	1 987
Économies d'énergie (GJ/an)	2 567 900	16 745 500
Réduction des émissions de GES (t éq. CO ₂ /an)	194 000	1 373 500
Aide financière (M\$)	85,7	523,3
Bonification exceptionnelle (M\$)	7,6	15,4

TECHNOCLIMAT

Soutien à l'innovation en matière d'énergie et de réduction des émissions de GES		
INDICATEURS DE RÉSULTATS	2020-2021	CUMULATIF (2013-2021)
Nombre de participants	12	73
Aide financière (M\$)	36,7	129,4
Bonification exceptionnelle (M\$)	2,0	5,1

BIOMASSE FORESTIÈRE RÉSIDUELLE

Conversion énergétique à la biomasse forestière résiduelle		
INDICATEURS DE RÉSULTATS	2020-2021	CUMULATIF (2013-2021)
Nombre de projets acceptés	51	247
Réduction des émissions de GES (t éq. CO ₂ /an)	66 800	158 200
Aide financière (M\$)	9,3	60,8
Bonification exceptionnelle (M\$)	0,6	1,5

Transport

TRANSPORTEZ VERT

Réduction de la consommation de carburant et des émissions des GES des parcs de véhicules routiers - Quote-part		
INDICATEURS DE RÉSULTATS	2020-2021	CUMULATIF (2019-2021)
Volet Accompagnement		
Nombre de demandes soumises	24	26
Nombre de personnes formées	73	102
Volet Acquisition de technologies		
Nombre de demandes soumises	39	41
Aide financière (\$)	149 700	179 700
Volet Formation à l'écoconduite		
Nombre de personnes formées	27	54
Nombre d'entreprises certifiées en écoconduite	0	6
Volet Borne de recharge rapide en courant continu (BRCC) (2020-2021) NOUVEAU		
Nombre de demandes soumises	8	
Aide financière (\$)	99 100	

ROULEZ VERT

Rabais pour l'acquisition d'un véhicule électrique et d'une borne de recharge à usage résidentiel - Fonds vert		
INDICATEURS DE RÉSULTATS	2020-2021	CUMULATIF
Rabais pour véhicules neufs (2011-2021)		
Nombre de participants	24 789	109 086
Rabais pour véhicules d'occasion (2017-2020)		
Nombre de participants	485	3 100
Remboursement pour bornes à domicile (2011-2020)		
Nombre de bornes	14 199	46 806
Aide financière totale (M\$)	181,1	669,7
Réduction des émissions de GES (t éq. CO ₂ /an)	57 900	224 700
Rabais pour bornes en milieu de travail et pour bornes multilogement		
Bornes au travail (2014-2021)		
Nombre de bornes	857	5 373
Bornes multilogement (2019-2020)		
Nombre de bornes	1 017	1 439
Aide financière totale (M\$)	3,4	14,5

ANNEXE III

ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 AUXQUELS LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2021 FAIT RÉFÉRENCE

ORIENTATION	OBJECTIF	RÉSULTAT VISÉ/RECHERCHÉ	ACTIVITÉ INCONTOURNABLE
1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	1. La réalisation, par 95 % des ministères et organismes (MO), d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles. 2. La réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de GES des véhicules légers du parc gouvernemental par rapport au niveau évalué en 2009-2010. 3. La réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés. 6. La mise en œuvre, par 70 % des MO, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques. 7. La réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables. 8. D'ici 2020, l'intégration, par 50 % des MO, de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou l'élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable. 9. L'augmentation significative des acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO. En 2016, le gouvernement se sera doté d'un système pour suivre l'évolution des achats écoresponsables des MO. Il procédera à une première évaluation de ces achats à la fin de l'année 2016-2017 pour établir la cible à atteindre en 2020.	1. Les MO de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats visés par la Stratégie 2015-2020 en matière de gestion écoresponsable, dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.
	1.2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	10. La mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les MO. 13. La prise en compte des principes de développement durable dans le cadre du processus de révision des programmes gouvernementaux.	2. Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.

ORIENTATION	OBJECTIF	RÉSULTAT VISÉ/RECHERCHÉ	ACTIVITÉ INCONTOURNABLE
	1.3. Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	15. L'accroissement de l'utilisation de moyens qui encouragent et facilitent la consultation et la participation des citoyens et des parties prenantes dans le cadre des travaux des MO.	
	1.4. Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	16. La formation sur les pratiques en matière de développement durable. 17. La promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique.	
	1.5. Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial		3. Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou de l'autre des 27 objectifs de la Stratégie 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec, incluant l'objectif 1.5 spécifique à la culture.
2. Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable	2.1. Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	20. D'ici 2020, la mise en œuvre de mesures ou la contribution à des projets visant le développement d'un système économique circulaire et celui de l'écologie industrielle ainsi que le renforcement des capacités des entreprises et des municipalités dans ce domaine.	4. Les MO qui s'investissent avec des entreprises mettent en œuvre au moins une action pour accroître à 30 % d'ici 2020 la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable, y compris celles qui sont présentes à l'étranger. Cette action doit être liée au plan d'accompagnement-conseil des entreprises.
	2.2. Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	22. L'adoption de mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec.	
	2.5. Aider les consommateurs à faire des choix responsables		

ORIENTATION	OBJECTIF	RÉSULTAT VISÉ/RECHERCHÉ	ACTIVITÉ INCONTOURNABLE
3. Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité	3.1. Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité.	33. L'adoption de pratiques et de modes de gestion responsables des ressources naturelles et respectueux des écosystèmes. 34. Le renforcement et le développement de mécanismes de concertation avec les acteurs des milieux concernés.	
	3.2. Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société.	35. D'ici 2020, le développement ou la modification de dix mesures pour contribuer à la mise en œuvre des Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique et, ce faisant, aux Objectifs d'Aichi. 36. La mise en œuvre de mesures de conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques.	
4. Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	4.1. Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables.	38. L'augmentation de la participation des personnes les plus vulnérables à des activités de développement qui facilitent leur accès au travail.	
	4.3. Appuyer et promouvoir le développement des mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés.	40. Les mesures permettant d'élargir l'accès à des services de base offerts aux personnes issues des milieux défavorisés.	
5. Améliorer par la prévention la santé de la population	5.2. Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires.	44. Des mesures et des actions destinées à atténuer ou à gérer de façon optimale les risques pour les personnes qui sont associés à l'activité humaine.	

ORIENTATION	OBJECTIF	RÉSULTAT VISÉ/RECHERCHÉ	ACTIVITÉ INCONTOURNABLE
6. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	6.1. Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	48. La création et la diffusion d'outils favorisant la mise en œuvre de pratiques de développement durable en aménagement du territoire.	
	6.2. Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	49. La mise en œuvre de mesures et de programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable.	5. Les MO qui travaillent avec des organismes municipaux, des organismes scolaires ou des établissements du réseau de la santé et des services sociaux mettent en avant au moins une action pour accroître la proportion des organisations qui ont entrepris une démarche de développement durable dans l'un ou l'autre de ces secteurs. Ces actions sont définies relativement aux plans d'accompagnement-conseil sectoriels établis par les tables de concertation qui en sont responsables.
	6.3. Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	50. Des initiatives qui favorisent la participation des citoyens et des autres acteurs du milieu au développement de leur collectivité.	
7. Soutenir la mobilité durable	7.1. Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables		
	7.2. Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES	57. L'augmentation de l'électrification des transports collectifs et individuels. 58. L'amélioration de l'efficacité énergétique et une augmentation de l'utilisation de sources d'énergie de remplacement qui contribuent à la réduction des émissions de GES. 59. Un soutien accru à la recherche, au développement, à la commercialisation et à l'innovation en matière d'électrification des transports et d'efficacité énergétique. 60. La réduction de la consommation des produits pétroliers dans les transports.	

ORIENTATION	OBJECTIF	RÉSULTAT VISÉ/RECHERCHÉ	ACTIVITÉ INCONTOURNABLE
8. Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de GES	8.1. Améliorer l'efficacité énergétique	61. L'instauration de mesures et la réalisation de projets favorisant l'efficacité énergétique. 62. L'appui à l'innovation et au transfert technologique permettant d'améliorer l'efficacité énergétique. 63. La formation, la sensibilisation et la diffusion de connaissances relatives à l'efficacité énergétique et à la réduction de la consommation d'énergie auprès de la population, des partenaires et des clientèles des MO.	
	8.2. Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	64. La réalisation de mesures et de projets permettant l'optimisation de la production d'énergies renouvelables. 65. L'appui à la recherche et au développement en matière d'énergies renouvelables.	
	8.3. Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	66. La réalisation de mesures et de projets visant l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES. 67. La formation, la sensibilisation et la diffusion de connaissances relatives à l'utilisation d'énergies permettant de réduire les émissions de GES auprès de la population, des partenaires et des clientèles des MO.	

ANNEXE IV

COÛT DES PRINCIPALES ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES

ACTIVITÉ MINISTÉRIELLE	2020-2021 (M\$)
Cadastre	43,2
Registre foncier	30,3
Restauration des sites miniers abandonnés	28,2
Information géographique	13,3
Rapports d'inventaires géoscientifiques	11,9
Programme Rénoclimat*	10,7
Services spécialisés	6,5
Expertise en ressources énergétiques	6,0
Droits d'utilisation du territoire public	5,4
Protection du territoire public	5,3
Intégrité du territoire	5,1
Compilations géominières	4,2
Registre du domaine de l'État	4,2
Arpentage	3,8
Rôle-conseil auprès de l'industrie minière	3,1
Lois et règlements relatifs aux ressources naturelles et au territoire	2,1
Programme Roulez vert*	2,1
Autres mesures du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques	2,0
Restauration des sites miniers actifs	1,9
Programme Chauffez vert*	1,8
Bilan des suivis et contrôles des mesures de protection environnementale	1,7
Promotion de la gestion et des intérêts liés à la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles	1,6
Titres d'exploration	1,6
Programme ÉcoPerformance*	1,6
Titres d'exploitation	1,5
Délivrance des droits liés à l'énergie	1,4
Avis et expertise sur la connaissance et la gestion territoriale	0,9
Programme Novoclimat*	0,9
Redevance et contrôle de l'exploitation des substances minérales	0,9
Études géoscientifiques	0,8
Avis intégré	0,8
Accueil et renseignements	0,8
Information d'analyse territoriale	0,7
Aide favorisant l'utilisation polyvalente du milieu forestier et projets conjoncturels	0,6
Registre écrit et informatique des droits	0,6

ACTIVITÉ MINISTÉRIELLE	2020-2021 (M\$)
Plan régional de développement du territoire public	0,6
Plans d'affectation des terres publiques	0,5
Affaires autochtones	0,4
Expertise en matière de développement régional	0,4
Acceptabilité sociale en matière d'énergie et de mines	0,4
Programme Technoclimat*	0,4
Information géographique de référence	0,4
Activités dont les coûts sont estimés à moins de 250 k\$	0,6
Total	211,2

* Le 1^{er} novembre 2020, la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification a aboli l'organisme Transition énergétique Québec. Depuis cette date, les coûts des activités relèvent du Ministère.

ANNEXE V

REVENUS DE TARIFICATION

Présentation et interprétation des résultats

Politique de financement des services publics

Revenus de tarification : Énergie et Ressources naturelles

CATÉGORIE DE REVENUS	2020-2021 (k\$) ^A	2019-2020 (k\$)	2018-2019 (k\$)	TARIF INDEXÉ	BASE DE FIXATION ^B
Droits et permis					
Ressources hydrauliques					
Régimes des eaux	1 542	1 545	1 591	Oui	DA
Forces hydrauliques	0	16	0	Oui	DA
Total — Ressources hydrauliques	1 542	1 561	1 591		
Autres					
Études de dossiers	38	39	29	Oui	MAG
Total — Autres	38	39	29		
Total partiel	1 580	1 600	1 620		
Ventes de biens et services					
Formules et documents	0	0	22	Oui	DA
Terres de l'État	467	2 791	737	Non	MAG
Terrains et bâtisses	18	17	11	Non	MAG
Accès à l'information	1	1	2	Oui	DA
Dossier éolien – tarif annuel d'une réserve de superficie	23	64	27	Oui	MAG
Location de terrains pour l'aménagement de forces hydrauliques	446	1 334	282	Oui	DA
Frais de vente et de location de terrains	910	902	1 047	Oui	CS
Location et concessions	25 288	24 741	23 528	Oui	MAG
Frais d'inscription aux tirages au sort	171	141	136	Oui	DA
Total partiel	27 324	29 991	25 792		
Total	28 904	31 591	27 412		

A Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles qui sont présentées dans les Comptes publics 2020-2021 en raison des modifications que le Contrôleur des finances pourrait apporter.

B La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou selon une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

Revenus de tarification : Fonds d'information sur le territoire

CATÉGORIE DE REVENUS	2019-2020 (k\$) ^A	2019-2020 (k\$)	2018-2019 (k\$)	TARIF INDEXÉ	BASE DE FIXATION ^B
Volet Foncier					
Ventes de biens et services					
Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale	47 558	42 988	39 923	Oui	CS
Ventes enregistrements cadastraux	3 316	3 285	3 290	Oui	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits	96 986	87 673	83 005	Oui	CS
Ventes de biens et services divers	1 710	1 430	1 395	Oui	CS
Total — Volet Foncier	149 570	135 376	127 613		
Volet Géographique					
Ventes de biens et services					
Services spécialisés en information géographique	5 947	7 980	7 057	Oui	CS
Ventes de biens et services divers	214	124	288	Oui	CS
Total — Volet Géographique	6 161	8 104	7 345		
Total	155 731	143 480	134 958		

A Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles qui sont présentées dans les Comptes publics 2020-2021 en raison des modifications que le Contrôleur des finances pourrait apporter.

B La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou selon une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

Revenus de tarification : Fonds des ressources naturelles

CATÉGORIE DE REVENUS	2020-2021 (k\$) ^A	2019-2020 (k\$)	2018-2019 (k\$)	TARIF INDEXÉ	BASE DE FIXATION ^B
Volet Gestion des énergies fossiles^C					
Droits et permis — Autres					
Activités en milieux hydrique et terrestre	149	92	0	Oui	DA
Bail d'exploitation et d'utilisation	0	0	11	Oui	CS
Licence d'exploration, de production et de stockage	1 171	0	0	Oui	CS
Permis de recherche – pétrole, gaz naturel et réservoir souterrain	0	0	464	Oui	CS
Pipelines	1	7	0	Oui	DA
Autre permis	0	0	5	Oui	CS
Ventes de biens et services					
Formules et documents	0	1	0	Oui	MAG
Frais d'administration	0	0	106	Oui	CS
Registre public	2	14	0	Oui	DA
Total — Volet Gestion des énergies fossiles	1 323	114	586		
Volet Patrimoine minier					
Droits et permis – Ressources minières					
Exploitation minière ^D	38 000	20 000	20 000	Non	MAG
Total — Volet Patrimoine minier	38 000	20 000	20 000		
Volet Gestion de l'activité minière					
Droits et permis – Ressources minières					
Claim	2 830	2 672	2 190	Oui	DA
Total — Volet Gestion de l'activité minière	2 830	2 672	2 190		
Total	42 153	22 786	22 776		

A Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2020-2021 en raison des modifications que le Contrôleur des finances pourrait apporter.

B La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :
- selon le prix du marché ou selon une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

C Le 1^{er} novembre 2020, le Fonds de transition énergétique a été renommé Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques (FTIEE). Les revenus de licences d'exploration, de production et de stockage ainsi que les autorisations d'exploiter de la saumure sont maintenant comptabilisés en totalité dans le volet Gestion des énergies fossiles.

D Les revenus supplémentaires de l'exercice 2020-2021 sont expliqués par le décret 1101-2020 qui autorise qu'un montant maximal de 18 M\$, provenant des sommes perçues à titre de droits miniers pour appliquer la Loi sur l'impôt minier (chapitre I- 0.4), soit porté au volet Patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles, pour chacun des exercices financiers dans la période allant de 2020-2021 à 2024-2025, pour le financement d'activités qui favorisent la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques.

Revenus de tarification : Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques^A

CATÉGORIE DE REVENUS	2020-2021 (k\$) ^B	2019-2020 (k\$)	2018-2019 (k\$)	TARIF INDEXÉ	BASE DE FIXATION ^C
Droits et permis - Autres					
Licences d'exploration, de production et de stockage sur les hydrocarbures	1 461	1 212	1 619	Oui	CS
Redevances et droits sur les substances soutirées	57	60	31	Oui	MAG
Redevances sur l'énergie ^D	83 383	s. o.	s. o.	Non	DA
Saumure	0	1	0	Oui	CS
Total	83 901	1 273	1 650		

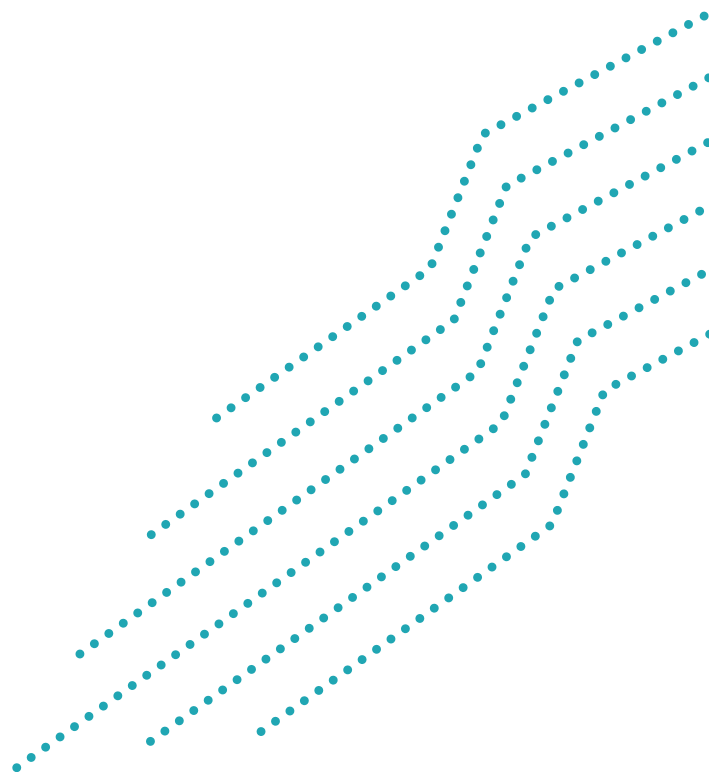
A Le 20 septembre 2018, le Fonds de transition énergétique a été instauré et, en majorité, les revenus qui découlent de la Loi sur les hydrocarbures y sont comptabilisés. Le 1^{er} novembre 2020, le Fonds de transition énergétique a été renommé Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques (FTIEE). Les revenus de licences d'exploration, de production et de stockage ainsi que les autorisations d'exploiter de la saumure qui y étaient comptabilisés sont maintenant comptabilisés en totalité dans le volet Gestion des énergies fossiles du Fonds des ressources naturelles. Le projet de loi n° 44 donne le pouvoir au Ministre d'autoriser qu'une partie de ces droits soit portée au crédit du FTIEE.

B Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles qui sont présentées dans les Comptes publics 2020-2021 en raison des modifications que le Contrôleur des finances pourrait apporter.

C La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou selon une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

D Le 1^{er} novembre 2020, la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification a aboli l'organisme Transition énergétique Québec. Les redevances sur l'énergie sont maintenant comptabilisées dans le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques.



**Énergie et Ressources
naturelles**

Québec

